



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Procès-Verbal de Séance

**Conseil départemental
du 15 décembre 2022**

Quatrième réunion de 2022

N° 330

TARN-et-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

15 décembre 2022
4^{ème} réunion de 2022

Procès-verbal de séance

COMPOSITION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur Michel WEILL
Président

Aveyron-Lère

Mme Valérie RABAULT - Députée de Tarn-et-Garonne
M. Cédric VAISSIÈRES

Beaumont-de-Lomagne

M. Jean-Luc DEPRINCE - Maire de Beaumont-de-Lomagne
Mme Anne IUS

Castelsarrasin

M. Jean-Philippe BÉSIERS - Maire de Castelsarrasin
Mme Véronique COLOMBIÉ

Garonne-Lomagne-Brulhois

M. Christian ASTRUC
Mme Marie-José MAURIÈGE

Moissac

Mme Any DELCHER
M. Romain LOPEZ - Maire de Moissac

Montauban I

M. Ghislain DESCAZEAUX
Mme Liliane MORVAN

Montauban II

Mme Catherine BOURDONCLE
M. José GONZALEZ

Montauban III

Mme Clarisse HEULLAND
M. Bernard PÉCOU

Montech

Mme Dominique SARDEING
M. Michel WEILL - Président du Conseil départemental

Pays de Serres-Sud Quercy

M. Mathieu ALBUGUES
Mme Sophie DELBREIL

Quercy-Aveyron

M. Jean-Claude BERTELLI
Mme Élisabeth CASTAGNÉ

Quercy-Rouergue

M. Emmanuel CROS - Maire de Laguépie
Mme Nadine SINOPOLI - Maire de Septfonds

Tarn-Tescou-Quercy Vert

M. Jérôme BEQ - Maire de Labastide-Saint-Pierre
Mme Patricia DUCASSÉ

Valence

M. Jean-Michel BAYLET- Ancien ministre - Maire de Valence d' Agen
Mme Christiane LE CORRE

Verdun-Sur-Garonne

M. Alain BELLOC - Maire de Pompignan
Mme Marie-Claude NÈGRE - Maire de Campsas

COMMISSION PERMANENTE

Président du conseil départemental :

M. WEILL Michel

Vice-Présidents (9) :

1ère Vice-Présidente : Mme NÈGRE Marie-Claude
2ème Vice-Président : M. DEPRINCE Jean-Luc
3ème Vice-Présidente : Mme SARDEING Dominique
4ème Vice-Président : M. GONZALEZ José
5ème Vice-Présidente : Mme BOURDONCLE Catherine
6ème Vice-Présidente : M. CROS Emmanuel
7ème Vice-Présidente : Mme LE CORRE Christiane
8ème Vice-Président : M. BELLOC Alain
9ème Vice-Président : M. BEQ Jérôme

Autres membres (9) :

Mme SINOPOLI Nadine
M. ALBUGUES Mathieu
Mme HEULLAND Clarisse
M. VAISSIÈRES Cédric
M. BÉSIERS Jean-Philippe
Mme MAURIÈGE Marie-José
M. BERTELLI Jean-Claude
M. LOPEZ Romain
M. DESCAZEAUX Ghislain

COMMISSIONS D'ÉTUDE

1^{ère} Commission : Finances

Présidente :	Mme Valérie RABAULT
Vice-Présidente :	Mme Marie-Claude NÈGRE
Secrétaire :	Mme Élisabeth CASTAGNÉ
Membres :	M. Mathieu ALBUGUES
	M. Christian ASTRUC
	M. Jean-Michel BAYLET
	M. José GONZALEZ
	M. Romain LOPEZ
	Mme Dominique SARDEING

2^{ème} Commission : Personnel, affaires générales

Présidente :	Mme Marie-Claude NÈGRE
Vice-Présidente :	Mme Dominique SARDEING
Secrétaire :	M. José GONZALEZ
Membres :	M. Mathieu ALBUGUES
	M. Christian ASTRUC
	M. Jean-Michel BAYLET
	Mme Élisabeth CASTAGNÉ
	M. Romain LOPEZ
	Mme Valérie RABAULT

3^{ème} Commission : Éducation, enseignement supérieur, sport

Président :	M. Bernard PÉCOU
Vice-Présidente :	Mme Dominique SARDEING
Secrétaire :	M. Cédric VAISSIÈRES
Membres :	M. Jean-Claude BERTELLI
	M. Ghislain DESCAZEAX
	Mme Anne IUS
	Mme Marie-José MAURIÈGE
	Mme Marie-Claude NÈGRE
	Mme Nadine SINOPOLI

4^{ème} Commission : Mobilités, infrastructures, routes

Président :	M. Cédric VAISSIÈRES
Vice-Président :	M. Jean-Luc DEPRINCE
Secrétaire :	M. Mathieu ALBUGUES
Membres :	M. Jérôme BEQ M. Jean-Claude BERTELLI M. Jean-Philippe BÉSIERS Mme Catherine BOURDONCLE Mme Any DELCHER Mme Dominique SARDEING

5^{ème} Commission : Solidarité, santé, habitat

Présidente :	Mme Nadine SINOPOLI
Vice-Président :	M. José GONZALEZ
Secrétaire :	Mme Catherine BOURDONCLE
Membres :	Mme Élisabeth CASTAGNÉ Mme Patricia DUCASSÉ Mme Clarisse HEULLAND M. Romain LOPEZ Mme Marie-José MAURIÈGE Mme Marie-Claude NÈGRE

6^{ème} Commission : Aménagement, innovation, numérique, ruralité, contractualisation

Présidente :	Mme Sophie DELBREIL
Vice-Présidente :	Mme Catherine BOURDONCLE
Secrétaire :	M. Emmanuel CROS
Membres :	M. Jean-Michel BAYLET M. Alain BELLOC M. Jean-Claude BERTELLI M. Jean-Philippe BÉSIERS Mme Christiane LE CORRE Mme Liliane MORVAN

7^{ème} Commission : Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts

Présidente :	Mme Liliane MORVAN
Vice-Président :	M. Jérôme BEQ
Secrétaire :	M. Jean-Luc DEPRINCE
Membres :	M. Christian ASTRUC
	Mme Véronique COLOMBIÉ
	Mme Sophie DELBREIL
	Mme Anne IUS
	Mme Marie-Claude NÈGRE
	Mme Valérie RABAULT

8^{ème} Commission : Transition écologique, eau, déchets

Président :	M. Michel WEILL
Vice-Président :	M. Alain BELLOC
Secrétaire :	M. Cédric VAISSIÈRES
Membres :	M. Christian ASTRUC
	Mme Catherine BOURDONCLE
	Mme Véronique COLOMBIÉ
	M. Jean-Luc DEPRINCE
	Mme Clarisse HEULLAND
	Mme Liliane MORVAN

9^{ème} Commission : Culture, patrimoine, langue occitane

Présidente :	Mme Patricia DUCASSÉ
Vice-Présidente :	Mme Christiane LE CORRE
Secrétaire :	Mme Dominique SARDEING
Membres :	M. Jean-Philippe BÉSIERS
	Mme Catherine BOURDONCLE
	M. Ghislain DESCAZEUX
	Mme Marie-José MAURIÈGE
	M. Bernard PÉCOU
	Mme Valérie RABAULT

10^{ème} Commission : Économie, emploi, insertion, tourisme

Présidente :	Mme Anne IUS
Vice-Président :	M. Emmanuel CROS
Secrétaire :	Mme Nadine SINOPOLI
Membres :	Mme Véronique COLOMBIÉ
	Mme Any DELCHER
	M. Jean-Luc DEPRINCE
	M. José GONZALEZ
	Mme Clarisse HEULLAND
	Mme Marie-José MAURIÈGE

Séance du 15 décembre 2022

Orientations budgétaires (4^{ème} Réunion de 2022)

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre à neuf heures quarante-et-un, les conseillers départementaux se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Michel Weill, Président du Conseil départemental.

Étaient présents :

- M. ALBUGUES Mathieu
- M. ASTRUC Christian
- M. BAYLET Jean-Michel
- M. BELLOC Alain
- M. BEQ Jérôme
- M. BERTELLI Jean-Claude
- M. BÉSIERS Jean-Philippe
- Mme BOURDONCLE Catherine
- Mme CASTAGNÉ Élisabeth
- M. CROS Emmanuel
- Mme DELBREIL Sophie
- Mme DELCHER Any
- M. DEPRINCE Jean-Luc
- M. DESCAZEAUX Ghislain
- M. GONZALEZ José
- Mme HEULLAND Clarisse
- Mme IUS Anne
- Mme LE CORRE Christiane
- Mme MORVAN Liliane
- Mme NÈGRE Marie-Claude
- Mme RABAULT Valérie
- Mme SARDEING Dominique
- Mme SINOPOLI Nadine
- M. VAISSIÈRES Cédric
- M. WEILL Michel

Absent, excusés :

- Mme COLOMBIÉ Véronique (procuration donnée à M. BÉSIERS Jean-Philippe)
- Mme DUCASSÉ Patricia (procuration donnée à M. BEQ Jérôme)
- M. LOPEZ Romain (procuration donnée à Mme DELCHER Any)
- Mme MAURIÈGE Marie-José (procuration donnée à M. ASTRUC Christian)
- M. PÉCOU Bernard (procuration donnée à Mme HEULLAND Clarisse)

Le quorum légal fixé par l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales (article 49 du règlement intérieur), soit la majorité absolue des membres en exercice, étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer.

M. le Président : Bonjour à tout le monde. Je suis heureux de vous accueillir dans cette nouvelle salle, pas tout à fait finie. Il manque certains éléments qui n'étaient pas livrés et que nous n'avons pas pu mettre en place. Les écrans et les micros, entre autre seront changés. Cela faisait partie des travaux. Sinon, pour le reste tout ce qui devait être réalisé. Surtout l'éclairage, c'était cela qui péchait le plus. Je pense que cela doit fonctionner.

Mesdames et Messieurs les Élus, Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service du Département et de l'État, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre de notre session consacrée aux orientations budgétaires pour 2023 préalables au budget primitif, que nous examinerons en février prochain.

Comme l'année dernière, la majorité départementale reste cohérente avec sa volonté d'aller vite, en présentant un budget opérationnel mi-février et non mi-avril, comme cela était fait pendant le précédent mandat. Bien sûr, cela n'est pas sans conséquence pour cette séance relative aux orientations budgétaires avec :

- une loi des finances non encore stabilisée,
- un exercice budgétaire en cours non encore clos,
- une reprise des restes à réaliser ainsi que de l'excédent de fonctionnement 2022 qui ne pourra se faire que lors de l'examen du budget supplémentaire, en juin 2023.

Ainsi, le projet de budget 2023 qui vous sera présenté en février prochain n'intégrera donc que des recettes et des dépenses propres à l'exercice 2023. Il en avait été de même pour le budget 2022.

Comme je viens de vous le dire, les reprises budgétaires, tant en investissement (restes à réaliser) qu'en fonctionnement (excédent de clôture), n'interviendront que courant du second trimestre, ce qui n'empêchera en rien la poursuite de nos programmes en cours, et c'est bien là essentiel.

Dans un contexte difficile marqué par :

- les conséquences du conflit en Ukraine s'agissant notamment de l'inflation, de l'explosion des coûts de l'énergie,
- des décisions unilatérales de l'État dans un mépris le plus total pour le principe de libre administration des collectivités territoriales avec des effets directs et incompressibles sur nos dépenses de fonctionnement concernant notamment le Ségur de la Santé ou la loi Taquet pour les familles d'accueil. S'agissant de ces différents sujets, je ne dispose à ce jour d'aucune certitude concernant les éventuelles compensations financières par l'État.

Face à ces « vents contraires », la majorité départementale vous propose, pour 2023, de conserver le cap d'une vision claire et ambitieuse fondée sur le courage, l'ambition et la responsabilité avec pour « fil rouge » le plan de relance, présenté en 2021 à notre Assemblée départementale, ainsi qu'aux Maires du département.

Je tiens à insister sur le fait que, malgré un contexte économique et social dégradé, nos recettes restent encore à ce jour dynamiques en matière notamment de droits de mutation, qui passent de 36 millions d'euros en 2020 à 48 millions d'euros en 2022, étant ainsi supérieurs de + 3 millions d'euros à celle de 2021 (45 millions d'euros).

Avant d'aller plus loin, comme j'ai pu le faire l'année dernière, je souhaite à nouveau mettre l'accent sur le fait que le Département ne dispose plus de la capacité à lever l'impôt. Aussi, si nos recettes restent à ce jour dynamiques, nous n'en maîtrisons plus l'évolution et nous nourrissons des inquiétudes pour l'avenir eu égard au contexte économique dégradé auquel nous faisons face.

De plus, cela ne va pas sans poser des problèmes pour se projeter dans l'avenir tant l'État a tendance à revenir, en permanence, sur les diverses dotations qu'il nous alloue. Je continue à regretter, pour ma part, que l'État ait rompu ce lien de confiance entre le Département et le citoyen à travers cette capacité à lever l'impôt. En effet, à travers la rupture de ce lien, c'est tout l'esprit de la décentralisation et de la libre administration des collectivités territoriales tels que l'avaient conçu François Mitterrand et Gaston Defferre qui continuent à être mis à mal.

Au delà de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, rendue de plus en plus difficile par les décisions unilatérales de l'État concernant les ressources humaines et les solidarités, il nous reste comme source de financement de nos projets et notre volonté de maintenir un service public de qualité pour tous dans le département :

- l'emprunt,
- la recherche de subventions.

Considérant ces différents éléments, notre budget 2023 devrait avoisiner les 375 millions d'euros :

- 344 millions d'euros de recettes de fonctionnement,
- 31 millions d'euros de subventions et autres recettes d'investissement dont 15 millions d'euros d'emprunt dans le cadre du schéma défini en début de mandat.

Dans ce contexte économique et social dégradé, et afin de faire face aux bouleversements substantiels à venir de notre territoire départemental, c'est autour du plan de relance, de la solidarité, de l'éducation et de la culture que vont s'articuler les principales actions de l'année 2023 avec la poursuite de la politique des contrats d'équipement en direction des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, avec 30 contrats d'équipement prévus et pour un montant de 11 millions d'euros.

S'agissant de l'immobilier, l'année 2023 verra la poursuite de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement dans les collèges à hauteur de 4 millions d'euros. À cela s'ajouteront :

- les opérations des travaux de la médiathèque départementale et de l'Abbaye de Belleperche,
- l'élaboration d'une démarche de plan pluriannuel d'investissement pour les gendarmeries et les maisons départementales des solidarités,
- la définition du projet d'extension des archives départementales,
- la finalisation des études d'extension des collèges de Labastide-Saint-Pierre et Montech,
- la définition du projet de construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne,
- la réhabilitation du gymnase du collège de Lauzerte,
- l'ouverture d'une réflexion autour des extensions des collèges de Lafrançaise et de Manuel Azaña à partir du travail sur la sectorisation actuellement en cours.

S'agissant de la voirie départementale, l'année 2023 verra la poursuite de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement à hauteur de 17 millions d'euros. À cela se rajouteront :

- la poursuite du plan de renouvellement de signalisation directionnelle à hauteur de 150 000 €,
- la poursuite des études des vélos voie verte vallée de l'Aveyron et le financement des études pour la création d'un échangeur sur le territoire de la commune de Lacourt-Saint-Pierre.

Il convient de souligner le fait que l'ensemble de ces investissements directs et indirects menés par le Département constitue un véritable soutien pour notre économie locale.

De plus, je porte à votre connaissance le fait que la commission compétente auprès de la Préfecture a formulé un avis favorable pour le retour aux 90 kilomètres/heure sur les trois tronçons de voirie départementale nous reliant aux départements du Tarn, de l'Aveyron et du Gers.

S'agissant de l'éducation, les hausses exceptionnelles des prix des matières premières et des fluides ont un impact sur de nombreux acteurs dont notamment les collèges. Pour 2023, il est envisagé la mise en place d'une dotation de fonctionnement exceptionnelle de 500 000 €. Elle pourra être versée selon certains critères parmi lesquels la situation financière de l'établissement public local d'enseignement (EPL).

Dès septembre 2022, malgré une envolée du prix de certaines denrées alimentaires, afin de soutenir le pouvoir d'achat des familles, le Département de Tarn-et-Garonne a opté pour le gel des tarifs de cantine. Il est proposé de poursuivre cette politique en 2023 en compensant auprès des établissements, au travers d'une enveloppe globale de 110 000 €.

S'agissant de la culture, le premier schéma départemental pour la culture en Tarn-et-Garonne 2022-2028 sera proposé à l'Assemblée départementale en 2023 à l'issue d'une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs culturels du département. L'objectif est de rendre visible l'ambitieuse politique culturelle de la collectivité au service de tous les Tarn-et-Garonnais, sur l'ensemble du territoire, ainsi que de structurer l'action des services du Département et celle des opérateurs tels que Tarn-et-Garonne Arts et Culture (TGAC) et leurs interactions.

S'agissant de l'agriculture, dans un contexte difficile pour le monde agricole, la convention liant le Département à la Région est en cours de renégociation avec un environnement réglementaire modifié par la loi NOTRe. Dans ce cadre, il est proposé pour 2023, de maintenir à ce stade une enveloppe de 900 000 € pour le soutien au monde agricole (hors fonds d'urgence gel et hors ressource en eau).

De plus, il convient de souligner, en matière d'agriculture, le fait que la majorité départementale privilégie les actions structurantes déterminantes pour l'élevage avec :

- une implication forte s'agissant du dossier de l'abattoir de Montauban,
- un soutien aux vétérinaires pour le suivi des élevages,
- la mise à l'étude de remises supplémentaires concernant les tarifs d'analyse réalisées par le laboratoire vétérinaire,
- l'aide à l'élevage apportée à travers l'association de lutte contre les maladies animales à hauteur de 200 000 €.

En matière de ressource en eau, deux dossiers très importants pour l'avenir de notre territoire figurent à l'ordre du jour de notre réunion :

- l'évolution statutaire du syndicat mixte Tarn-et-Garonne numérique portant sur la création et la gestion de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles. Il ne s'agit que de cela et rien d'autre.
- la participation à la recapitalisation de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne.

Enfin, j'insiste sur le fait que je demande au Gouvernement d'apporter un soutien au monde agricole du département touché par la sécheresse à travers la création d'un fonds auquel nous participerons, comme chaque fois en pareil cas. J'ai ainsi décidé de rendre publique la lettre que j'avais remise au Ministre Fesneau - Ministre de l'Agriculture qui est venu nous rendre visite dans notre département il y a quelques semaines. Je la tiens à votre disposition.

S'agissant des solidarités, dans ce domaine, le Gouvernement a décidé, de manière unilatérale, suite à la crise sanitaire, de différentes mesures salariales qui vont avoir un effet significatif sur les finances départementales pour 2023.

Ainsi, pour le Département de Tarn-et-Garonne, l'impact direct projeté des différentes revalorisations salariales imposées par le Gouvernement pour le secteur des établissements et des services médico-sociaux s'établit pour 2023 à 2 800 000 € (hors mesures du Ségur pour les agents de la collectivité). Il conviendra de rajouter à cela l'impact prévisionnel relatif à la loi taquet et à son décret d'application pour les 242 assistants familiaux employés par le Département.

Par ailleurs, en 2023, le domaine de la protection de l'enfance, en particulier, devra répondre à une nécessaire évolution des modes traditionnels de prise en charge des mineurs placés ainsi qu'à une augmentation des nécessités de placement (au 31 décembre 2021, 810 enfants placés – au 22 novembre 2022, 870 enfants placés).

Pour faire face à ces évolutions, le Département a conçu des dispositifs qui auront des effets en année pleine en 2023 :

- dispositif « sortants de l'aide sociale à l'enfance » pour 60 jeunes majeurs pour un coût de 450 000 €,
- dispositif expérimental pour 12 cas complexes pour un coût de 137 000 €,
- évolution de l'offre en matière de visites médiatisées pour un coût envisagé en 2023 de 383 000 €.

Par ailleurs, le contexte de crise économique et l'inflation vont amener le Département à envisager la tarification des établissements et des services médico-sociaux relevant de sa compétence avec une évolution des prix de journée, en 2023 de + 4,5 %. Cela aura un effet substantiel sur le budget départemental relevant de l'aide sociale.

S'agissant des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, ces derniers ont été fortement impactés par la crise sanitaire :

- d'une part, par le manque d'activité générant un manque de recettes,
- d'autre part, par la difficulté de recrutement des professionnels.

J'insiste sur le fait que j'ai pris la décision, dès le début du mois de décembre, de procéder au versement d'un 13^{ème} mois d'aide sociale à l'hébergement pour tous les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes publics du département. Cette mesure sera élargie en 2023 à l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, quel que soit leur statut.

S'agissant du logement social, il est prévu pour 2023, à partir d'un travail d'analyse qui sera mené par des élèves administrateurs de l'institut national des études territoriales, d'initier la mise en œuvre d'un guichet unique pour les aides à la pierre relevant du parc privé.

S'agissant du service départemental d'incendie et de secours, le budget de fonctionnement du SDIS subit, au même titre que celui du Département, les effets des mesures décidées de manière unilatérale par le Gouvernement, concernant notamment des ressources humaines. Aussi, afin de faire face à cette situation ainsi qu'à l'inflation, il est envisagé une augmentation de la subvention de fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours de + 5 %.

S'agissant de l'investissement, il est envisagé d'accompagner le plan pluriannuel d'investissement du service départemental d'incendie et de secours pour l'exercice 2023 à hauteur de 250 000 €.

Concernant les ressources humaines, les dépenses de fonctionnement 2023 évolueront à la hausse en raison notamment de mesures unilatérales imposées par l'État sans compensation financière stable à ce stade :

- revalorisation du point d'indice,
- Ségur de la Santé,
- loi Taquet concernant les familles d'accueil.

En matière de ressources humaines, je voudrais me féliciter du bon déroulement des élections professionnelles, le 8 décembre dernier. Le scrutin a été supervisé par Marie-Claude Nègre, première vice-Présidente chargée des ressources humaines, assistée de Christiane Le Corre. Je les remercie toutes les deux.

Considérant ces différents éléments, ces orientations budgétaires pour l'exercice 2023 traduisent la volonté de la majorité départementale de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en délivrant un service public de qualité pour les habitantes et les habitants du Tarn-et-Garonne, ainsi qu'un bien-être au travail des agents de la collectivité, afin de poursuivre la mise en œuvre des opérations d'investissement relevant du plan de relance présenté en 2021.

Toutefois, cet exercice est rendu de plus en plus difficile par l'État qui vient augmenter les dépenses de fonctionnement des Départements par des décisions unilatérales, prises sans concertation et dans un mépris le plus total du principe de libre administration des collectivités territoriales. Dans le même temps, le Gouvernement, avec un grand cynisme, tente de réintroduire dans le projet de loi de finances 2023, par voie d'amendement, une nouvelle forme du pacte de Cahors, visant les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales.

Avant de donner la parole au rapporteur du premier dossier inscrit à l'ordre du jour, je voudrais remercier notre administration pour la préparation de cette séance et pour l'ensemble du travail accompli depuis juillet 2021. L'ensemble des services, autour des directeurs, des directeurs généraux adjoints, du directeur général des services, en lien avec le Cabinet, font preuve de sérieux, de professionnalisme et d'un grand sens du service public.

Je tiens également à porter à votre connaissance le fait que Madame la Préfète m'a confirmé le versement aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, des « fonds Golfech » sur la base des critères que vous avez adoptés, à l'unanimité, lors de la réunion consacrée au vote de la décision modificative. Je remercie le directeur général des services, le directeur des finances et la direction des affaires juridiques pour avoir su développer les bons arguments auprès des services de l'État, en complément de notre délibération.

Nous allons maintenant constater le quorum, conformément aux dispositions de l'article L.3121-14 du code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, je vous remercie de bien vouloir prendre en considération les procurations suivantes :

- Mme Véronique Colombié à M. Jean-Philippe Bésiers,
- M. Bernard Pécou à Mme Clarisse Heulland,
- Mme Marie-Josée Mauriège à M. Christian Astruc,
- M. Romain Lopez à Mme Any Delcher,
- Mme Patricia Ducassé à Jérôme M. Beq.

Nous devons également procéder à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article 39 du règlement intérieur. Il convient de déterminer un secrétaire de séance habituel qui, pour ma part, sera Cédric Vaissières. Merci.

Je rappelle la date d'envoi des convocations, de l'ordre du jour et des rapports. Ces documents vous ont été adressés le 2 décembre 2022. Ces documents sont consultables sur intranet depuis la même date (espace élus).

Deux correspondances ont été envoyées :

- une première, le 6 décembre 2022 vous informant de la modification du règlement intérieur du rapport relatifs aux régimes spécifiques de temps de travail.
- une deuxième, le 7 décembre 2022 vous notifiant les nouveaux statuts du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, devenu syndicat mixte Tarn-et-Garonne aménagement.

7 commissions d'étude se sont quant à elles réunies, du 6 au 9 décembre dernier, pour émettre un avis sur les dossiers relevant de leurs compétences respectives.

Il convient d'approuver le procès-verbal de la séance de l'Assemblée départementale du 27 octobre 2022, envoyé le 9 décembre 2022 et déposé sur l'intranet le même jour.

19 rapports sont inscrits à l'ordre du jour. Les dossiers seront traités en suivant l'ordre du jour classique des commissions.

J'ai été saisi d'une question écrite rédigée par le groupe « Tarn-et-Garonne d'abord ». Celle-ci sera traitée à la fin de notre réunion.

Nous allons donc passer à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Je donne maintenant la parole au rapporteur du premier dossier inscrit à l'ordre du jour. Je vous remercie.

M. Descazeaux : M. le Président.

M. le Président : Je vous indique que j'ai reçu une demande de scrutin public par appel nominal pour le rapport relatif au syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique : évolution statutaire. Pour le rapport n°17, cela se fera par un vote nominal.

M. Albugues : M. Le Président, par combien de personnes est signée cette demande ? Combien d'élus ont signé cette demande ?

M. Le Président : 13.

M. Descazeaux : M. Le Président ?

M. le Président : Oui.

M. Descazeaux : Dans votre discours introductif, vous avez parlé du mépris de l'État, l'État qui ne vous écoute pas, et l'État qui ne tient pas compte de vos avis. J'aimerais bien reformuler la demande que nous sommes également en tant qu'élus et représentants de quelques citoyens, de pouvoir constituer un groupe. Cela permettrait de montrer que vous ne méprisez pas une partie des citoyens, comme vous le reprochez à l'État.

Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, lors du budget primitif, proposer à votre majorité et à l'ensemble des conseillers départementaux, de surseoir à notre demande de constituer un groupe de deux conseillers départementaux ? Il y a deux autres conseillers départementaux à Moissac qui n'ont pas de groupe.

Merci beaucoup. Cela éviterait de considérer, pour nous aussi, qu'une partie des citoyens que nous représentons font preuve de mépris de votre part. J'espère que cela n'est pas le cas.

Merci beaucoup.

M. Le Président : Merci.

M. Descazeaux : Étant donné que M. Weill est un grand démocrate, le règlement peut être modifié.

M. Gonzalez : Excusez-moi, je n'avais pas le micro. Nous appliquons le règlement. Je suis surpris, M. Descazeaux, vous avez été deux pendant 6 ans, et vous n'avez jamais rien réclamé. Cela est surprenant, mais la vie politique c'est comme cela. Merci.

M. Descazeaux : Cela ne concerne pas du tout mon positionnement lors des 6 ans précédents. Cela n'a rien à voir. Excusez-moi.

M. Gonzalez : Oui, oui vous avez raison !

M. Le Président : Nous allons passer au premier rapport, s'il vous plaît.

M. Descazeaux : Avant le premier rapport, M. Le Président, pourriez-vous aussi me donner votre avis ?

M. Le Président : Je vais y réfléchir. Vous me posez la question maintenant, je vais y réfléchir.

M. Descazeaux : Merci beaucoup.

M. Le Président : Je ne vais pas vous donner la réponse maintenant, surtout qu'elle risque d'être défavorable pour vous. Il ne vaut mieux pas que je vous la donne maintenant, vous allez passer une mauvaise journée.

M. Descazeaux : Donc, vous avez déjà décidé que vous allez mépriser une partie des citoyens !

M. Le Président : Je ne décide pas tout seul. J'en parlerai.

M. Descazeaux : Alors, ne parlez pas du mépris de l'État.

M. Le Président : Terminé ! Maintenant nous passons au rapport.

M. Descazeaux : M. Le Président, on vous interpelle, sans animosité, en essayant d'expliquer et en allant dans votre sens.

M. le Président : Nous allons y réfléchir.

M. Descazeaux : Nous ne souhaitons pas mépriser une partie des citoyens. J'espère que vous allez dans le sens que vous combattez.

Mme Sardeing : Je voudrais juste, M. Descazeaux, vous dire que vous posez une question. Effectivement, je pense que nous y réfléchissons puisque le Président ne prend pas les décisions toujours tout seul. Mais je voudrais dire qu'en termes de mépris, quand la présidence d'une commission est donnée à Liliane Morvan, je ne vois pas où est le mépris.

M. Le Président : Cela a à voir, quand même, et cela est très important.

M. Descazeaux : Je pose la question à M. Le Président et à tous les conseillers départementaux sur le groupe.

Mme Rabault : Je suis quand même étonnée de cette demande.

M. Descazeaux : Mme Rabault le demandait d'ailleurs à la mairie de Montauban, si je me souviens bien.

Mme Rabault : Non, M Descazeaux, ne me faites pas parler. Vous faites parler beaucoup de monde. Parlez pour vous-même, mais ne parlez pas pour moi. Cela sera beaucoup mieux en termes démocratiques.

Quand nous parlons du mépris de l'État, c'est que l'État prend des décisions et nous demande de les payer. Cela est contraire à un esprit démocratique. Cependant, ce qu'est la démocratie, c'est qu'un règlement intérieur a été voté, par vous-même sous le précédent mandat. Il définit des règles. Les règles s'appliquent à tous, que nous soyons élu, citoyen, conseiller départemental, Ministre ou Président de la République. Donc, elles s'appliquent aussi dans cet hémicycle.

M. Le Président : Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 27 octobre 2022. Je pense que tout le monde l'a lu.

Est-ce que quelqu'un a des questions sur ce procès-verbal ? Non.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

1^{ère} COMMISSION – Finances

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération autorisations budgétaires avant BP](#)

Bonjour à vous toutes et à vous tous. Vous savez qu'avant le vote du budget primitif, l'État donne la possibilité aux Départements de pouvoir engager des autorisations dans la limite d'un cadre prévu par la loi, qui fixe le fait que dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent c'est-à-dire l'exercice 2022, nous pouvons ouvrir des crédits pour 2023 afin de ne pas stopper la dynamique d'investissement. M. le Président nous demande par ce rapport, de pouvoir ouvrir pour 2023, 1,5 million d'euros de lignes d'investissement, qui évidemment feront l'objet d'un vote dans le cadre du budget primitif.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : D'accord. Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération rapport OB 2023](#) ; [Délibération rapport OB 2023 \(annexe\)](#)

M. le Président, vous avez déjà largement ébauché l'esquisse dans votre propos introductif. Ce que je vous propose, c'est de passer un petit powerpoint, puisque maintenant, nous avons de super écrans qui permettent de voir en plus grand. Cela est une petite synthèse des orientations budgétaires. S'il y a d'autres questions, j'imagine que nous y répondrons.

Je voudrais remercier l'ensemble des membres de la commission des finances qui s'est réunie, majorité et opposition, car nous avons eu un débat extrêmement constructif, sur des perspectives pour 2023 très difficiles. Elles sont difficiles pour les communes, pour les Départements, les Régions et pour tout le monde.

Je voudrais rappeler que notre fil conducteur est le plan de relance établi et présenté, l'an dernier, par Jean-Michel Baylet avec 430 millions d'euros. Il a fait l'objet de concertations. Je voudrais juste rappeler la trajectoire financière, à la fois avec les subventions aux communes, la voirie, les collèges et d'autres investissements, et les plans de financement qui avaient été établis. Nous en restons à cette perspective.

Ce qui pour nous fera l'objet de discussions aujourd'hui, ce sont les risques et les alertes pour 2023. Chacun a bien à l'esprit que nous avons une inflation. Je vais y revenir. Je voudrais d'abord dire que ce qui a été voté, puisque les orientations budgétaires répondent à un canevas précis défini par l'État, donc d'abord, faire un petit point sur la conjoncture nationale.

Dans le budget de l'État, il a été inscrit 1 % de croissance économique en 2023. Mais, le Président de la République a annoncé, il y a 2 semaines, que cela serait 0,5 % ou 0,7 %. Il faut voir que 1 % ce sont 25 milliards d'euros, vous faites une règle de 3. Nous sommes face à une difficulté sur l'année 2023. Nous avons une prévision de l'inflation qui est très élevée.

Toujours dans le budget, le Gouvernement l'a mise à 4,3 %. Cela aura des impacts pour nous. Nous serons sans doute plutôt autour de 5 %, cela est beaucoup. Par exemple, je vous donnerai les chiffres pour les évaluations dans les collèges, sur l'alimentation et les produits alimentaires, etc., nous sommes plutôt sur 500 000 € en plus.

Le débat actuel, vous l'avez vu avec les agriculteurs, les boulangers, c'est la hausse des coûts de l'électricité. Lors de la dernière assemblée plénière, je vous avais indiqué que nous n'avions toujours pas reçu les factures, depuis le mois d'avril 2022, pour cette année. Cela est toujours le cas. J'ai fait une réunion avec le directeur régional d'EDF. Il a accepté de faire une simulation pour le Département de ce que cela allait nous coûter. Nous sommes sur des coûts qui sont quasiment multipliés entre 4 et 5 pour l'électricité. Cela est monstrueux. Cela affecte les collèges et notre fonctionnement. C'est ce que nous voyons aussi sur les entreprises de Tarn-et-Garonne.

Vous avez évoqué dans votre propos introductif, M. le Président, l'impact des décisions gouvernementales. Je voudrais que chacun prenne conscience de ce que cela coûte. Ce sont des décisions prises par le Gouvernement et payées par nous. Ce qui est toujours compliqué, même si ces décisions sont indispensables.

Nous avons eu + 2 millions d'euros en 2022 par rapport à 2021 et nous aurons + 5 millions d'euros en 2023 par rapport en 2022. Vous avez les décisions qui concernent la revalorisation du Ségur de la santé, qui sont indispensables pour les assistants familiaux et la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. Ce sont des décisions qui s'imposent à nous. L'électricité, c'est la conjoncture. Les décisions gouvernementales, c'est le Gouvernement qui a pris ces décisions, mais c'est nous qui payons. Effectivement, il faut le prendre en compte dans la construction du prochain budget primitif.

Ce que j'ai abordé avant, ce sont les choses sûres. Maintenant, il y a les incertitudes. Il y a une hausse du revenu de solidarité active qui représente un coût de 1,6 million d'euros pour 2022. Ce coût a été pris en charge en 2022 par l'État. Je le dis d'autant plus que cela est un amendement de mon groupe qui a été voté et qui a permis de faire en sorte que l'État le paie. Vous savez que le diable est dans le détail. Pour l'instant, l'État ne le prend pas en compte pour 2023. J'ai fait passer un amendement qui s'est fait sortir par le 49.3. Il n'est pas dans le 49.3. Cela fait aussi partie des mobilisations qu'il faut que nous ayons.

Vous avez évoqué le retour du pacte de Cahors. Le pacte de Cahors, c'est quoi ? L'État dit aux collectivités de combien il ne faut pas qu'elles augmentent leurs dépenses de fonctionnement. La Première Ministre avait dit, lors du congrès des Maires, qu'elle ne le remettrait pas, puis finalement cela a été rajouté, en catimini, dans un article dans le premier 49.3. Nous avons râlé, cela a été retiré du second 49.3 sur le budget. Le troisième va arriver ce soir, mais il est possible que cela revienne dans la loi de programmation. Il faut que nous soyons très vigilants sur ce point.

Une fois que nous avons dit tout cela, quand nous additionnons tout, nous pouvons avoir des dépenses de fonctionnement qui augmentent entre 10 et 15 millions d'euros par rapport à 2022. Cela est effectivement très important. Par rapport aux dépenses obligatoires, j'ai rajouté la revalorisation des agents de catégorie C pour le Département. Cela est la négociation qu'a menée notre première vice-Présidente, Marie-Claude Nègre, et elle a été adoptée par les représentants des agents de notre collectivité.

Comment finançons-nous tout cela ?

Je rappelle, j'ai mis les grandes masses puisque nous sommes sur du 350 millions d'euros. Ce qui est en orange, c'est ce qui est à notre main, c'est-à-dire les montants que nous votons. Tout le reste, ce sont soit des dotations de l'État, soit des impôts décidés par l'État pour lesquels il fait le taux et la base. En 2023, la partie orange va encore diminuer puisque le Gouvernement a mis dans sa loi de finances la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui représente 11 millions d'euros pour nous. Nous passons à moins de 10 % des recettes de fonctionnement qui sont à notre main. Tout le reste, ce sont des recettes qui nous viennent de l'État et décidées par l'État. Comme je l'indiquais, la nouveauté de la construction de l'exercice budgétaire 2023, c'est que la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises est supprimée. Elle représente dans notre budget 11 millions d'euros. Elle sera remplacée par une partie de taxe sur la valeur ajoutée.

Il faut quand même dire les choses quand elles vont bien. Nous avons 2 recettes qui sont très dynamiques. Ce sont les droits de mutation, les fameux droits de mutation à titre onéreux. Ils qui sont passés de 24 millions d'euros pour notre collectivité en 2016 à 48 millions d'euros en 2022. Cela est significatif. La taxe sur la valeur ajoutée, qui remplace la taxe foncière, est passée de 81 millions d'euros en 2021 à 86 millions d'euros en 2022.

La question qui se pose est : « est-ce que nous gardons cette dynamique ou pas en 2023 ? »

La taxe sur la valeur ajoutée est liée à la consommation des ménages. C'est là où l'État dit que l'inflation sera à 4,3 %, mais il met, quand même, une estimation pour nous à + 5 %. Nous allons voir. Pour les droits de mutation à titre onéreux, il y a une prévision nationale qui est en recul. Nous avons des contraintes locales. Je souhaite le dire ici, car je pense que cela peut aussi freiner notre recette des droits de mutation à titre onéreux. Mme la Préfète interdit désormais à certaines communes - certaines sont représentées autour de cet hémicycle - de délivrer des permis de construire. Oui, cela est fou, mais cela est une réalité. Il y a, je crois, j'avais fait le décompte, 7 communes et pas des moindres. Je vois M. le Maire de Castelsarrasin, mais il y en a d'autres autour de cette table. Cela va forcément avoir des impacts, car si vous ne délivrez plus de permis de construire, vous avez moins. Franchement, cela est à prendre très au sérieux.

Face à tout cela, je voudrais vraiment remercier les services pour ce pilotage resserré et je vais vous montrer ce qui a été fait et ce qui a été mis en œuvre. Je vais remercier Mme Gautreau car « il faut toujours rendre à César, ou à Césarine, ce qui lui revient ». Je vais vous donner deux exemples.

Le premier c'est l'alimentation dans les collèges. Vous avez vu que nous avons mis une estimation à + 500 000 €. Il y a un nouveau logiciel, qui est mis en temps réel et qui s'appelle « Easilys », je vais vous montrer ce que cela donne.

La deuxième est un pilotage centralisé. Vous avez la moitié des gestionnaires qui ont bougé depuis 3 ans et qui sont nouveaux. Il leur a été proposé un service avec un pilotage centralisé, des conseils et des partages de bonnes expériences d'achats entre les différents gestionnaires, cela est très important, y compris des recettes et des propositions de menus. Cela ne se faisait pas du tout avant.

Vous verrez l'énergie. Nous faisons un tableau de suivi sur l'énergie dans les collèges par mètre carré et par élève. Nous avons des coûts qui vont de 38 €, par élève et par an, à 178 €, par élève et par an. Il y a des collèges qui sont encore de vraies passoires thermiques. Cela fait vraiment partie des points que nous prenons en main. Je vous montre ce à quoi ressemblent ces tableaux de bord, collège par collège. Vous avez le coût 2021 des repas. Quasiment toutes les semaines nous arrivons à le suivre en temps réel. Depuis que ce logiciel a été mis en place, nous sommes passés d'un montant de 2,25 € à 2,09 € grâce à des pilotages et sans détériorer la qualité de ce que nous proposons aux collégiens. Cela est très utile et surtout cela crée vraiment une communauté entre les différents gestionnaires des collèges, qui est extrêmement importante, et qui nous permet d'avoir un pilotage le plus serré possible.

Maintenant, les coûts de l'énergie, pareil, nous faisons par élève et par mètre carré. Nous avons des modes de chauffage très différents d'un collège à l'autre. Cela fait partie du chantier pour, véritablement, enclencher une politique au plus près afin d'être en capacité d'endiguer les coûts que nous subissons. Il y a des différences énormes. Il y a comment est réglé le chauffage. Il y a des collèges qui font 20 000 € d'économie, grâce à un seul agent, je le dis. Il y a des collèges qui sont des passoires thermiques. Cela fait vraiment partie des points sur lesquels, j'imagine, Mme Sardeing reviendra, mais cela vous donne des exemples des pilotages que nous faisons.

Le troisième volet est toujours le pilotage de la dette en essayant d'emprunter quand nous en avons besoin et ne pas garder « d'argent dans les caisses » pour ne pas repayer de l'argent pour rien.

Le Président l'a dit tout à l'heure, face à cette situation d'inflation, qui affecte tout le monde, il faut avoir un cap sur le pouvoir d'achat des Tarn-et-Garonnais. Je vais vous donner plusieurs exemples qui seront repris. Nous faisons quasiment tous partie, autour de la table, des conseils de surveillance des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes publics de nos cantons. Nous en avons 9 qui sont en déficit. Le Président l'a dit, il a pris la décision, fin novembre ou mi-novembre, d'accorder un mois supplémentaire. Vous savez que sur les EHPAD, il y a une partie qui vient de l'aide sociale à l'hébergement, c'est nous. Tout le volet santé, c'est l'Agence régionale de santé. Il y a eu des retards de paiement de l'Agence régionale de santé pour plusieurs établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Cela a affecté leur trésorerie, assez sérieusement, il faut quand même bien le dire. Le Département, pour éviter des situations très délicates, a décidé de payer un mois de plus, c'est-à-dire que sur l'année 2022, il paiera 13 mois d'aide sociale à l'hébergement au lieu de 12. Nous sommes les seuls en France à le faire. J'insiste là-dessus, car cela a aussi un coût, non-négligeable. Cela est un service rendu à l'ensemble des résidents et donc à la population Tarn-et-Garonnaise. Si nous l'étendons en 2023 à tous les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, cela fait 840 000 €. Les chiffres sont toujours très importants.

Toujours sur le soutien au pouvoir d'achat, sur le logement et la rénovation énergétique, le Département a la délégation, par l'État, de l'aide à la pierre. Nous gérons des fonds pour l'État. Nous en rajoutons un peu « au pot », mais surtout nous exerçons un service pour les habitants. Par exemple, sur la prime « Renov », qui est un dispositif gouvernemental, nous avons traité près de 3 000 dossiers et engagé 12 millions d'euros. Cela va toujours dans le sens d'un soutien au pouvoir d'achat aux Tarn-et-Garonnais et aux Tarn-et-Garonnaises.

Sur l'alimentation dans les collèges, Mme Sardeing le redira, elle l'avait annoncé lors de la dernière séance plénière, il n'y a pas eu d'augmentation du prix des repas dans les cantines. Dans d'autres Départements, cela a été du + 7 % voire plus 10 %. Cela est aussi pour les familles qui ont leurs enfants qui déjeunent dans les 18 collèges du Département.

Sur l'énergie, il y a un fonds de soutien qui a été annoncé. Il sera, évidemment, remis dans les orientations budgétaires. Pour les jeunes, avec la première vice-Présidente Mme Bourdoncle, sur la mission locale et un soutien renforcé pour le permis de conduire que nous avons voté l'an dernier.

J'ai mis la culture dans le pouvoir d'achat. La culture n'est pas du pouvoir d'achat, mais je voudrais signaler « l'Étonnant été » qui a été inventé et organisé par Tarn-et-Garonne arts et culture et par Annabelle Couty. Cela a représenté, cet été, 51 spectacles gratuits avec des compagnies professionnelles. J'insiste bien là-dessus. En Tarn-et-Garonne, dans 39 communes, nous avons eu 7 500 spectateurs soit une moyenne de 150 spectateurs. Les trois quarts des spectateurs étaient dans des communes de moins de 1 500 habitants. Cela est vraiment l'objectif d'amener la culture au plus près sur nos territoires. Il y aura évidemment une discussion qui sera engagée en 2023 sur ce point.

Je voudrais juste faire un petit point, car une fois que nous avons dit tout cela, l'investissement est essentiel. J'ai mis les 2 premières années, à chaque fois des 2 mandats. Cela est fin novembre, en prenant sur 11 mois. Nous n'avons pas les chiffres de décembre, qui n'est pas fini. Nous voulons continuer cette dynamique. Aujourd'hui, nous sommes à 50 millions d'euros entre la partie bleue, c'est nous, en direct et la partie verte ce sont les subventions aux communes. Cela est véritablement indispensable pour le soutien à l'activité économique dans notre Département.

Voilà M. Le Président, quelques éléments synthétiques. Je ne sais pas s'il y a des questions.

M. le Président : Merci pour cette présentation qui, je pense, a plu à tout le monde. Elle est très compréhensible. L'avis de la commission ?

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Mme Sardeing : J'aurais une question M. le Président. Est-ce que vous pouvez nous préciser, exactement, ce que cela signifie « le pacte de Cahors », s'il vous plaît ?

Mme Rabault : Initialement, les collectivités qui avaient plus de 60 millions d'euros de dépenses de fonctionnement voyaient leurs dépenses de fonctionnement sur l'année suivante limitées à un certain pourcentage d'augmentation. 60 millions d'euros, ce n'était que Montauban et nous. La nouvelle mouture qui a été proposée, est de descendre jusqu'à 40 millions d'euros de fonctionnement. Ce n'est toujours que Montauban et nous, mais avec « une fusée à 2 étages », c'est-à-dire que les strates de collectivités ne doivent pas voir leurs dépenses de fonctionnement augmenter de plus de x %.

Puis après individuellement nous serions limité à l'inflation - 0,5 % c'est-à-dire $4,3 - 0,5 = 3,8$ %. Mais cela dépend aussi de ce que font les autres. C'est pour cela que je dis que cette fois-ci il y a « 2 étages dans la fusée ». Si toute la strate est « hors des clous », cela rejaillit aussi sur nous. C'est un peu compliqué.

M. Astruc : Par rapport au pacte de Cahors, nous avons signé à l'époque et nous nous étions engagés sur le pacte de Cahors. Il y avait 2 possibilités. Si on signait, si on s'engageait et si on avait pénalité, je vais dire cela comme ça, nous avons 75 % de la pénalité. Si jamais nous ne signions pas, nous avons 100 % de la pénalité. Si le pacte de Cahors est remis en place, est-ce que nous poursuivrons sur ces bases-là ?

Mme Rabault : Les pénalités ne seront plus du tout définies comme avant. Cela est un nouveau pacte de Cahors qui à ce stade est proposé. Nous, notre objectif, de toute façon, est de contenir les dépenses de fonctionnement, car évidemment, nous voulons avoir une gestion sérieuse. Ce qui entre en ligne, en discussion avec le Gouvernement, ce sont toutes les dépenses imposées par le Gouvernement. C'est de facto, lui qui a pris les décisions. Il y a des questions de retraitement là-dessus. Comme pour l'instant ce n'est pas dans le 49.3, je ne sais pas ce qu'il adviendra ou pas de ce pacte. Cela fait partie aussi des échanges que nous pouvons avoir avec le Gouvernement.

Cela est une prise d'acte, il n'y a pas de vote là-dessus. Cela a été une prise d'acte, à l'unanimité, lors de la commission des finances.

M. Baylet : J'avais été très choqué par ce pacte de Cahors, car le principe fondamental est la libre administration des collectivités. Or, non seulement, le Gouvernement - l'État, de manière permanente, il faut bien le reconnaître - nous impose à nous, collectivités, des contraintes et des dépenses, sans consulter personne, mais il veut aussi se mêler de la gestion que nous menons. D'ailleurs, même si le Tarn-et-Garonne l'a signé, la majorité du Département a refusé de le signer, au nom du principe que je viens de dire. Il n'appartient pas à l'État de nous dire comment nous devons gérer nos finances. Les seuls juges que nous ayons, ce sont nos électeurs le moment venu.

M. le Président : Pour cet acte, le rapport d'orientations budgétaires, il faut le voter. La prise d'acte doit être votée.

Je mets aux voix.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

RAPPORT ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2022

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération rapport égalité femmes hommes](#) ; [Délibération rapport égalité femmes hommes \(annexe\)](#)

L'égalité entre les femmes et les hommes est une préoccupation politique, sociétale et sociale qu'il convient de faire vivre au quotidien.

En tant qu'employeur et acteur des politiques publiques de notre territoire, le Département est attaché à ce principe d'égalité entre les hommes et les femmes. Il marque son engagement dans la mise en œuvre d'actions concrètes, notamment en matière de solidarité.

Le Président du Conseil départemental doit présenter, préalablement au vote sur le budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, intéressant le fonctionnement du Département ainsi que les politiques, les orientations et les programmes menés par notre collectivité. Préalablement, ce rapport a été présenté, pour information, aux membres du comité technique, le 2 décembre dernier.

La loi du 6 août 2019 a renforcé les mesures en faveur de l'égalité professionnelle en conduisant les collectivités à définir un plan d'actions dans ce domaine.

Ce plan d'actions, en matière d'égalité professionnelle, a été voté par l'Assemblée départementale lors de sa séance du 21 octobre 2020. Le rapport joint en rappelle les principaux axes. Je ne vais pas tous les citer (actions de sensibilisation, formation, parité des jurys, etc.).

Il s'agit de prendre acte du rapport présenté en annexe, en notant que la période d'observation de ce rapport s'étend du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci. Là, nous prenons acte, il n'y a donc pas à le voter.

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération développement durable 2022](#) ; [Délibération développement durable 2022 \(annexe\)](#)

Je crois, M. Le Président, qu'il va y avoir une petite vidéo proposée par le service de la communication, en amont de cette présentation.

... (*projection d'un film*) ...

Le rapport sur le développement durable incombe à la première commission, mais je ne sais pas si cela sera encore le cas. Je vais en dire quelques mots, sachant que bien qu'il soit défini par la loi Grenelle 2, qui demande aux collectivités de plus de 50 000 habitants de faire un rapport sur leur développement durable, je n'ai jamais compris pourquoi nous y mettrons la solidarité, la culture et l'éducation. Nous avons l'impression que nous refaisons le bilan de tout le Département. Je vais peut-être me concentrer sur quelques points, si vous le permettez, M. Le Président.

Le premier point, a été, de manière conjoncturelle, un point très important, cet été sur la gestion de l'eau. Le Département gère 130 millions de mètres cubes pour lesquels nous demandons qu'il puisse y avoir des activations pour le soutien aux étiages. Cela a été un pilotage, je pense, le plus dur de l'histoire de notre Département. Au mois d'août, il y a eu des jours où nous avons craint de ne plus avoir d'eau potable. Je pense à Montech. M. Le Président, vous avez été dans les cellules de crise pour déclencher le fait que nous fassions des lâchers d'eau. Évidemment, ils mettent 4 jours à arriver ici, ce qui est logique, donc cela demande une prévision et une anticipation assez exceptionnelle. Cela a un coût, là aussi, puisque nous achetons des quantités d'eau, via des négociations avec Électricité de France. Cela représente sur le budget 500 000 €. Plus nous aurons des épisodes de sécheresse, plus cela nous coûtera cher.

Ce point sur le développement durable me paraît crucial. Cela permettra, peut-être, de « boucler » aussi la manière dont nous voulons aborder la question de l'irrigation, mais pas que l'irrigation, l'eau potable, aussi, puisque les 2 sont liés. Cela me paraît être un point très important sur la question du développement durable.

Sur le deuxième volet, il y a le lancement du « bien-manger » en Tarn-et-Garonne. J'en ai dit un mot tout à l'heure sur la question des collègues. Cela permet d'avoir un achat plus local et de pouvoir partager des bonnes pratiques, tout en ayant, effectivement, un œil très vigilant sur la question du prix.

Toujours dans la question du développement durable, il y a les routes puisque nous savons qu'en termes d'émissions il y a eu des innovations qui ont été lancées avec des composants de liant végétal sur les enrobés que nous avons utilisés. En tout cas sur les routes, M. Vaissières pourra en dire certainement plus. Cela a été monté jusqu'à 15 %, par exemple, à Labarthe.

Le dernier volet sur lequel je souhaite insister... Il y a eu un petit film sur la chaufferie bois. Cela permettra, éventuellement, avec la rénovation qui va être faite dans le collège de Nègrepelisse, qu'il puisse y avoir - alors je ne sais plus où cela en est - la possibilité de se raccrocher à cette chaufferie bois. La question des bâtiments... Ce sont les petits tableaux de suivi que je vous ai présentés tout à l'heure, c'est de dire que nos « passoires thermiques » ne soient plus « passoires thermiques », et que nous puissions développer du photovoltaïque, et mettre en place toutes ces innovations.

Sur la solidarité, l'éducation et la culture, je ne vois vraiment pas trop ce que cela fait dans le développement durable, mais je sais que cela fait partie des points qui sont demandés.

Avis de la commission : Prise d'acte à l'unanimité .

M. le Président : Ce que je voulais préciser c'est que dans l'achat des 500 000 € d'eau cette année, je crois que cela est une première. Il y a eu plus d'eau encore. C'est-à-dire que nous avons vidé le lac de Saint-Géraud, dont nous sommes propriétaires à 50 % avec le Département du Tarn. Nous n'avons pas de facturation. Nous avons quand même enlevé 12 millions de mètres cubes sur les 15 qui existent. Nous sommes obligés d'en laisser dedans, car cela alimente un petit cours d'eau en dessous. Il y a des obligations de débit pour ce cours d'eau. Nous avons pratiquement vidé le lac de Saint-Géraud et nous avons vidé les nôtres ici, le Tordre. Nous les avons pratiquement mis à sec aussi. Nous avons eu un été très difficile là-dessus.

Les 500 000 € d'eau représentent tout ce que nous avons fait lâcher à EDF avec de grosses difficultés, car venant de l'Aveyron, il y a des cotes touristiques. Ils ne veulent pas descendre sous les cotes touristiques. Tous les mercredis soir, c'étaient des discussions pour pouvoir faire lâcher tant de mètres cubes par seconde. Sachant que quand cela vient du Lévézou, cela met 4 jours à arriver à Loubéjac. Nous avons une échelle de mesure à Loubéjac qui nous permet de savoir où nous en sommes des niveaux d'eau dans l'Aveyron, par exemple. Pour venir du Lévézou, cela met 4 jours, il faut le préparer à l'avance. Tout le long du parcours, il y a beaucoup de perte, vous comprenez que cela s'en aille un peu partout. Ensuite, pour venir du Saint-Géraud, cela met 2 jours. Tant que nous avons le Saint-Géraud pour nous donner un « coup de main », cela nous permet de rattraper des niveaux très rapidement.

Cette année, le problème de l'eau a été très difficile à gérer. Cela a été compliqué avec des discussions tous les mercredis soir, où chacun voulait garder son « petit bout ». Il fallait comprendre aussi ceux de l'Aveyron. Pour bien le comprendre, nous sommes allés sur place nous rendre compte. Ils attendaient notre visite depuis très longtemps. Jamais personne n'était allé voir comment cela fonctionnait. Le fonctionnement de toutes les retenues d'eau du Lévézou, cela est assez complexe. Il y en a qui se font par pompage. Il y en a qui sont vidées pour prévoir, quand il arrive de grosses crues, pouvoir faire tampon pour ne pas que certains villages soient inondés. Il y a quelque chose qui méritait d'être vu. C'est ce que nous avons fait. Nous y sommes partis une journée et nous avons pu mieux comprendre.

Je n'aurai pas trop d'affolement sur la quantité, car dans le barrage principal du Lévézou, il y a quand même une grosse quantité d'eau. Maintenant, il faut qu'Électricité de France veuille la lâcher et à quel prix. Cela était juste une précision sur l'eau. Cela a été un point dur de cet été.

M. Descazeaux : M. Le Président, pardon, est-ce que nous avons la proportion entre l'eau pour le secteur agricole et l'eau pour les particuliers ? Nous connaissons la proportion.

M. le Président : Trois quarts, je ne l'ai pas calculé.

M. Descazeaux : Trois quarts pour l'agriculture ? Est-ce qu'il y a des Départements qui ont anticipé et qui ont travaillé avec les agriculteurs pour passer à une transition ou à une bifurcation ? C'est ce que l'on appelle la « bifurcation agricole ». Est-ce que nous sommes un peu là-dedans pour travailler avec les agriculteurs afin qu'ils fassent des cultures, peut-être, moins consommatrices en eau ?

M. le Président : C'est ce qu'ils font, car la plupart maintenant achètent l'eau et essayent aussi d'économiser, déjà pour leurs recettes.

Mme Rabault : Il y a quand même une jeune - qui n'est plus si jeune maintenant - entreprise à Montauban qui a développé des capteurs. Cela permet de déclencher l'irrigation avec un smartphone. Cela suit la courbe de la photosynthèse de la plante et on voit, exactement, à quel moment il faut déclencher. Ils ont vendu leur produit dans le Limousin et dans le Vaucluse. Dans tous les départements, cela marche très bien.

M. le Président : Cela est pour les vergers. Sur les vergers, aujourd'hui, avec leur portable, ils arrivent à savoir quel taux d'humidité ils ont : à 60 %, à 40 %, à 10 centimètres. Ils n'arrosent pas pour rien et cela est souvent du goutte à goutte. Mais, pour le moment, cela est uniquement dans les vergers.

M. Albugues : M. Le Président, merci. Une petite précision, peut-être pour Mme Sardeing, puisque comme tu as répondu, tu sembles connaître le sujet, est-ce que ce sont les trois quarts de l'eau utilisés uniquement par l'agriculture ou l'agriculture, l'industrie et autre utilisation ?

Mme Sardeing : Je pense que Mme Laymajoux peut mieux répondre que moi, sans aucun doute. J'ai assisté à une réunion à la Préfecture où la question a été posée, il y avait un graphique. Effectivement, le graphique montrait que trois quarts du volume d'eau étaient pour l'agriculture, hors entreprises, etc. En effet, l'agriculture utilise beaucoup d'eau, cela est assez logique, je crois que je ne dis pas une grosse bêtise. C'est le graphique qui nous avait été proposé.

M. Descazeaux : Plus de trois quart. Je pense que le Département du Gers a été novateur, il y a une quinzaine d'années. Il y avait beaucoup de production de maïs, très consommateur d'eau. Ils ont modifié peu à peu leur culture. Cela est quand même une tendance qu'il faudrait, peut-être, encourager, car les agriculteurs, peut-être seuls dans leur coin, ne pourront pas assumer cette bifurcation agricole. Pour avoir discuté avec certains agriculteurs... Je pense que vous avez dû le faire également.

M. Astruc : M. Le Président, sur les rivières de Gascogne où la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne est fortement impliquée et s'occupe de cette affaire, je parle sur l'année, car le soutien à l'étiage qui a lieu encore actuellement, se fait à partir des retenues. La part qui concerne juste l'agriculture représentait 50 %, le reste était considéré comme le soutien à l'étiage.

M. le Président : Merci.

Mme Rabault : Juste pour dire que, vu la taille de notre département, nous sommes un des rares à posséder 5 retenues. Cela est l'héritage. Je n'étais pas élue, mais ce que vous aviez initié est exceptionnel. Je veux dire le Gouyre, le Tordre...

M. Baylet : Le Théronnel.

M. Descazeaux : Concernant le retraitement des déchets, j'avais rencontré un Maire qui disait que dans sa commune, c'est peut-être étendu au-delà, mais on lui demandait qu'à partir de 20 apports de déchets, les particuliers étaient obligés de payer. Cela commençait à poser quelques soucis puisque les décharges sauvages commençaient.

M. le Président : Non, ce n'est pas du tout cela. Peut-être que le chiffre de 20 est exact. Nous avons limité le nombre de venues dans les déchetteries, mais à côté de cela, aujourd'hui, personne, jamais personne, n'a atteint ce nombre de passages. Nous aurions pu mettre 30, si cela avait posé problème pour quelqu'un, nous pouvions le monter à 30.

M. Descazeaux : Parce que les 20 n'ont pas été atteints, car on sait qu'à partir du 21^{ème}, on doit payer. C'est cela peut-être ? On limite l'effet d'aubaine.

M. le Président : Non. Nous comptabilisons toutes les rentrées dans les déchetteries. Nous savions, quand nous l'avons mis à 20, que personne n'était jamais arrivé à 20. Nous l'avons mis à 20, comme nous aurions pu le mettre à 30 et comme nous aurions pu le mettre à 15. Il faut quand même insister pour que les gens compostent chez eux, s'équipent de machines pour tondre, pour faire du mulching. Il y a tout un tas de petites choses. Chaque fois que nous voulons changer quelque chose, cela crée un peu de remous. Cela s'est bien passé. Nous n'en entendons plus parler. Tout se passe bien et cela fonctionne bien. Les gens ont pris conscience. Cela sera pareil pour les ordures ménagères, vu que nous sommes en train de vouloir séparer le biodéchet du reste. Nous en entendrons parler, mais cela va aller pour pouvoir faire des économies.

Nous sommes à 17 €, aujourd'hui, de taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Il faut savoir qu'en 2025, nous passons à une taxe d'État de 65 €. Nous sommes en train de préparer les gens. Nous y travaillons sur le syndicat. Le Grand Montauban travaille également beaucoup. Nous sommes en train de préparer les gens à cette fameuse taxe. Il faut absolument diminuer les déchets. Nous avons fait des essais, il y a encore 15 jours à Nègrepelisse, où nous sommes allés chercher 2 containers poubelles au collège de Nègrepelisse. Nous les avons amenés à la déchetterie.

Il y a des appareils avec des grilles. Nous avons vidé les containers dedans et nous avons vu tout ce qui a été mis dans ces containers à ordures ménagères et qui n'aurait jamais dû y être : des cartons de pizzas, par exemple, très propres qui étaient là-dedans, des gobelets. Les professeurs, je ne veux pas les nommer, peu importe, mais nous allons les inciter à changer leurs méthodes. Ils pourraient très bien boire le café le matin - nous ne les empêcherons pas de boire le café - dans une tasse. Je sais que cela se fait ici, au Département. Sur 2 jours, il y avait peut-être 200 gobelets pour boire du café. Au lieu d'avoir des gobelets et de jeter les gobelets, ils pourraient avoir une tasse, aller se la laver et boire le café dans la tasse. Cela est du petit travail, mais nous avons vidé les poubelles, nous les avons mises sur une grille et nous avons trié. Il y avait les élus du secteur de Nègrepelisse. Ils ont pu voir qu'il y avait de sérieuses économies à faire dans le tri des déchets. Cela était mal fait.

Mme Morvan : Pardon Président. Justement, je pense à ce que tu viens de dire, je l'ai vécu il n'y a pas longtemps. Est-ce qu'il ne faudrait pas re-communiquer pour informer les gens sur le tri ? Il y en a qui ont oublié que nous pouvions mettre dans le papier les cartons de pizzas, tout cela. Je l'ai vu il n'y a pas longtemps. Est-ce qu'il ne faudrait pas, de temps en temps, faire une campagne d'information ?

M. le Président : Nous ne faisons que cela. Il y a des flyers qui sont distribués. Nous le faisons sans arrêt, nous allons dans les collectivités et nous faisons un très gros travail, car nous voulons avant cette date... Je dis 2025, mais cela va monter avant 2025.

Mme Morvan : Tu parles dans les collectivités, mais je veux dire en général. Peut-être que dans les collectivités, vous le faites, mais pour les particuliers ?

M. le Président : Mais cela va arriver chez les particuliers. Le Grand Montauban est en train de le lancer. Ils vont aller chez les gens prendre une poubelle, sans les prévenir, et ils vont la vider sur un appareil exprès et essayer de voir ce qui a été mis et ce qui n'a pas été bien mis.

M. Albugues : M. le Président, merci. Vous venez d'expliquer que ce seuil de 20 ou 24 passages, d'ailleurs je ne sais pas précisément...

M. le Président : 20.

M. Albugues : 20 passages dans les déchetteries.

Mme Nègre : Cela n'est pas uniforme sur le département. Cela dépend des structures qui gèrent les ordures ménagères.

M. le Président : Les passages, c'est pour les déchetteries .

M. Albugues : Vous avez dit que ce seuil avait été fixé, de toute façon, trop haut.

M. le Président : C'est nous qui avons fixé le seuil, c'est le syndicat.

M. Albugues : Pourquoi l'avoir mis ? À quoi sert ce seuil, de toute façon, s'il est mis si haut que personne ne l'atteint ? À quoi cela sert-il si ce n'est que cela a été un peu perçu, effectivement, comme une incitation à déposer les déchets sauvagement ?

Mme Sardeing : Attendez M. Albugues. Je ne vais pas défendre ce qui n'est pas défendable. Mais quand on commence à aller 20 fois par an à la déchetterie, grosso modo, cela veut dire qu'on y va 2 fois par mois. Il faut quand même y aller 2 fois par mois. Quand on est en campagne, on peut stocker et faire que l'on va à la déchetterie une seule fois.

Ce qui se passe aussi, car cela est la réalité, c'est qu'il y a, dans les déchetteries, des choses qui arrivent et qui n'ont pas à y arriver. Souvent, elles n'y arrivent pas par les personnes qui les produisent. Je le dis tranquillement, car je suis assez proche de la DRIMM à Montech. Nous avons même des personnes qui font apporter leurs déchets par d'autres. Là, tu peux y arriver aux 20, c'est-à-dire que la personne qui produit les déchets y va 20 fois et en donne une dizaine de fois à quelqu'un d'autre. Le particulier lambda, honnêtement, ne va pas 20 fois par an à la déchetterie.

M. le Président : Celui qui est artisan peut y aller assez souvent.

Mme Sardeing : Cela est aussi fait pour faire en sorte que... Et pour y aller moins, il suffit d'en mettre un peu plus quand on y va.

M. Albugues : Sincèrement, je ne comprends pas ce que cela fait si quelqu'un y va 30 fois.

Mme Sardeing : Je vais t'expliquer. Par exemple, la DRIMM à Montech fonctionne avec l'enfouissement des déchets : les camions poubelles y arrivent, ils paient, ils enfouissent. La déchetterie est gratuite c'est-à-dire que la DRIMM rend un service, qui coûte évidemment car il y a du personnel, il y a des bennes, il y a du triage, et il y a des choses qui partent, les pneus à un endroit quand ils sont acceptés, le papier à un autre, etc. Cela a un coût. Des entreprises qui font des choses gratuitement pour rendre service, il y en a malheureusement de moins en moins. Ils acceptent quand même de le faire 20 fois, cela n'est pas si mal.

M. Albugues : À la limite, cela n'est pas le nombre de passages qui compte mais la quantité amenée.

M. le Président : Ce n'est pas tout à fait cela qui est recherché. Aujourd'hui, les artisans qui vont à la déchetterie doivent payer et ce sont ceux-là que tu vois revenir tous les soirs. À la limite, le plaquiste, tous les soirs il peut revenir amener ses déchets de chantier. C'est là où nous voulons les freiner. S'il s'organise, il peut aussi ne pas payer et ramener les déchets tous les jours sous une autre forme. C'est partout et c'est dans toutes les déchetteries, nous n'avons rien inventé. Nous avons fait ce que font les autres.

Mme Nègre : Je voudrais juste dire que ce nombre de passages plafonné n'est pas uniforme sur l'ensemble du département puisqu'il y a différentes structures qui gèrent les déchets et la collecte des ordures ménagères. Le but étant, quand même, de diminuer la production de déchets, qui coûte excessivement chère aujourd'hui aux collectivités, quelles qu'elles soient, syndicats ou autres, peu importe. Il faut vraiment qu'il y ait une prise de conscience de l'ensemble de la population.

Je reviens sur la collecte des ordures ménagères avec la taxe générale sur les activités polluantes, que M. le Président a annoncé tout à l'heure, et qui va être d'un montant extraordinaire en 2025. Cela va coûter beaucoup plus cher au contribuable. Cela veut dire que progressivement, et à partir de 2022 nous avons dû augmenter la tarification de la taxe sur les ordures ménagères ou d'une redevance, peu importe, en sachant les difficultés rencontrées aujourd'hui par la population. Mais, cela ne va faire qu'accentuer ces difficultés. Je me demande comment les plus pauvres vont pouvoir payer.

C'est une réflexion que je souhaiterais effectivement mener à l'échelle du Département. Ces services-là ne pourront plus être rendus tels qu'ils le sont aujourd'hui. Cela veut dire que soit nous allons baisser la qualité du service rendu aujourd'hui à l'utilisateur, car nous ne pourrions pas faire autrement, ou alors les prix vont flamber et cela sera insupportable.

M. le Président : Je finis l'explication, et nous allons nous arrêter là-dessus. Mais, ce qui aurait été bien c'est que quand la décision de faire un incinérateur à Montauban a été prise, on se soit mis avec. Nous n'en serions pas là aujourd'hui. Nous avons eu la présentation avant-hier soir, puisque je suis également vice-Président au SIRTOMAD. L'incinérateur va démarrer. Quand il va démarrer, le coût des ordures ménagères aura un coût certain. Seulement, comme les ordures seront revalorisées à 100 %, la taxe générale sur les activités polluantes pour le Grand Montauban et tous ceux qui font partie du SIRTOMAD, Castelsarrasin, Moissac, etc., paieront une taxe générale sur les activités polluantes à 12 ou 13 €, car ils revalorisent la chaleur, alors que nous, nous allons la payer à 65 €.

En plus, nous avons la double peine. En allant vider nos déchets à la DRIMM à Montech, comme l'État ne veut plus qu'il existe des décharges et des centres de traitement de ce style, il leur baisse le tonnage tous les ans. Que doit faire l'entreprise ? Une entreprise, il faut qu'elle soit rentable. Comme le tonnage qui rentre chez elle baisse, elle monte le prix. Nous avons la double peine : le prix monte + une taxe générale sur les activités polluantes très importante. Nous n'avons pas fini et il va arriver que nous aurons du mal à payer.

M. Albugues : Justement, Monsieur le Président, vous évoquez le début de réponse à ma question. Nous avons déjà évoqué, ici, cette problématique des déchets, de l'incinérateur, et de la taxe générale sur les activités polluantes. Où en êtes vous dans la réflexion ? Quelles sont les solutions envisageables pour le reste du Tarn-et-Garonne ?

M. le Président : C'est ce que nous venons de dire : diminuer le tonnage et mettre en place une collecte pour les biodéchets. Dans le système, ce qui pèse le plus, ce sont les biodéchets. Ce sont des restes de nourriture. Il faut le collecter à part ou il faut que chez les particuliers cela soit composté. Il y a une grosse campagne en ce moment qui est faite, chez nous, pour composter tous ces biodéchets.

Ici, au château, au restaurant où nous mangeons, nous avons mis en place un composteur et nous allons composter nos restes. Tout ce qui peut se composter. Nous devons arriver à diminuer sérieusement le volume. Si nous trions bien, si nous compostons tout ce qui peut être composté, la partie qui s'en ira aux ordures ménagères sera vraiment très réduite. Il faut y arriver. C'est pour cela que toutes ces opérations. Cela a commencé par les passages en déchetterie. Mais cela n'était pas le gros problème, maintenant, c'est le travail chez les particuliers. Le Département, par le biais de notre syndicat de traitement, n'a pas toute la méthode. Ce n'est pas nous qui faisons la collecte partout. Le Département a des quais de transfert, c'est-à-dire que nous mettons des bennes dans certains quais de transfert, comme à Beaumont-de-Lomagne, ou comme ailleurs. Les camions de collecte qui sont gérés par des syndicats de communauté de communes viennent vider dans nos bennes et nous reprenons les bennes. Nous sommes les transporteurs. Nous travaillons avec ces syndicats pour essayer de diminuer. Il faut absolument diminuer les déchets.

M. Descazeaux : M. Le Président, d'accord de diminuer les déchets, mais je crois qu'il y a une augmentation de la population en Tarn-et-Garonne de 3 000 habitants par an. Si cela continue à augmenter, nous allons avoir 30 000 habitants de plus dans 10 ans. Même si nous réduisons les déchets, nous aurons quand même davantage de déchets. Je rejoins M. Albugues en disant : « comment fait-on pour prévoir, mine de rien, cette augmentation des déchets, même s'il y a une sensibilisation au retraitement et au tri ? »

M. le Président : Oui, mais la sensibilisation, si nous enlevons tous les biodéchets et que nous les mettons dans des méthaniseurs, par exemple. Il va s'en construire un au Pin, les terrassements ont commencé. Dans ce méthaniseur, pourront y aller tous les biodéchets qui seront déjà collectés dans les collèges ou les restaurants. Il y aura des collectes spéciales pour les biodéchets, donc nous diminuerons les déchets. Si nous faisons attention au tri, des déchets repartiront au recyclage.

Nous devons absolument faire baisser le taux des déchets. Nous n'allons pas en discuter là, cela n'est pas une réunion du syndicat des déchets, mais nous pourrions en faire une spéciale, si vous voulez. De ce côté-là, je suis bien armé et j'ai les réponses à tout. Nous continuons.

Mme Rabault : Je voudrais revenir sur un point que vous avez mentionné. La population de notre Département va être coupée en 2. Il y a les 130 000 habitants qui sont dans le Grand Montauban et Castelsarrasin, Moissac qui bénéficient de l'incinérateur du Grand Montauban. Ils n'ont quasiment pas d'augmentation de la taxe des ordures ménagères, via la taxe générale sur les activités polluantes. Pour tous les autres, cela va faire l'équivalent de 130 € par ménage et par an. Ce qui est très injuste.

Mme Heulland : Président, je peux apporter une précision. Concernant le Grand Montauban, sur ce que vous avez évoqué tout à l'heure, il y a une grande campagne qui se met en place pour la collecte des déchets avec le changement des containers qui va s'étaler à partir du mois de janvier. Je pense que les Montalbanais ont dû recevoir des courriers. Les bacs vont être pulsés. Cela va justement permettre d'analyser ce qui est mis dans les bacs, de façon à avoir un meilleur tri et avoir une sensibilisation un peu plus précise de la population.

M. le Président : Pour le moment, c'est savoir combien de fois le bac est monté, vu qu'il y aura une puce avec un enregistreur. Nous saurons combien de fois nous avons levé le bac chez telle personne, pour en arriver, à un jour, peser ce bac. Cela viendra après, cela se fait en plusieurs étapes.

J'ai oublié de vous faire prendre acte du dossier développement durable, je le fais.

0
0 0
0

2ème COMMISSION – Personnel, affaires générales

CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération création et suppression d'emplois](#)

Après les déchets, nous passons au personnel. Pardon, la passerelle n'est pas très... Sans transition !

En application des dispositions de l'article L.416-2 du code général de la fonction publique territoriale, le rapport sur les besoins en personnel de l'institut médico-éducatif et professionnel (IMEP) est soumis à l'Assemblée départementale.

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine a accepté l'attribution d'un poste d'adjoint des cadres au sein de l'établissement, à pourvoir par promotion interne au choix, avant le 31 décembre 2022. Cela implique la suppression du poste antérieurement occupé par l'agent nommé. L'évolution se justifie par l'accroissement des tâches administratives de l'institut médico-éducatif et professionnel.

Ces éléments ont été présentés à la commission de surveillance qui s'est déroulée le 25 octobre dernier. Le directeur sollicite donc l'autorisation d'effectuer cette transformation de poste pour laquelle le comité technique d'établissement, a émis le 15 septembre 2022 un avis favorable. À noter que la date de nomination doit être effective avant le 31 décembre 2022.

Je profite de ce rapport pour évoquer la mise en place du nouvel intranet, à l'échelle de notre collectivité, depuis le 12 décembre. Je ne sais pas si nous pouvons le présenter rapidement. Vous constatez qu'il est quand même plus ludique, grâce à des pictogrammes visant à faciliter son utilisation par les agents et par les élus. Les actualités internes à la collectivité sont plus lisibles, grâce à l'affichage similaire avec le nouveau site internet, lancé cet été.

L'espace élu et les menus déroulants, vous avez un aperçu rapide, restent tout de même accessibles comme avant, grâce à la barre noire du haut.

La collectivité change de nom de domaine. Avant c'était « ledepartement82.fr », cela devient « tarnetgaronne.fr ». L'intranet devient « intra.tarnetgaronne.fr » avec l'internet « tarnetgaronne.fr ».

Avant de revenir à l'institut médico-éducatif et professionnel, voilà ce que je voulais vous indiquer là-dessus. Compte tenu de ce que je viens de vous dire, il faut :

- approuver la création d'un emploi d'adjoint des cadres hospitaliers au tableau des effectifs
- approuver la suppression d'un emploi d'adjoint administratif hospitalier,
- modifier en conséquence le tableau des effectifs, puisque vous savez que chaque fois qu'il y a des mouvements d'emploi, il faut modifier et mettre à jour le tableau des effectifs.

Voilà, M. Le Président.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Je le mets donc aux voix .

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0

0 0

0

ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR RÉGIMES SPÉCIFIQUES DE TEMPS DE TRAVAIL

Mme Nègre (rapporteur) :

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a conduit les collectivités territoriales à redéfinir les règles relatives au temps de travail, afin de respecter un volume annuel d'activité fixé à 1607 heures au 1^{er} janvier 2023.

La délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2022 a précisé le nouveau cadre général pour accomplir les 1607 heures annuelles, en respectant le bénéfice de 25 jours ouvrés de congés annuels, pour un temps complet, réalisé sur une année civile et assortis, le cas échéant, de journées de réduction du temps de travail (RTT), selon l'adhésion au cycle de travail hebdomadaire.

De nouveaux cycles de travail ont été définis et présentés aux partenaires sociaux lors du comité technique du vendredi 2 décembre 2022.

À l'occasion de ce comité technique, les organisations syndicales se sont prononcées unanimement contre le volet de ces nouveaux cycles de travail relatif aux services relevant de la voirie départementale.

Aussi, conformément au cadre réglementaire en vigueur, un nouveau comité technique doit se tenir dans un délai qui ne peut être inférieur à 8 jours et ne peut excéder 30 jours. Alors, cela ne sera plus le comité technique, puisqu'il ne va plus exister, vous le savez. Ce comité technique est remplacé par un comité social territorial, qui émane des élections du 8 décembre dernier.

Considérant les différents éléments que je viens de vous donner, il est proposé d'ajourner ce rapport dans l'attente de son examen futur par le comité social territorial, qui se substituera à l'actuel comité technique. Le comité social territorial sera installé le 4 janvier 2023. Il est proposé de prendre acte de cette communication.

Avis de la commission : Favorable.

M. Descazeaux : Merci, Mme Nègre, de me donner l'occasion de dire que nous pouvons actualiser un règlement intérieur.

Mme Nègre : C'est le règlement intérieur concernant les régimes spécifiques du temps de travail.

M. Deprince : Je vais apporter une précision à ce qu'a dit Mme Nègre par rapport aux services techniques. Il s'avère que nous voyons les subdivisions avec M. Vaissières et M. Bénech 2 fois par an. Nous les avons vues au mois de juin, la plupart, et une au mois de septembre. Lors des visites des subdivisions, nous avons abordé, bien sûr, ce fait d'augmenter le temps de travail. Cela qui représente à peu près une demi-heure. Le choix avait été fait par toutes les subdivisions ou les antennes, sauf une, de faire une demi-heure de plus le vendredi, c'est-à-dire au lieu de finir à 16h, ils finiraient à 16h30. Une antenne, celle de Beaumont-de-Lomagne, souhaitait faire 6 minutes de plus. Au lieu de reprendre à 13h30, reprendre à 13h24.

Je ne vous cache pas qu'avec M. Vaissières et M. Bénech nous avons dit : « il faut arrêter de nous prendre pour des perdreaux de l'année. » Cela est incontrôlable. Faire une demi-heure le vendredi après-midi. Une subdivision que nous avons vue et la seule pour laquelle il manquait une antenne à Lavit-de-Lomagne au mois de septembre, souhaitait plutôt reprendre à 13h le vendredi au lieu de 13h30 plutôt que de faire 16h-16h30. Ils avaient des enfants petits et cela les arrangeait pour les récupérer à l'école. Nous étions partis sur une demi-heure de plus. Il s'avère que, vous savez, nous avons eu des élections la semaine dernière et quand ils ont fait le tour des subdivisions, les syndicats ont monté le fait en leur disant qu'au Département, c'était 6 minutes de plus. Ils ne voyaient pas pourquoi il y aurait une différence entre 6 minutes là et une demi-heure là-bas.

Voilà pourquoi aujourd'hui, nous sommes là. Nous allons revoir cela, comme on vient de le dire, mais cela me paraissait plus logique pour ceux qui sont sur le terrain de faire une demi-heure de plus plutôt que 6 minutes tous les jours. Nous ne sommes pas fou. 6 minutes tous les jours ... Inch'Allah.

M. le Président : Il n'y avait qu'à en prendre acte. Nous le repasserons.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LES ACTIONS EN JUSTICE

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération CRE justice](#) ; [CRE justice \(annexe\)](#)

Là aussi, il s'agit de prendre acte. Je pense que vous avez tous regardé ce rapport à la page 154. Vous avez ce qui s'est passé, depuis la dernière séance plénière, sur différents dossiers.

Il n'y a rien de bien particulier à dire si ce n'est à voir que les contentieux concernant notre service social sont en augmentation, que cela soit sur le revenu de solidarité active ou les obligations alimentaires. Cela devient de plus en plus procédurier, on va dire. Je ne sais pas s'il y a des questions sur les dossiers.

Avis de la commission : Favorable.

M. le Président : Il fallait juste en prendre acte.

Mme Sardeing : Oui, mais il peut y avoir des questions.

0
0 0
0

COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR PERCEVOIR DES INDEMNITÉS COMPENSATRICES CONSÉCUTIVES À DES SINISTRES

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération CRE sinistres](#) ; [Délibération CRE sinistres \(annexe\)](#)

Ce sont les assurances qui nous remboursent. Il faut donner l'autorisation pour percevoir l'argent. Évidemment, nous allons les donner. Il y a l'Abbaye de Belleperche, les archives départementales, un vol à Montaignu-de-Quercy et un petit accident de véhicule. Le tout pour percevoir des indemnités de la part de nos assurances, d'un montant de 27 389 €.

Avis de la commission : Favorable.

M. le Président : Cela est pareil, nous en prenons acte.

0
0 0
0

**COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE
AU PRÉSIDENT POUR LA CONCLUSION ET LA RÉVISION
DU LOUAGE DE CHOSES**

M. Gonzalez (rapporteur) : [Délibération CRE louage de choses](#) ; [Délibération CRE louage de choses \(annexe\)](#)

Vous avez observé que cela est un long rapport qui a pour objet de rendre compte de l'état récapitulatif des baux et des avenants signés entre le 15 septembre et 2 novembre 2022. Donc, il suffit de prendre acte. Nous vous informons de cette délibération. C'est tout ce qu'il y a de plus simple à présenter à l'Assemblée départementale.

Avis de la commission : Favorable.

M. le Président : Merci, cela était également une prise d'acte.

0
0 0
0

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE
AU PRÉSIDENT POUR LA CONCLUSION DES MARCHÉS PUBLICS**

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération CRE marchés](#) ; [Délibération CRE marchés \(annexe 1\)](#) ; [Délibération CRE marchés \(annexe 2\)](#)

Sur les marchés publics, ce sont les marchés qui ont été signés entre 2 séances plénières, notamment le marché assez important des menuiseries afin de faire quelques travaux dans nos gendarmeries. Elles en ont bien besoin. Il y a aussi divers marchés pour des montants relativement faibles. Je vous rappelle que la majorité des dossiers passe devant la commission d'appel d'offres.

Avis de la commission : Favorable.

M. le Président : Merci Mme Sardeing, il s'agissait également de prendre acte.

0
0 0
0

3ème COMMISSION – Éducation, enseignement supérieur, sport

PRINCIPE DE LA LAÏCITÉ ET EXERCICE DES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération laïcité](#)

Sur la laïcité, nous avons estimé et décidé qu'à la suite à la fois d'interpellations et des choses qui se passent dans notre pays voire dans notre Département...

L'article 1^{er} de la constitution française du 4 octobre 1958 indique que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

Ce principe constitutionnel est parfois mis à mal, et ce particulièrement depuis la rentrée scolaire de septembre (recrudescence des signalements recensés (720) dans les 59 260 écoles et établissements du second degré de France). Et également nous avons beaucoup, et peut-être beaucoup trop entendu parlé, de l'épisode qui s'est passé au lycée Bourdelle.

Ces difficultés sont également rencontrées dans notre Département.

Aussi, l'engagement du Département à promouvoir le respect du principe de la laïcité et des valeurs républicaines restera entier.

Le Département jouera son rôle de co-éducateur aux côtés de ses partenaires (communauté éducative, parents, associations,...) et auprès des futurs citoyens que constituent les collégiens tarn-et-garonnais. Les collèges sont une de nos compétences, il nous a donc semblé utile, peut-être, de commencer par là, auprès de nos futurs citoyens que sont les collégiens du Tarn-et-Garonne.

Je rappelle, bien évidemment, que tout ceci sera fait en lien étroit avec les services de l'Éducation nationale. Monsieur le directeur académique des services de l'Éducation nationale sera consulté et nous permettra de valider les actions qui pourront être proposées en direction des élèves.

Le principe de la laïcité, au-delà des collèges, sera aussi promu auprès de tous les publics et des organismes entrant dans notre champ de compétences. Nous pouvons, par exemple, citer nos services sociaux et nos personnels qui travaillent dans ces établissements, puisque cela n'est pas toujours très simple pour eux. Le sujet est sensible, nous en sommes bien conscients et nous allons, pour cela, nous rapprocher du Département de la Haute-Garonne qui est un précurseur en la matière. Cela fait plusieurs années qu'il travaille le sujet. Il le travaille plutôt bien. Donc, nous en avons parlé en réunion et l'idée a été évoquée de bien profiter de leur expérience. Nous allons prendre contact avec leur référent en la matière, quitte à le faire venir. Cela a été demandé, pour une prochaine séance plénière, de faire venir le référent de la Haute-Garonne afin de nous expliquer un peu ce qu'ils font et pouvoir nous en inspirer. Nous n'allons pas aller inventer des choses qui existent déjà et qui fonctionnent. Nous pouvons nous en inspirer et nous pouvons aussi proposer d'autres choses. C'est quelque chose, une fois de plus, que nous voulons faire de façon partagée.

Le premier travail est sans doute de donner la définition de ce qu'est la laïcité. Car, une fois que nous avons dit « laïcité », il y a un peu tout qui se mélange. Nous allons peut-être commencer par là où il faut commencer. Je vous invite, si vous avez 5 minutes, à taper sur internet : « laïcité Haute-Garonne », tout simplement, et vous allez voir ce qu'ils font. Ils proposent un catalogue à destination des établissements scolaires avec diverses actions éducatives pouvant être menées dans les établissements pour venir parler de laïcité. Nous allons aussi nous servir de ces actions, je le disais, pour notre propre personnel, mais cela peut aussi être pour les élus du Département, ou pour les associations.

Nous sommes au début d'un chantier. Nous vous le proposons. Si l'idée vous séduit, nous avancerons, si nous voyons que cela fait plutôt « un flop » et que cela ne marche pas trop, nous en tirerons les conclusions. Nous serons amenés déjà à vous faire des premières propositions, lors du budget primitif. Nous voulions vous saisir de ce projet et pouvoir recueillir votre avis sur cette idée. Nous sommes quand même porteur de ces valeurs, et il nous semble intéressant de pouvoir y travailler dessus. Bien évidemment, en lien avec l'association des Maires, mais aussi en lien avec les communes, pour essayer de faire un partenariat le plus large possible.

Avis de la commission : Favorable.

Mme Heulland : Forcément, comme vous le savez, ces questions des écoles, c'est ma partie sur la Ville de Montauban. Nous, nous avons un référent laïcité sur la Ville. Il a commencé un peu à intervenir auprès de nos personnels. Cela fait quelques années, mais nous nous rendons compte, aujourd'hui, qu'il y a un grand besoin.

Il ne faut pas confondre laïcité et radicalisation, je me permets de le dire. Tu n'en as pas parlé, mais je crois que cela est important. Nous avons aussi parmi nos élus actuels, quelqu'un qui peut éventuellement rendre service pour des conférences, que cela soit pour nous, les élus, ou pour les personnels. Il y a déjà eu quelques réunions qui ont commencé avec les personnels des écoles et les enseignants en partenariat avec l'Éducation nationale. Si cela peut compléter, je crois vraiment qu'il faut se saisir, effectivement, de cette question par rapport à ces confusions qui sont présentes.

Mme Sardeing : Merci, Mme Heulland. Nous sommes sur un sujet qui est transversal, à la fois au niveau des services et au niveau politique, donc bien évidemment, nous nous rapprocherons de la Commune de Montauban. Je crois que toutes les initiatives seront bonnes, si nous pouvons échanger afin d'éviter, peut-être, certaines erreurs et avancer.

Mme Heulland : J'avais même imaginé de faire des réunions avec nos agents des écoles et ceux du collège. Car, cela ne peut que faire enrichir les débats dans les réactions de nos agents. Je crois que cela est important.

Mme Sardeing : Il n'y a pas de souci, nous regarderons cela. Juste un aparté, cela n'a rien à voir avec la laïcité, nous commençons bien à prendre l'habitude de travailler de façon transversale je voudrais notamment signaler le fait - M. Bésiers est sorti - que nous devons travailler aussi sur la carte scolaire. C'est quelque chose qui nous incombe, même si ce n'est pas nous qui avons vraiment la main. Pour travailler sur les cartes scolaires, nous travaillons avec le directeur académique des services de l'Éducation nationale et les collectivités. Nous travaillons plutôt bien, voire très bien, puisque nous sommes en lien, pour le collège Pierre Flamens à Castelsarrasin, avec M. Bésiers et ses équipes municipales. Nous arrivons rapidement à une solution. Celle-ci sera proposée au prochain conseil départemental de l'Éducation nationale.

Nous sommes en train de travailler sur la même chose avec les services de la mairie de Montauban et Mme Heulland pour les sectorisations sur Montauban. Je tiens à souligner le fait que sur ces questions de l'éducation, et dont la laïcité fera partie, le travail partagé avec les communes est à souligner, quelles que soient, pour le coup, les appartenances. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Mme Heulland : Juste un mot, je pense que cela est vraiment pour le bien des familles. Cela est vrai que, souvent, les familles ont des enfants dans tous les niveaux. Je pense que si nous faisons vraiment un travail global, cela est aussi important afin que tout le monde s'y retrouve, et que nous avançons un peu mieux.

M. le Président : Merci à vous. Cela est juste pour prendre acte également.

0
0 0
0

4ème COMMISSION – Mobilités, infrastructure, routes

EXTENSION DU COLLÈGE VERCINGÉTORIX À MONTECH - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération extension collège Montech maîtrise d'oeuvre](#)

Vous avez accepté de voter 2 programmes pour des extensions de collège : celui du collège Vercingétorix à Montech et celui de Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint-Pierre. Nous avons bien avancé, là aussi avec un grand partenariat de la part des établissements scolaires, les professeurs, les parents d'élèves et les personnels. Nous avons essayé d'impliquer un peu tout le monde. Cela a plutôt bien marché, puisque vous avez affiché le projet d'extension du collège à Montech. Le projet a été voté à l'unanimité de l'ensemble des participants. Cela est assez rare pour pouvoir être noté. Il y avait 3 projets qui avaient été présentés. C'étaient des projets anonymisés. Tout le monde s'est retrouvé sur le choix du même projet.

Voici le projet qui est donc porté par Laborderie Taulier Architectes. Cela va permettre une extension de l'établissement et surtout la suppression de 5 Algecos. Je rappelle qu'il y a aujourd'hui 5 Algecos. Nous choisissons d'abord un projet, ensuite cela a un peu changé par rapport à avant. Nous négocions avec l'architecte combien va-t-il prendre pour suivre le chantier. Cela a été fait. Inutile de vous dire que les négociations ont été menées par le Président Weill. Il a donc, bien évidemment, réussi à « grappiller quelques sous à droite, à gauche ». Maintenant, il ne manque plus qu'à entériner cela et faire que les travaux puissent démarrer le plus vite possible.

Je rappelle que nous aimerions une ouverture pour la rentrée 2024. Cela risque d'être un peu tendu, car il faut quand même lancer les marchés, en espérant qu'il y aura des réponses aux marchés. Il vous est demandé :

- d'attribuer le marché de la maîtrise d'œuvre au groupement Laborderie Taulier Architectes (mandataire),
- d'autoriser M. le Président à signer pour le compte du Département ledit marché.

Je rappelle qu'entre les 2 collèges de Labastide-Saint-Pierre et de Montech, je n'ai pas le détail exact, je ne veux pas dire de bêtise, mais je crois que Montech nous sommes autour de 3 millions d'euros TTC et Labastide-Saint-Pierre, 3,2 millions d'euros, avec du hors taxe. Nous sommes sur les créneaux que nous avons arrêtés. Sachant que ces enveloppes, point d'interrogation, quand il y aura les réponses aux marchés. Cela est la conjoncture dans laquelle nous sommes. Cela est fait, les projets ont été retenus et voici celui de Montech. Nous vous demandons de bien vouloir permettre au Président de signer pour le compte du Département l'attribution de ce marché de maîtrise d'œuvre à Laborderie Taulier Architectes en ce qui concerne le collège Vercingétorix.

Juste un petit aparté, en même temps que ce chantier à Montech au collège, il va y avoir de l'autre côté de la rue, le chantier du Dojo, salle multi-activités de la commune de Montech. Une réunion entre les 2 architectes - ce ne sont pas les mêmes - sera organisée sous l'égide des équipes de M. Benech, début janvier, afin de pouvoir caler que les travaux puissent se faire en même temps : la sécurité, les lois sur l'eau, etc., de façon à être les plus efficaces possible.

Mme Nègre : Et intelligents également !

M. Descazeaux : Mme Sardeing, où en est l'étude pour la construction de 2 ou 3 collèges qui avait été préconisée par le dernier cabinet d'études ?

Mme Sardeing : Il n'y a pas d'étude sur des constructions de collèges. Je l'ai déjà dit et je le répète.

M. Descazeaux : Vous n'avez pas relancé ?

Mme Sardeing : Suite à l'étude, effectivement, qui a été arrêtée, car cela n'était pas tout à fait ce qui avait été commandé, nous en sommes, aujourd'hui, sur que faisons-nous avec l'existant ? Montech, Labastide-Saint-Pierre. Nous sommes en train de travailler, je le disais, notamment avec la Ville de Montauban sur ce que nous faisons sur Montauban. Nous savons que le collège Olympe-de-Gouges est assez fourni, que le collège Ingres l'est un peu moins et que le collège Manuel Azaña se trouve « empêtré » dans une petite carte scolaire, avec énormément de constructions. D'ores et déjà, nous savons qu'ils ont une classe supplémentaire pour la rentrée avec un préfabriqué. Il va y avoir, malheureusement, un préfabriqué dans la cours d'Azaña pour l'année mais nous travaillons sur l'extension possible de ce collège. Bien évidemment, il y a Lafrançaise. Cela est dans les « tuyaux » aussi depuis un bon moment. Tout ceci sera finalisé, une fois que nous aurons achevé les négociations avec les communes concernées et avec le directeur académique des services de l'Éducation nationale puisque nous sommes obligés d'en passer par là au niveau des cartes scolaires.

Ensuite, nous regarderons ce qu'il y a lieu de faire : nécessité ou pas nécessité ? Il se parle d'un cinquième collège. Pourquoi un cinquième collège à Montauban ? Oui, sauf qu'aujourd'hui, si afflux il devait y avoir de collégiens, n'est pas à Montauban. Donc, est-ce qu'un cinquième collège à Montauban réglerait le problème qui peut, peut-être, apparaître, mais qui n'apparaît pas aujourd'hui ? Nous croisons en permanence. Je remercie nos services de ce travail, vraiment très assidu, avec les services du Directeur académique des services de l'Éducation nationale. Nous ne sommes pas sur une augmentation des effectifs dans les collèges.

Nous pouvons toujours. Je sais que cela est votre « cheval de bataille », M. Descazeaux, que je peux partager, il n'y a pas de souci. Est-ce qu'il faut des gros collèges ? Est-ce qu'il faut des petits collèges ? Comment faisons-nous ? Aujourd'hui, les élèves sont plutôt sur les secteurs Verdun-sur-Garonne, Montech et Grisolles. Verdun-sur-Garonne n'est pas plein, loin de là. Montech, nous faisons une extension. Grisolles est revenu à des niveaux un peu plus acceptables.

Créer un collège à Montauban ne réglerait pas un surplus éventuel d'enfants sur Montech. Tout cela est regardé, très précisément, et surtout en partenariat à la fois avec l'Éducation nationale et avec la commune de Montauban. Rien n'est exclu. Pour l'instant, nous avançons au fur et à mesure. Le fur et à mesure, c'est Labastide-saint-Pierre, Montech, puis Azaña et Lafrançaise. Nous suivons cela de près.

M. Descazeaux : Bien entendu, en augmentant les capacités des collèges existants, nous allons, bien sûr, arriver à la conclusion qu'il y a assez de place, mais cela n'est pas un problème de place. J'essaie, à chaque fois de l'expliquer, vous le savez très bien Mme Sardeing, et l'ensemble des conseillers départementaux le savent.

Vous venez d'aborder le sujet précédent, celui sur la laïcité, pour essayer d'apaiser, un peu, notre monde, notre pays, sur un sujet important. Nous avons parlé des résultats de nos élèves. J'ai été rejoint, j'en suis ravi, par M. Vaissières qui, lors d'une commission, a attesté aussi que les résultats scolaires étaient un peu problématiques. Nous avons, peut-être, le « bonnet d'âne » de la Région Occitanie. Il est évident que lorsqu'il y a un petit collège, le taux de réussite est bien meilleur pour nos collégiens, cela est une évidence.

Mme Sardeing : Cela est faux, M. Descazeaux. Olympe-de-Gouges, qui est le plus gros établissement, est au milieu. Je ne peux pas te laisser dire des choses fausses. Cela est faux.

M. Descazeaux : Dernier point, ce qui n'est pas faux, c'est que les candidats sur le canton 2 de Montauban et une députée également ont fait une campagne en expliquant qu'il fallait des collèges supplémentaires pour mettre nos enfants dans de meilleures conditions d'apprentissage et d'enseignement. Je pense que cela, il faut également en tenir compte.

Mme Sardeing : Nous en tenons compte.

M. Descazeaux : D'autant qu'ils sont dans une majorité, et donc qu'ils peuvent prendre les décisions. Je pense qu'il ne faut pas se mentir, ni mentir à personne. Je ne suis pas là pour défendre un collège dans mon canton, puisque cela ne serait pas dans le mien.

Mme Sardeing : Moi, j'ai parlé de Montauban.

M. Descazeaux : C'est pour parler du Département. L'étude qui avait été menée et qui justifiait la construction de collèges, n'est pas seulement pour construire des collèges comme ceux-là. C'est pour mettre les élèves en situation d'apprentissage et d'enseignement de qualité.

Il ne faut pas raisonner en termes de nombre et de places disponibles. Il faudrait raisonner en termes de calibrage de nos établissements scolaires, pour que notre population, un peu particulière par rapport aux autres départements et vous le savez très bien - tous les rapports le disent - soit, peut-être, un petit peu mieux considérée.

Mme Sardeing : Je suis complètement d'accord, M. Descazeaux, avec vous, sur le fait qu'il faut offrir aux élèves les meilleures choses. Je crois que je m'emploie à essayer de faire tout ce qu'il faut et qui n'avait pas été fait dans les établissements scolaires. Je crois que de ce côté-là, on ne peut pas me reprocher grand-chose.

En revanche, je ne peux pas te laisser dire que les résultats scolaires sont meilleurs dans les petits collèges. Cela est faux. Celui d'Olympe-de-Gouges est particulièrement bien placé. C'est le plus gros collège, si ce n'est du Département, et peut-être de la Région.

M. Gonzalez : 1200 élèves.

Mme Sardeing : Nous ne pouvons pas dire cela. Pour avoir fait le tour de tous les établissements, et avoir parlé avec tous les principaux, et un certain nombre de professeurs, il faut arrêter de dire comme si cela était un fait acquis que les petits établissements scolaires c'est le « Nirvana » parce que c'est familial. C'est ceci, c'est cela ! Il faut aussi entendre les professeurs qui disent : « quand l'établissement est petit, nous n'avons pas de temps plein et nous devons « galoper » d'un établissement à l'autre. » Cela n'est pas faux, excusez-moi, que les équipes pédagogiques estiment que, quand elles sont un peu étoffées, elles peuvent proposer beaucoup plus de choses aux enfants. Il faut voir dans Olympe-de-Gouges tout ce qui est proposé. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de collèges qui proposent autant.

Nous ne disons pas qu'il faut faire des collèges à 1 000 élèves et quelques. Nous sommes en train de travailler pour diminuer le nombre d'élèves à Olympe-de-Gouges. Je me tourne vers Mme Heulland, nous sommes en train de travailler sur cela. Nous ne sommes pas complètement idiots. En revanche, quand nous disons le cinquième collège, je suis désolée, cela était un cinquième collège à Montauban. Vous pouvez maintenant me sortir que cela était un cinquième collège sur le Département, cela est faux, c'était un cinquième collège à Montauban. Il s'avère, aujourd'hui, que la problématique n'est pas forcément sur Montauban ou que sur Montauban. En créant un collège à Montauban, nous ne réglerions pas le problème à la fois de Lafrançaise et de Montech. Il faut quand même tout regarder dans son ensemble, c'est ce que nous sommes en train de faire.

Bien évidemment, s'il fallait un collège supplémentaire, vous vous doutez bien que je serais la première à le demander.

M. Descazeaux : L'étude parlait de 3 collèges.

Mme Sardeing : Comme j'ai été la première à demander, depuis des années, que nous fassions des gymnases dans les collèges. Je pense que j'y suis, à peu près arrivée. Nous en parlerons dans un rapport qui va venir. Je n'ai pas de souci avec cela.

Mais aujourd'hui, les urgences sont que des enfants qui sont là, sont dans des Algecos. Nous allons les mettre dans des conditions d'éducation normales et correctes, à la fois pour eux et pour leurs professeurs. Nous continuons le travail, et nous continuons à regarder. Si nous avons stoppé cette étude, M. Descazeaux, c'est parce que cette étude était basée sur de faux chiffres. Je n'ai pas peur de le dire. Cette étude était, je vais employer un terme qui va sans doute faire bondir, « bidon ». C'est-à-dire qu'elle ne correspondait, absolument pas, à la réalité des choses.

Nous avons essayé et nous leur avons donné tout ce qu'il fallait. Nous ne pouvons pas nous baser. Nous pouvons faire dire ce que nous voulons aux chiffres, si nous ne donnons pas les bons. Je t'assure que nous avons les bons chiffres et que nous travaillons avec l'Éducation nationale. Les services sont dessus. S'il faut un autre collègue, on le fera.

Aujourd'hui, l'urgence est d'accueillir correctement les élèves de Montech et leurs 5 Algecos. Ceux de Labastide-Saint-Pierre. Ceux de Lafrançaise avec leurs 5 Algecos et Azaña où nous allons être obligés d'en mettre un de plus pour la rentrée 2023. Quand nous aurons fait cela, en parallèle, nous continuons à regarder ce qui se passe. Nous vous proposerons. Nous écoutons ce qui se passe, mais il faut arrêter de dire : « le Tarn-et-Garonne gagne des habitants. » Paradoxalement, nous ne gagnons pas d'enfants. Je ne sais pas pourquoi, mais cela est comme ça.

Mme Heulland : Il faut quand même considérer que, depuis un certain nombre d'années maintenant, nous avons une diminution des naissances, donc forcément, même s'il y a des arrivées, cela se compense, à peu près, entre les naissances en baisse et les arrivées.

Je confirme ce que disait Mme Sardeing. Quand nous avons travaillé sur Montauban, nous avons regardé aussi le Grand Montauban : Où vont les élèves ? Comment ils y vont ? Mais, au-delà de cela, nous regardons aussi au niveau du Département. Même quand je vois Mme Sardeing avec les services des affaires scolaires, je n'oublie pas non plus ma « casquette » de Conseillère départementale, et au niveau du collège, il faut vraiment regarder.

Aujourd'hui, ni pour ni contre. Je rejoins complètement Mme Sardeing. Il faut vraiment affiner. Chaque année, nous n'avons pas les mêmes chiffres que l'Éducation nationale quand nous nous rencontrons pour travailler sur la carte scolaire. Il faut reboucler tous nos chiffres. Je pense que ce travail de partenariat sera bénéfique pour nos collégiens.

M. Gonzalez : Président je peux ajouter ? Je voudrais dire qu'avec ma collègue Catherine Bourdoncle, nous avons fait une campagne avec un programme. Vous avez observé que depuis le départ nous travaillons sérieusement et nous essayons d'aller à l'urgence, ensuite de voir un peu la situation. C'est ce que Mme Sardeing a déclaré tout à l'heure.

Ce que nous avons demandé, car nous sommes conscients dans ce canton où il y a une démographie galopante - je parle sous le contrôle de Mme Heulland, pour les secteurs de Falguières et de Fonneuve - nous avons souhaité que nous examinons de très près le collège Azaña. Cela est une structure qui a été construite d'une façon évolutive, c'est-à-dire que de 450, nous pouvions passer à 600 élèves. C'est cela notre priorité à nous, élus de ce canton.

Dans un deuxième temps, si les statistiques nous démontrent qu'il faut construire un cinquième collège à Montauban, cela est avec grand sérieux que nous prendrons les choses en main. Pour l'instant, ce qui nous importe c'est l'agrandissement d'Azaña. J'en avais parlé, dès le départ, au Président. La chose se confirme puisque d'un, cela passe à 2 préfabriqués qui vont être installés sur le collège.

Voilà ce que je voulais dire. Merci encore d'avoir examiné notre programme, M. Descazeaux.

Mme Morvan : Je peux poser une petite question ?

M. Astruc : Merci, M. Le Président. Juste pour vous dire qu'au niveau de l'étude, les informations étaient fournies par les services départementaux, en liaison, bien sûr, avec l'Académie. Cela me surprend un peu. Ce ne sont pas les élus départementaux qui donnent les chiffres. C'est l'administration départementale.

Mme Sardeing : Je vais vous répondre, M. Astruc. Il se trouve que j'ai, quand même, regardé un peu les choses. Le cabinet qui avait été choisi s'est basé sur des chiffres de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Or, nous travaillons sur les chiffres de l'Éducation nationale, cela n'est pas la même chose. Effectivement, les chiffres de l'institut national de la statistique et des études économiques annoncent que le Tarn-et-Garonne va prendre des habitants.

Dans le nombre d'habitants qui vont arriver, le cabinet en question a pris un pourcentage qui correspondait à un nombre d'enfants, ce qui jusque là pouvait être à peu près logique, sauf que cela n'est pas la réalité. Les seuls chiffres qui valent sont ceux de l'Éducation nationale puisqu'ils savent, au nombre près, le nombre d'enfants qui sont en petite section de maternelle, etc. Ils font ensuite le suivi avec les taux de passage, du CM2 jusqu'en 6^{ème}, etc.

Sur les chiffres sur lesquels se basait le cabinet, il y avait quand même 1 000 élèves de différence. Cela n'est pas rien. C'est aussi une des explications pour lesquelles cette étude a été arrêtée. Malgré le fait que nous leur ayons demandé de se rapprocher des chiffres de l'Éducation nationale et de « revoir la copie », ils n'ont pas accepté de le faire. Donc, nous partions sur des choses fausses. Quand nous en parlions avec l'Éducation nationale, M. Le Directeur académique des services de l'Éducation nationale, levait les yeux au ciel : « mais, d'où sortez-vous cela ? ».

M. Astruc : Pouvez-vous nous communiquer cette étude qui, pour partie, a été réalisée ? J'aimerais bien en avoir connaissance.

Mme Sardeing : Nous avons une première phase d'étude. Nous pouvons vous la faire passer, si vous voulez, mais il y a 1 000 élèves de différence. Cela n'est quand même pas rien. Travailler comme cela n'était pas possible. L'Éducation nationale nous a alerté dessus en nous disant : « mais d'où vous sortez ces chiffres ? » Nous avons tout recroisé, effectivement, il y a 1 000 élèves de différence. 1 000 élèves, il faut, en effet, 2 collèges de plus.

M. le Président : Nous n'allons pas ouvrir là-dessus. Avis de la commission ?

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Je mets aux voix.

Qui est contre ? 1 (*M. Descazeaux*)

Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

Avant de débiter l'autre rapport, j'ai la procuration de M. Deprince à Mme Ius.

Mme Sardeing : Il faudra quand même que vous m'expliquiez, M. Descazeaux, comment vous pouvez être contre l'extension d'un collège et le fait que nous puissions mieux accueillir des élèves qui viennent travailler.

M. Descazeaux : Je suis contre le principe, vous ne me comprenez pas.

Mme Sardeing : J'espère que vous serez aussi contre le gymnase de Verdun-sur-Garonne, pour vos camarades professeurs de sport.

M. Descazeaux : Ce que vous ne comprenez pas c'est que nous ne parlons pas de chiffres en parlant d'élèves. Nous parlons d'individus. Nous ne traitons pas les chiffres de la même manière que les individus.

Mme Sardeing : Donc, vous laissez les individus de Montech dans 5 Algecos, et les professeurs qui enseignent également. Vous en prenez la responsabilité.

M. Descazeaux : Ce soir, je te promets, je vais culpabiliser.

0
0 0
0

**EXTENSION DU COLLÈGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
À LABASTIDE-SAINT-PIERRE
ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

M. Beq (rapporteur) : [Délibération extension collège Labastide maîtrise d'oeuvre](#)

Merci M. le Président. La majorité des débats ayant eu lieu sur Montech, je pense que Labastide-Saint-Pierre va aller un peu plus vite. Le collège de Labastide-Saint-Pierre a été construit il y a une trentaine d'années. Je crois qu'il a été livré en 1989, pour une capacité d'accueil de 550 élèves. Malgré la construction du collège de Verdun-sur-Garonne, qui a grandement soulagé celui de Grisolles, cela n'a absolument pas soulagé celui de Labastide-Saint-Pierre qui, depuis de nombreuses années, a 4 Algecos dans la cour. Il avait été précédemment décidé l'agrandissement de ces 2 collèges. Je suis très heureux que cela continue.

En ce qui concerne le collège de Labastide-Saint-Pierre, le 14 février dernier, notre Assemblée départementale avait décidé du lancement de cette procédure. L'objectif de cet agrandissement, est de pouvoir sortir les Algecos de la cour et de mettre les élèves dans des conditions normales. Sachez qu'avant d'en arriver aux algecos, les salles comme le foyer ou autres, ont été récupérées afin de faire des salles de classe. Autrement dit, les conditions de vie des élèves dans les collèges aujourd'hui ne sont pas celles que nous avons connues, quand nous y étions.

Un concours d'architectes a été lancé le 28 février 2022. Dans le cadre de la procédure de concours, un jury a été constitué, et s'est réuni le 10 mai 2022. À la suite de cette réunion du jury, 3 projets sont sortis. Le numéro un était Diderot, le numéro deux était Voltaire et le numéro trois était Montesquieu. Ils ont été, bien sûr, anonymisés pour ne pas savoir qui était derrière. À la suite de cela, c'est le projet numéro un, Diderot, qui est sorti. C'est un projet qui a plutôt été bien vu, qui est évolutif et qui me plaît beaucoup, en tant que Maire de Labastide-Saint-Pierre, car nous pourrions aussi envisager des synergies avec la Commune. Cela a été plutôt bien vu par ce cabinet d'architecture. L'agence C+2B a été lauréate de ce concours.

Aujourd'hui, le montant des travaux sera à peu près de 3 millions d'euros. Ce qui vous est proposé, aujourd'hui, c'est de retenir ce cabinet d'architectes pour continuer. Les travaux devraient commencer à l'automne 2023 pour une livraison en septembre 2024. Je vous avoue que, comme j'ai dit au conseil d'administration du collège la semaine dernière : « c'est prévu comme cela, si ce n'est pas septembre cela sera décembre, et si cela n'est pas décembre ce sera janvier ». Le principal, c'est que la construction se fasse et que pour le futur nous puissions offrir à nos élèves, de meilleures conditions d'éducation.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Je mets aux voix.

Qui est contre ? 1 (*M. Descazeaux*)

Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

ACQUISITION DU GYMNASSE COMMUNAL DE LAUZERTE

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération acquisition gymnase Lauzerte](#) ; [Délibération acquisition gymnase \(annexe\)](#)

Merci, M. Le Président. Pour rappel, nous avons déjà parlé du gymnase de Lauzerte dans lequel les élèves ne peuvent plus pratiquer de sport. Il se situe à proximité du collège Pays de Serres. Ce bâtiment est attenant à une salle polyvalente, propriété du Département. Actuellement, la commune de Lauzerte ne souhaite pas engager de dépense pour la rénovation de ce gymnase.

Au vu de la vétusté de ce gymnase, qui est sur une emprise de terrain d'une surface de 4 475 m², nous avons proposé de racheter le gymnase afin d'y faire, nous, des travaux pour que les élèves puissent pratiquer, correctement, le sport à l'intérieur.

Nous avons vu pour la transaction. Celle-ci s'élèverait à 70 000 €, hors frais de notaire, pris en charge par le Département. Nous demandons une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 80 000 € afin de pouvoir l'acheter, et donc d'approuver l'acquisition du gymnase communal de Lauzerte, selon les conditions détaillées dans le présent rapport et d'autoriser M. le Président à signer au nom et pour le compte du Département.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Merci. Je remercie à ce sujet la municipalité de Lauzerte, car cela s'est très bien passé avec eux. Monsieur le Maire est venu. Il a tout de suite compris qu'ils ne pouvaient pas faire les travaux et que nous ne pouvions pas continuer. Nous commençons à parler que les enfants iraient faire du sport ailleurs, et que cela allait être du transport, et beaucoup de temps passé sur les routes. Cela ne servait à rien.

Ce collège est très bien. Il demande des travaux et nous ne souhaitons pas faire des travaux chez les autres. Cela me paraît logique. Ce qui n'empêche que nous avons promis, et nous le ferons bien sûr, que les personnes de Lauzerte, pourront continuer d'utiliser ce collège, afin de faire leur sport favori, le soir en dehors des heures pour les étudiants.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU GYMNASSE DE LAUZERTE - PLAN DE FINANCEMENT

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération travaux d'amélioration énergétique gymnase Lauzerte plan de financement](#)

Dans la continuité du précédent rapport, l'objectif est de vous présenter les travaux qui vont avoir lieu sur ce gymnase. Ce sont des travaux importants et ils sont détaillés dans le rapport.

Le montant total des travaux est estimé à 700 000 € TTC. Une autorisation de programme sera présentée à l'Assemblée départementale, dans le cadre du budget primitif 2023 et de l'enveloppe affectée aux grosses réparations des collèges, telle que définie dans le plan pluriannuel d'investissement pour l'année 2023.

L'État peut participer financièrement à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux, d'amélioration de ce gymnase et de cette salle de jeux tranquilles, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements pour l'année 2023.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, je vous saurais gré de bien vouloir :

- approuver le plan de financement tel que défini supra,
- autoriser M. le Président, au titre des travaux ci-énoncés, à solliciter tout financement auprès de l'État dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements pour 2023.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Merci.

M. Albugues : M. Le Président, c'est simplement pour vous remercier sur ce projet qui a été rapidement mené, bien mené et remercier l'ensemble des élus et des services qui y ont participé. Cela est vraiment dans l'intérêt des élèves du collège de Lauzerte et même au-delà, les associations, les Lauzertines et les Lauzertins qui pourront, désormais, bénéficier d'un super gymnase. Merci.

Mme Sardeing : Juste pour indiquer, qu'effectivement, cela est allé vite. Tu ne crois pas si bien dire, puisque, logiquement, nous devrions pouvoir le mettre à disposition dès la rentrée 2023. Effectivement, cela est une très bonne nouvelle pour les élèves, les professeurs de sport et les individus qui utilisent cet établissement.

M. le Président : Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

**AUTOROUTE A62 - CRÉATION D'UN ÉCHANGEUR RACCORDÉ SUR LA
ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 928 À LACOURT-SAINT-PIERRE
CONVENTION FINANCIÈRE POUR L'ÉTABLISSEMENT
DU DOSSIER DE DEMANDE DE PRINCIPE (DDP)**

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération échangeur A62 convention DDP](#) ; [Délibération échangeur A62 convention DDP \(annexe 1\)](#) ; [Délibération échangeur A62 convention DDP \(annexe 2\)](#)

Par délibération du 23 juin 2022, l'Assemblée départementale a pris acte de l'état d'avancement du dossier d'aménagement du diffuseur à Lacourt-Saint-Pierre sur l'autoroute A62 et a autorisé Monsieur le Président à poursuivre les actes préparatoires et à mener toutes les procédures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Le 22 avril 2022, l'État a demandé aux Autoroutes du sud de la France (ASF), l'établissement d'un dossier de demande de principe (le DDP), et de prendre l'attache des collectivités territoriales concernées afin d'établir la convention de financement de cette étude.

L'objet de cette première convention précise les modalités de financement des études nécessaires jusqu'au niveau de l'avant-projet. Le financement apporté par les collectivités correspondra à 70 % du montant desdites études.

À l'issue de celles-ci, le coût prévisionnel de l'opération sera arrêté, d'un commun accord, entre l'État, ASF et les collectivités territoriales cofinanceuses.

Une deuxième convention financera, sur la base de ce coût prévisionnel, la réalisation de ces travaux. Le financement apporté par les collectivités cofinanceuses correspondra à nouveau à 70 % de son montant prévisionnel.

Le budget des études, à mener pour l'établissement du dossier de demande de principe, est de 315 000 € HT.

Conformément au protocole d'intention, les collectivités s'engagent à verser une participation correspondant à 70 % du montant total des études, soit 220 500 € HT, répartis comme suit :

- Région Occitanie :	47 250,00 €
- Département de Tarn-et-Garonne :	99 067,50 €
- Grand Montauban communauté d'agglomération :	74 182,50 €
- L'État, au travers de son concessionnaire ASF :	94 500,00 €

Ces participations feront l'objet d'appels de fonds de la part de la société des Autoroutes du sud de la France, au fur et à mesure, de l'avancement des études du dossier de demande de principe, de la manière suivante :

- 25 % lors de la notification de la convention,
- 25 % lors de la fourniture des diagnostics techniques et environnementaux,
- le solde lors de l'envoi du dossier de la demande de principe complet aux partenaires financiers et à la direction des mobilités routières.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, je vous saurais gré de bien vouloir :

- approuver la convention financière pour l'établissement du dossier de demande de principe ci-annexée,
- autoriser M. le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

6ème COMMISSION – Aménagement, innovation, numérique, ruralité, contractualisation

SYNDICAT MIXTE TARN ET GARONNE NUMÉRIQUE : ÉVOLUTION STATUTAIRE

M. Baylet (rapporteur) : [Délibération TGN](#)

Merci Président. J'avais évoqué, lors de la séance de la décision modificative n° 2 du 27 octobre 2022, les perspectives de transformation du Tarn-et-Garonne Numérique en syndicat Tarn-et-Garonne Aménagement. Je suis heureux de vous dire que cela a été opéré, le 6 décembre dernier, avec un large consensus du comité syndical.

Tarn-et-Garonne Aménagement est un syndicat « à la carte » qui permet, désormais, à tout établissement public de coopération intercommunale qui le souhaite, membre actuel ou non, d'adhérer au côté du Département sur tout ou partie des compétences. On peut venir pour le numérique. On peut venir pour l'eau, si on me suit dans ces propositions. On peut venir pour les 2, et aussi au fur et à mesure, que d'autres compétences pourraient lui être éventuellement confiées.

L'aménagement numérique, compétence que nous exerçons depuis 2016, ainsi que la maîtrise de l'eau, par le biais de missions portant sur la gestion et la création de retenues de substitution, sont l'objet du présent rapport. Et éventuellement, même si cela n'est pas l'objet du rapport aujourd'hui, mais j'aime être transparent et dire les choses, d'autres options que nous jugerions opportun de lui confier pour l'avenir.

D'abord, concernant le numérique, compétence historique du syndicat, les nouveaux statuts préservent le périmètre actuel des membres, les règles de répartition financière, l'organisation et les budgets dédiés, afin d'assurer une parfaite continuité de l'activité du syndicat et de nos ambitions. D'ailleurs, en ce qui concerne le numérique, l'achèvement du réseau fibre est prévu pas tout à fait dans les délais tels qu'ils avaient été annoncés. Les perspectives qui avaient été précisées étaient fin 2022. Cela ne sera pas le cas, mais nous n'en serons pas loin, puisque cela sera à l'été prochain. Les 191 communes sur lesquelles nous exerçons, seront la première zone d'initiative publique achevée dans toute l'Occitanie, et certainement une des premières de France.

Les prochaines étapes... Une fois terminé l'aménagement, tout n'est pas fini. D'abord, il faut intensifier le plan qualité réseau que nous avons voté. Merci pour l'aide du Département en la matière. Je vous l'avais présenté, lors du budget primitif dernier, avec de nouvelles campagnes d'enfouissement désormais coordonnées - enfin, j'ai envie de dire - avec les syndicats d'énergie, les syndicats des eaux et les gestionnaires de voirie, mais aussi la mise en place de campagnes ciblées sur l'élagage avec les communautés de communes et les Maires. Le problème de l'élagage est un problème majeur qui m'a été posé dans toutes les communautés de communes, pour lesquelles j'ai fait la tournée.

Ensuite, améliorer le raccordement des usagers qui sont de plus en plus nombreux, 40 000 foyers à date, et accompagner les situations complexes. Amorcer, enfin, l'extinction du service cuivre que j'ai sollicité auprès d'Orange qui concernera, en premier lieu, quelques communes, 9 apparemment, avec l'accord des Maires, bien sûr, s'ils le donnent. Cela permettra d'expérimenter le dispositif d'accompagnement à la transition de tous les publics vers la fibre. Il ne faut laisser personne sans service. Tout cela s'étendra progressivement, en suivant, sur l'ensemble du Département. Cette extinction est le prérequis à la dépose du cuivre. Nous ne souhaitons pas attendre 2030, car Orange l'a prévu pour 2030.

Nous avons ouvert des discussions avec Orange afin d'être Département pilote. Cela réglera, en grande partie, les problèmes de fils qui pendent et de poteaux qui sont couchés ou qui sont carrément à terre. Contrairement à ce que pensent nos concitoyens, cela n'est pas le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique ou Octogone qui sont responsables de cela, mais ce sont les fils d'Orange qui ne sont plus entretenus, ainsi que les poteaux. Ce réseau n'est plus entretenu depuis des années. Il faudra prendre garde au fait que, même s'ils sont minoritaires, il y a encore, cela peut vous étonner, des gens qui n'ont pas de téléphone portable et qui sont toujours tributaires du téléphone fixe. Il faudra donc, avec les Maires des communes, les rencontrer et les accompagner pour les faire basculer vers le numérique.

Par ailleurs, sur le plan des services numériques aux collectivités, le dispositif de stockage sécurisé que nous avons mis en place dans le cadre du plan France Relance est désormais opérationnel. Il est en cours de déploiement auprès des communautés de communes.

Je vous ferai d'ailleurs une présentation de ce dispositif lors d'une prochaine séance. Il est attendu que ce service en appelle d'autres que nous préparons actuellement : service collectif pour la téléphonie, offre Internet mutualisée aux collectivités et l'étendre aussi, au-delà des communautés de communes, aux communes. Là encore, sur ce sujet l'intérêt a été vif lors des discussions avec les Maires des communautés de communes.

Voilà ce qui concerne le numérique, je tenais à vous faire ce point. Normalement, à l'été tout est installé. Nous accélérons sur le plan qualitatif, et nous discutons avec Orange pour que nous puissions déposer ce réseau cuivre avant 2030. Nous sommes également à l'offensive sur les services aux collectivités, et en particulier sur le stockage sécurisé.

Concernant la maîtrise de l'eau, je ne vais pas vous parler du contexte climatique et ses perspectives inquiétantes. Cela nous oblige à reprendre la « marche avant » sur cette question. Nous avons un premier cadre à travers la charte départementale, signée en 2021 et qui formalise la convergence du Département, de la chambre d'agriculture et des acteurs du monde associatif vers les solutions de curage, de réaffectation et de création de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution.

Nous avons un financement de 2 millions d'euros pour mettre en œuvre les politiques découlant de cette charte, disponible à l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Sauf que rien n'a bougé. Cette charte a été signée il y a pratiquement 2 ans et rien n'a jamais bougé depuis. J'ai proposé à notre Président d'adapter Tarn-et-Garonne Numérique afin de porter ces nouvelles politiques, et ce pour plusieurs raisons :

- sur le plan pratique, la préexistence du syndicat, que nous savions rapide à faire évoluer.
- sur le plan technique, sa force opérationnelle, dont la gestion des projets structurants n'est plus à démontrer. Cela peut être décliné sur d'autres thématiques avec, finalement, peu de moyens à mobiliser.
- sur le plan stratégique, son corps constitué rassemblant les intercommunalités autour du Département. Finalement, après bien des réflexions et des discussions avec la chambre d'agriculture, l'Agence de l'eau, les représentants de l'État et avec les communautés de communes avant d'entamer la tournée, il est apparu que le syndicat mixte était la bonne formule pour porter ce genre d'investissement, « la main dans la main » avec les communes, les communautés de communes, l'État, l'Agence de l'eau et bien sûr le Département, qui est majoritaire dans ce syndicat.

Les établissements publics de coopération intercommunale sont à l'œuvre sur la maîtrise de l'eau. Les communes le sont aussi. Et donc, si elles le souhaitent, leur expertise locale sera associée à ce dispositif, ce que ne prévoit pas la charte, mais ce que permet, par essence, notre syndicat. Cela me paraît essentiel. J'ai mené des politiques, tout à fait considérables, avec la majorité de l'époque, sur la maîtrise de l'eau - Mme Rabault tout à l'heure y faisait allusion - qui ont fait que notre Département, avec la surface agricole utile (SAU), est la mieux irriguée de Midi-Pyrénées et une des premières de France. Cela n'est plus le cas, car depuis bien des années, rien ne s'est fait si ce n'est, effectivement, la signature d'une charte.

Il fallait donc reprendre la « marche avant ». Il nous est apparu, après les consultations que j'ai menées, que le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement était la bonne formule. Nous avons bien avancé.

D'ailleurs, au passage, j'en ai parlé avec le Ministre de l'Agriculture qui m'a convié et qui m'a accordé un entretien à 3, avec Mme la Préfète. J'avais souhaité sa présence, car il faut que l'État soit partie prenante là-dessus. Il a jugé le format innovant et prometteur, lors de sa visite. Je me suis rendu dans les 9 intercommunalités afin de discuter avec les représentants. L'accueil a été sympathique et chaleureux, comme toujours avec les élus du Tarn-et-Garonne. Mais aussi ma proposition a été accueillie avec beaucoup d'intérêt. Maintenant, il reste aux communautés de communes à délibérer, ce qu'elles feront dans les semaines qui viennent.

J'ai rencontré plusieurs fois l'Agence de l'eau. Elle est très heureuse de voir que ce dossier est encore débloqué. Pour information, les 2 millions d'euros allaient être perdus à la fin de l'année si rien n'avait été fait, car, je le répète, rien n'avait bougé depuis 2 ans. La chambre d'agriculture - je suis allé travailler avec eux - m'a réservé un accueil très positif, pour ne pas dire chaleureux. Cela n'est pas souvent que nous avons un accueil chaleureux à la chambre d'agriculture. C'est plutôt une chambre de contestation que d'approbation. Mais là, cela a été le cas.

Pour finir sur le sujet de l'élargissement des missions du syndicat, je veux parler du fonctionnement. Si vous en décidez ainsi et si les communautés de communes en décident ainsi, elles peuvent venir ou ne pas venir. Nous pouvons ne pas avoir l'unanimité des communautés de communes, mais nous n'interviendrons, le cas échéant, que dans les communautés de communes qui sont adhérentes.

Par rapport à la question qui m'a été posée, dans certaines communautés de communes, par des Maires qui ont dit : « même si la communauté de communes ne vient pas, moi je viens. » Non. Cela se fait avec les communautés de communes. C'est « bloc à bloc ». Cela n'est pas avec les communes.

Nous recruterons, si nécessaire, 2 personnes au sein du syndicat afin de constituer un pôle dédié, avec le financement de ces 2 postes d'au moins 50 %, j'ai leur accord, par l'Agence de l'eau. Nous discutons pour essayer de le porter à 70 %. Tout cela est en lien étroit avec l'ensemble des acteurs territoriaux et la chambre d'agriculture pour l'animation du dispositif. L'Agence de l'eau nous a donné son accord pour nous accompagner sur l'ingénierie. Cela est une bonne chose, car ils ont les compétences et le personnel pour le faire. La chambre d'agriculture est également enthousiaste sur ce sujet. Nous, nous recruterons 2 personnes. Les spécialistes du numérique ne sont pas forcément les spécialistes de l'eau.

Voilà, la proposition que je vous fais, chers collègues, afin de débloquer ce dossier qui, malheureusement, « dormait dans les cartons » et pour ne pas perdre les 2 millions d'euros. Elle a recueilli l'assentiment, très favorable, de la chambre d'agriculture, de l'Agence de l'eau et des représentants de l'État.

Un mot sur les autres missions qui pourraient intervenir. La délibération d'aujourd'hui s'arrête là. Mais comme j'aime la transparence et j'aime que les choses soient dites clairement, est-ce que ce syndicat pourra intervenir sur d'autres missions ?

Sur le fond, nous aurons quand même un certain nombre de sujets à régler rapidement. Le Département, au travers du plan de relance que j'ai présenté, a fléchi 120 millions d'euros sur les routes pour l'ensemble de notre mandat. Cela est beaucoup plus ambitieux que précédemment, mais nous ne pouvons pas aller au-delà. Donc, il faut trouver un autre véhicule porteur.

Nous avons, avec notre Président Michel Weill, rencontré la Présidente du Grand Montauban et nous avons travaillé sur la création d'une société publique locale. Malheureusement, il semble que la société publique locale ne pourra pas emprunter les sommes nécessaires pour réaliser les travaux, considérables, qui sont à faire dans le secteur du Grand Montauban et même au-delà. Globalement, si nous prenons la liaison avec l'échangeur, dont nous venons de parler, la liaison avec la gare, la liaison avec le futur hôpital, le contournement de Montech et le contournement ouest de Montauban, cela frôle les 150 millions d'euros.

Donc, ni le Grand Montauban ni nous, n'avons la surface financière pour porter cela, d'autant plus qu'il faudra négocier des emprunts sur une quarantaine d'années. C'est là où le bât blesse pour la société publique locale, puisque les partenaires financiers ne sont pas d'accord pour prêter sur une durée aussi longue à une société publique locale. J'ai ajouté dans les statuts que nous pourrions, éventuellement, porter d'autres sujets d'aménagement, mais cela n'est pas le débat d'aujourd'hui. Simplement, je vois toujours l'intérêt général. L'intérêt général est de débloquer le sujet de l'eau. Nous y sommes et nous avons l'accord de tout le monde : de l'État, de la chambre de l'agriculture, du Département et de l'Agence de l'eau. Il reste maintenant à recueillir l'accord, j'ai fait le tour, c'est à eux maintenant de se prononcer sur la manière dont elles le souhaitent pour les communautés de communes.

Intérêt général aussi sur les routes, même si cela n'est pas du tout l'objet aujourd'hui. Si un autre véhicule est trouvé pour porter de tels investissements, il n'y a pas de problème, sauf que cela n'est pas si évident. Dans ma réflexion, pas encore aboutie, puisque nous ne faisons là qu'effleurer le sujet, que cela pourrait être « main dans la main » avec les services techniques du Département, M. Éric Benech était là tout à l'heure je ne le vois plus. Mais, nous n'en sommes pas là. Le débat d'aujourd'hui, même si par transparence j'ai souhaité lancer cette « bouteille à la mer » porte sur :

- l'élargissement de la mission de Tarn-et-Garonne Aménagement, puisque le conseil d'administration a déjà décidé de transformer Tarn-et-Garonne Numérique en Tarn-et-Garonne Aménagement,
- la mission de Tarn-et-Garonne Aménagement sur la maîtrise de l'eau, indispensable aujourd'hui pour nos agriculteurs,
- et sur le fait qu'il faut enfin débloquer ce sujet.

Voilà, M. Le Président, ce que je souhaitais vous dire concernant ce rapport qui a été présenté.

Avis de la commission : Favorable à la majorité avec 3 contre, 1 abstention et 5 pour.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Merci. Oui ?

M. Albugues : Merci, M. Le Président. Pour commencer, je voudrais dire, si vous me le permettez, qu'entendre parler, M. Baylet de transparence, cela est quand même assez difficile à entendre.

M. Baylet : Cela commence bien.

M. Albugues : Cela fait doucement sourire. Ceci dit, la façon dont ce rapport a été mené, finalement, sur la forme et sur le fond, cela a tendance à me rendre un peu malheureux. Je suis désolé de vous le dire comme cela. Je voudrais vous exprimer la position de notre groupe.

Sur la forme d'abord, vous parlez de transparence. Nous avons appris, les Conseillers départementaux, dans la Dépêche du midi - ce journal que vous connaissez bien, que Tarn-et-Garonne Aménagement voulait récupérer la compétence eau.

Vous l'avez annoncé le mois dernier, je crois, dans un précédent conseil syndical aux membres de Tarn-et-Garonne Numérique, devenu Tarn-et-Garonne Aménagement. Les statuts ont été votés il y a quelques jours. Parler de transparence, excusez du peu, mais je pense que cela est non pas de la transparence mais cela est véritablement un manque de respect pour les conseillers départementaux, pour le Conseil départemental et pour son Président. Je le pense sincèrement.

M. le Président : Je suis assez grand pour décider de ce que je veux faire.

M. Albugues : Oui, c'est ce que je pense. Je précise que cela est ma pensée. Toujours sur la forme, il me semble qu'il y avait d'autres possibilités pour, finalement, accompagner nos agriculteurs sur la maîtrise de l'eau. Personne ne pourra laisser croire et laisser penser, même pas dans certaines lignes de la Dépêche du midi, que nous sommes contre les agriculteurs et la possibilité, qui pourrait leur être donnée, d'irriguer davantage demain.

Excusez-moi, je suis plutôt bien placé pour dire que je soutiens à 1 000 % le monde agricole. Depuis longtemps, d'ailleurs, nous évoquons dans notre groupe ce projet d'accélérer sur la création, l'aménagement, l'entretien de retenues d'eau. Vous dites que rien n'a été fait depuis 2 ans ?

M. Baylet : Sans aucun résultat.

M. Albugues : Écoutez, je n'ai jamais été dans la majorité, vous dites : « sans aucun résultat. »

M. Baylet : Si, vous y avez été dans la majorité.

M. Albugues : Cela a duré 6 mois.

M. Baylet : Vous vous êtes fait « virer », mais vous y avez été.

M. Albugues : Non, j'en suis parti. J'en suis parti, cela est différent. Vous avez dit, M. Baylet que rien n'avait été fait depuis 2 ans.

M. Baylet : Vous avez été repris de toutes vos délégations.

M. Albugues : Vous avez dit, M. Baylet que rien n'avait été fait depuis 2 ans. La charte, annexée à ce rapport a été signée le 26 mars 2021, c'est-à-dire que le mandat précédent était déjà quasi terminé.

M. Baylet : Cela va faire 2 ans.

M. Albugues : Oui, cela va faire 2 ans. Mais, sur les 2 ans, cela fait un an et demi que vous êtes à la majorité, M. Baylet et que vous êtes au pouvoir. Qu'a fait le Département pendant un an et demi ? Vous nous expliquez, aujourd'hui, qu'il faut aller vite, car à la fin du mois nous allons perdre 2 millions d'euros. Mais, qu'avez-vous fait pendant un an et demi ?

Je pose la question, très sincèrement et très naïvement, car vous dites que rien n'a été fait depuis 2 ans. D'abord, cela ne fait pas 2 ans. Finalement, 2 mois concernent le mandat précédent et un an et demi concerne votre mandat. Il fallait, peut-être, effectivement, ne pas attendre les mois de novembre et décembre, c'est-à-dire aujourd'hui, pour se rendre compte qu'il fallait bouger sur cette question.

Enfin, sur le fond, ce que je ne comprends pas et que je ne comprendrai jamais, pourquoi confier à d'autres des compétences que nous pourrions nous-mêmes exercer alors que personne ne nous le demande ? Mme Nègre, vous avez présidé la dernière commission permanente au cours de laquelle sur un débat différent et sur un autre sujet, tu disais : « ne nous coupons pas de compétences alors que personne ne nous le demande ». Nous parlions de revenu de solidarité active. Cela est certes un autre sujet, mais cela est exactement le même esprit et la même philosophie. Ne nous coupons pas de nos compétences alors que personne ne nous le demande.

Nous avons déjà perdu beaucoup de compétences avec la loi NOTRe et nous allons encore nous en couper nous-mêmes, Conseillers départementaux. Je vous demande d'y réfléchir. Vous êtes des Conseillers départementaux, élus dans une collectivité, pour la défendre, et vous allez confier des compétences à quelqu'un d'autre. Qu'on ne vienne pas nous dire que nous aurons notre mot à dire, puisque de toute façon, les annonces sont faites dans la Dépêche du Midi. Nous ne sommes même pas informés. Nous n'étions pas informés sur ce sujet central, de déléguer la compétence. Nous ne serons pas informés, demain, quand il s'agira de réfléchir à l'aménagement du territoire.

D'autant plus que sur cette question, j'ai directement appelé l'Agence de l'eau, car je ne maîtrisais pas tout. Je ne maîtrise toujours pas tout, loin de là. Il m'a bien été confirmé. J'ai les délibérations ici votées par l'Agence de l'eau. Je peux vous les envoyer, elles sont d'ailleurs publiques et sont en ligne. Je vous confirme que le Département peut porter cette politique. D'autres Départements le font. Le Département peut toucher les subventions. Les bénéficiaires, article 10, sont les collectivités territoriales, leur groupement, les délégataires, les agriculteurs eux-mêmes d'ailleurs, les associations syndicales autorisées (ASA), les associations, etc.

Nous pouvons garder cette compétence. Pourquoi voulez-vous la donner à quelqu'un d'autre ? En ce qui concerne l'eau, et je redis que nous sommes évidemment à 1 000 % en faveur d'un soutien à l'irrigation agricole, personne ne pourra laisser penser le contraire.

Dans ce rapport, même si vous dites que finalement ce ne sont que des phrases pour être transparent, enfin tout de même ! Vous écrivez, « noir sur blanc » dans un rapport, que vous nous demandez de voter - même si je vous l'accorde, très précisément, le vote porte sur l'irrigation - plutôt la délégation de compétence. Pour moi, cela est une faute. Vous mélangez les sujets. Cela est un sujet qui concerne l'irrigation agricole et vous parlez d'aménagement du territoire.

Excusez du peu, nous parlons des aménagements autour la sortie d'autoroute, autour de la gare, autour du nouvel hôpital, le contournement de Montech et même celui de Montauban. Là aussi, dans vos précédentes fonctions, M. Baylet, vous n'avez jamais voulu donner un seul centime pour le contournement de Montauban, alors que Montauban travaille là-dessus depuis 20 ans. Sur le mandat précédent non plus d'ailleurs, pas un centime. Aujourd'hui, vous voudriez le récupérer ? Cela est écrit « noir sur blanc », dans le rapport Tarn-et-Garonne Aménagement. Excusez-moi, mais cela porte un peu à sourire.

On ne peut pas venir nous expliquer qu'un syndicat, constitué d'une vingtaine de personnes, aussi compétentes soient-elles, mais avec une assise financière forcément plus réduite que la nôtre, celle du Département, puisse être plus fort, plus apte et plus solide pour porter ces grands projets.

Si nous déléguons la maîtrise d'ouvrage à Tarn-et-Garonne Aménagement pour ces grands projets, je vous le dis, chers collègues, et j'en suis malheureux, nous n'aurons plus notre mot à dire sur les grands projets structurants pour l'avenir de notre Département, d'ici 2050. Ce sont des projets passionnants. C'est finalement l'aménagement du territoire, peut-être, la plus passionnante des compétences qu'il nous reste, et nous allons la donner à quelqu'un d'autre.

Vraiment, je ne comprends pas et je ne peux pas comprendre qu'un Conseiller départemental vote pour donner à d'autres ce que sa collectivité a de plus passionnant à faire. Je ne comprends pas comment nous pouvons dire que le Département qui a une assise financière la plus large, la plus solide... Même s'il faut bien le gérer, nous l'avons vu tout à l'heure, Mme Rabault, vous l'avez évoqué, nous connaissons les incertitudes et les contraintes. Mais je ne peux pas imaginer qu'un simple syndicat soit plus puissant, plus fort et plus porteur pour porter ces grands projets que le Département lui-même.

D'ailleurs, j'en veux pour preuve, M. Baylet, que je me suis renseigné sur les grands projets que vous avez menés. Je pense à la liaison Quercy-Gascogne avec un pont qui traverse le Tarn. Cela est un projet qui a été mené et lancé au débat dans les années 2000. Cela était à l'époque, un projet de près de 30 millions d'euros. C'est dire si dans le budget du Département de l'époque, cela était un sacré projet. Le maître d'ouvrage était le Conseil général. Pourquoi, aujourd'hui on nous explique que nous ne pourrions pas garder notre maîtrise d'ouvrage sur ces grands projets ?

Hier, vous les avez menés avec le Conseil général. Aujourd'hui, on doit pouvoir les mener avec le Conseil départemental. Ou alors, il s'agit d'autre chose, et de vouloir créer un « Conseil départemental bis », ce que je ne peux imaginer tellement les sujets, ici, sont graves.

Pour toutes ces raisons, M. Le Président, notre groupe votera contre cette délibération. D'ailleurs, nous avons une demande de vote à bulletin secret. Elle est cosignée par 14 élus. Je vous l'apporte. Merci, M. Le Président.

M. le Président : D'autres prises de parole ?

M. Beq : Merci Président. L'eau, je suis pour. Je l'ai dit depuis le départ et depuis que cela a été évoqué, je suis pour, la chambre également. Cela est vrai. Est-ce que sur la chambre d'agriculture, il y a de la politique derrière ou pas ? Je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est que pour des retenues collinaires sur plusieurs propriétés ou plusieurs parcelles de propriétaires différents, cela sera probablement plus simple par le biais du syndicat que par les agriculteurs eux-mêmes. Cela est sûr.

Dans le rapport - pour moi, et je l'ai dit aussi - la page n° 207 qui commence à « assurer la maîtrise d'ouvrage des futurs projets d'infrastructure routière », je ne sais pas s'il faudra que cela parte à Tarn-et-Garonne Aménagement. Je n'en sais rien. Ce que je sais, effectivement, c'est que cela est une compétence départementale et que cela doit être débattu autour de cette table avec des éléments objectifs, probablement de nos services et des services extérieurs. La décision est très importante en matière de perte de compétences pour les conseillers départementaux que nous sommes.

Je dis bien que je ne sais pas s'il faudra le laisser au Département ou le mettre dans une autre structure, mais ce qui est sûr, je voterai la délibération. Ce qui est marqué exactement là, je ne vote en aucun cas le rapport. En lisant le rapport, je vois que je n'ai pas été le seul à être surpris par cela. Pas aujourd'hui en tout cas.

M. le Président : Cela vient d'être précisé. On a dit qu'aujourd'hui nous votons pour l'eau.

M. Beq : Tout à fait. En ce qui me concerne, j'avais besoin de le préciser. Je vous en remercie.

M. le Président : Valérie, priorité aux dames.

Mme Rabault : Non, cela n'est pas « priorité aux dames ». Je ne suis pas pour du sexisme de ce style et cela n'est pas mon état d'esprit.

Je voterai pour cette délibération et je vais répondre à M. Albugues sur plusieurs points, en tout cas, sur ceux que je connais. Lors de l'été dernier, Mme la Préfète est venue me voir pour me dire que nous allions perdre 2 millions d'euros d'argent public du plan de relance sur l'irrigation. Je venais d'être élue. Je suis « tombée des nues », car cela était la première fois que j'en entendais parler.

M. Astruc, étiez-vous dans le bureau de la Préfète avec moi ou pas ? Vous dites que cela est faux. Vous y étiez ou pas ? Il me dit que cela est faux.

Mme Morvan, ne venez pas nous redonner trop de leçons là-dessus. Je veux bien que vous ayez un avis sur tout, mais je peux quand même dire ce qu'il en était, car j'étais dans le bureau de Mme la Préfète.

Mme Morvan : Parle avec respect aux gens !

M. le Président : Pour le moment, tu n'as pas la parole car je l'ai donnée à Mme Rabault.

Mme Rabault : Nous avons 2 millions d'euros qui allaient être perdus. Pourquoi ? Parce que pour que le plan de relance puisse verser cet argent, il fallait un porteur public. La Chambre d'agriculture avait été approchée initialement mais elle n'a finalement pas souhaité porter ce projet. Je ne parle pas pour les autres. Je sais que beaucoup de gens, ici, parlent pour les autres. Effectivement, le Département aurait pu le regarder, mais peut-être que le Président voudra répondre sur ce point. Donc, le compte à rebours a commencé car il fallait une réponse avant le mois de décembre 2022.

Je donne les choses factuelles, qu'elles plaisent ou non. C'est comme cela que ça se passe. Donc, dans l'état d'esprit de dire : « nous perdons 2 millions d'euros, car nous ne sommes pas assez réactifs pour répondre », je ne suis pas d'accord. Je préfère dire les choses comme elles le sont. Cet été, nous avons vu que nous sommes passés à « 2 doigts » de la catastrophe. Je ne parle pas que de l'irrigation pour les agriculteurs. Je parle de l'eau potable, l'eau potable à Montech et sur d'autres communes, à Nègrepelisse. Nous sommes passés à « 2 doigts » de la catastrophe. Comment ?

M. Cros : Parisot.

Mme Rabault : Parisot. Nous pourrions citer un certain nombre de communes. Nous avons une responsabilité cruciale. Sur l'eau potable, il n'est pas possible de reculer face à cette responsabilité-là. Il faut que nous puissions mettre en œuvre tous les moyens et surtout ne pas perdre les 2 millions d'euros de l'État afin de pouvoir faire en sorte que cette politique d'irrigation puisse avancer.

À ce moment-là, a été abordée l'idée de dire : « puisque nous disposons déjà d'un outil réactif et qui a une forme de flexibilité, est-ce que celui-ci peut être porteur du projet ? » Des discussions ont été engagées avec la Préfecture. Avant de pouvoir les mettre sur la table au Département, il faut bien savoir si elles sont faisables ou pas et notamment s'il y a l'accord de la Préfecture pour qu'elles soient portées. Donc, il y a eu des discussions avec l'Agence de l'eau, et avec la Préfecture. Vous dites que vous l'avez appris après les autres, cela n'est pas tout à fait vrai. Avant de savoir si tout ceci est faisable, il faut aussi consulter les communautés de communes. Vous ne pouvez pas dire que le tour des 10 communautés de communes n'a pas été fait. Il y a aussi un véritable échange avec les élus.

M. Albugues : Mais pas avec les Conseillers départementaux, excuse-moi. Je suis désolé.

Mme Rabault : Je rappelle quand même, M. Albugues, que chaque commission peut être saisie à n'importe quel moment. Je vous invite à consulter et à interroger les Présidents des commissions concernées. Allez les solliciter.

M. Baylet : Là-dessus, avec l'autorisation du Président et de vous, sur ce point, il a fallu d'abord instruire ce dossier. Je remercie Pierre Coyaud qui s'est formidablement impliqué. Je le dirai après.

Mme Rabault : Je vais juste finir et puis je vous laisse la parole. Là, nous avons un outil opérationnel. Nous avons un accord pour avoir ce plan de relance des 2 millions d'euros qui est opérationnel. Je le dis bien, car nous pouvons faire de grands « plans sur la comète », cela est un outil opérationnel. Vous dites : « les Conseillers départementaux sont dépourvus de leur pouvoir. » C'est ce que vous êtes en train de dire. Cela n'est pas le cas, car d'abord, Tarn-et-Garonne Aménagement est toujours présidé par un Conseiller départemental. Vous ne pouvez pas dire le contraire.

M. Albugues : Mme Rabault, je veux bien que l'on dise beaucoup de choses, mais il faut arrêter.

Mme Rabault : Je maintiens ce que je te dis.

M. Albugues : Je comprends que, politiquement, tu sois obligée de le soutenir, mais il faut arrêter la blague !

Mme Rabault : M. Albugues, je vais te répondre. Vouloir prétendre que nous n'avons pas notre libre arbitre est absolument délirant. Tu devrais pouvoir le confirmer, puisque lundi dernier, j'ai voté contre le rapport sur les Coteaux de Gascogne. Tu peux en témoigner car tu étais dans la commission des finances. J'utilise les arguments qui sont les miens. Tu as le droit de ne pas être d'accord, mais ne dis pas que je ne garde pas mon libre arbitre, quand il s'agit de voter contre. Sur les Coteaux de Gascogne, je ne suis pas d'accord que nous mettions 1 million d'euros avec un chèque en blanc. Je suis capable de le faire. Là, je vote pour, par conviction. Que cela te plaise ou non. Tu as le droit de ne pas être d'accord, mais tu n'as pas le droit de dire que cela ne serait pas démocratique, que nous serions dépourvus de notre pouvoir et je ne sais quoi encore. Je ne suis pas d'accord. Je te confirme que je ne suis pas d'accord. Tarn-et-Garonne Numérique est présidé par un Conseiller départemental, nous avons régulièrement des retours sur ce point.

Mme Nègre : Nous avons des élus départementaux qui y siègent.

Mme Rabault : Et je ne sais pas combien il y en a qui y siègent.

Mme Nègre : Cela a été voté à maintes reprises.

Mme Rabault : Je trouve que cela est un mauvais procès.

M. Albugues : Cela est une position hypocrite.

Mme Rabault : Cela est un mauvais procès que tu fais-là. Ce n'est peut-être pas la solution idéale qui te convient, mais cela est la solution qui permet de faire en sorte que ces 2 millions d'euros ne soient pas perdus au 31 décembre.

M. Albugues : Parce que le Département n'a pas agi assez vite ! C'est tout.

M. le Président : C'est vrai qu'avec des « nerveux » comme toi, cela pouvait aller beaucoup plus vite. Arrête un peu ! Nous prenons la « machine en route ». Cela n'était pas au point.

M. Albugues : Cela est un super argument de Président de Conseil départemental !

M. le Président : Nous ne pouvions pas aller chercher les 2 millions d'euros immédiatement. Il y avait une étude et une réflexion à faire. La réflexion, nous l'avons eue pratiquement tout de suite, afin de savoir si nous pouvions le porter directement avec le Département.

M. Albugues : La réponse était oui.

M. le Président : Oui nous pouvions. Seulement, nous avons voulu faire un plan de relance pour lequel nous avons des recettes limitées, vous l'avez vu ce matin. Il y a des augmentations qui n'étaient pas prévues, qui arrivent. Il y a un budget qui est limité. Pour faire ces opérations, il faudra aller chercher de l'emprunt.

Même pour l'eau, nous ne le ferons pas avec les 2 millions d'euros que va donner l'Agence de l'eau. Il ne faut pas se faire d'illusion. Le curage, nous ne sommes pas encore arrivés au bout de nos peines, car nous commençons à nous dire, qu'au fond, il y aura peut-être des métaux lourds dans les boues. Car comme cela a traversé des terrains, il peut y avoir des métaux lourds. Le traitement des curages des bassins existants, Dieu sait s'il y en a un paquet, vu qu'il y en a près de 6 400. Je ne sais pas si nous les curerons tous. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas là. Nous n'avons pas encore décidé le nombre, mais cela va coûter un certain prix.

Aujourd'hui, le Département sera limité en investissements pour mettre plus d'argent là-dedans. La solution est de le faire porter par Tarn-et-Garonne Numérique, qui peut faire un emprunt, s'il faut le porter, et un emprunt de plus longue durée. Quand les autres installations ont été faites à l'époque, ils n'ont pas fait des emprunts de courte durée. Ils n'ont pas porté cela comme nous portons un agrandissement de collège. Ce sont des choses à long terme.

Aujourd'hui, le besoin de l'eau se fait sentir. Nous en avons besoin. Nous avons vraiment besoin de cela. Déjà, il faut commencer par le curage des lacs existants. Cela demande une étude. Laisse moi te dire que, dès que nous avons été « aux manettes », nous avons commencé à y réfléchir. Il y a un moment que nous y réfléchissons. Cela ne sort pas du chapeau, comme ça.

Je ne veux pas venir là-dessus, car cela n'est pas le sujet d'aujourd'hui, mais quand on dit que nous voulons faire le contournement, j'ai de bonnes relations avec le Grand Montauban, effectivement. D'excellentes relations. Je suis pour que nous aidions la grande ville. Cela est notre grande ville. C'est notre ville du Département. Je suis pour que nous aidions à faire le contournement, mais nous ne pourrons pas le faire avec le budget du Département. À un moment donné, nous n'aurons pas les moyens de faire une sortie d'autoroute, un contournement à Montech, un boulevard urbain ouest, et faire tout ce qu'il faut faire.

M. Albugues : Eux oui ?

M. le Président : Oui.

M. Albugues : Pourquoi ?

M. le Président : Un syndicat comme cela peut faire l'emprunt.

M. Albugues : Donc cela est déjà acté que les grands projets vont être donnés à Tarn-et-Garonne Aménagement.

M. le Président : Nous n'en sommes pas là pour le moment. Nous n'en parlons pas. Peut-être que nous ne ferons rien du tout, et puis il n'y aura pas de boulevard et pas ce qu'il faut. C'est tout. Pour le moment, nous sommes en train d'y réfléchir. Allez-y, Mme Heulland.

Mme Heulland : Je me permets de rebondir, puisque vous parlez des aménagements et notamment des aménagements autour de Montauban. M. Baylet a évoqué, aussi, la rencontre avec la Présidente du Grand Montauban. J'en ai eu bien sûr des échos. Puisque, comme vous le savez, je suis aussi proche d'elle. Pour le moment, concernant les aménagements, je ne crois absolument pas qu'elle soit favorable à une intégration dans Tarn-et-Garonne Aménagement, maintenant son nouveau nom. Vous avez été alertés sur ce nom, qui ne correspond pas tout à fait aux missions du syndicat. Je tenais à le préciser.

M. Albugues : Si vous me le permettez, M. Le Président, je voudrais rebondir sur ce que vient de dire Mme Heulland, car on nous demande de déléguer des compétences à un syndicat dans lequel il n'y a pas le Grand Montauban. Quid des retenues d'eau sur le territoire du Grand Montauban ? Vous nous parlez des aménagements, des grands projets, des aménagements autour de la gare, du futur hôpital et de la sortie d'autoroute. Vous parlez même du boulevard urbain ouest pour contourner Montauban. Tout cela alors qu'il n'y a pas le Grand Montauban dans le syndicat ?

Mme Sardeing : Oui, mais, M. Albugues, il n'y a pas le Grand Montauban, car aujourd'hui nous savons très bien que le Grand Montauban n'est pas passé par le syndicat pour avoir la fibre, mais par Orange. Forcément, le Grand Montauban ne pouvait pas y être. Cela ne veut pas dire... Je ne sais pas ce qu'il se passera, mais cet argument n'est pas bon non plus.

Mme Heulland : Pour l'eau, il me semble qu'en Préfecture, au mois de juillet, si je ne me trompe pas, Mme la Présidente du Grand Montauban avait dit qu'elle ne voulait pas, non plus, entrer dans ce syndicat.

M. le Président : Cela n'est pas ce qu'elle m'a dit avant-hier soir.

Mme Heulland : Je n'en ai pas eu écho. Je n'ai pas eu écho d'avant-hier soir.

M. le Président : Avant-hier soir, lors de la réunion du SIRTOMAD elle m'a dit que sur le problème de l'eau, elle se mettrait avec nous certainement, dans le syndicat départemental. Elle n'est pas tout à fait d'accord pour rentrer dans ce syndicat, si un jour nous y faisons des travaux plus importants, surtout autour de Montauban. Pour l'eau, il y a de fortes chances qu'elle rentrera.

Mme Heulland : De ce qu'elle m'a laissée entendre, c'était de faire quelque chose, effectivement, avec le Département, mais pas forcément dans le cadre de Tarn-et-Garonne Aménagement. J'ai bien dit « pas forcément », cela veut dire que la décision n'est pas prise.

M. Bésiers : M. Le Président, j'avais posé la question, lors du dernier comité syndical. Vous confirmez, à travers cela, puisqu'il y a des projets qui seront menés sur certaines communes et certains grands projets du Département. Vu que les établissements publics de coopération intercommunale, les communautés de communes sont associés, plus 3 communes indépendantes au niveau du comité syndical Tarn-et-Garonne Numérique, nous viendrons également les chercher pour le financement de ces grands projets. D'accord. Est-ce qu'elles sont bien toutes au courant de cela ? Je n'ai pas eu l'impression que ces établissements publics de coopération intercommunale soient au courant. Sur l'eau, je suis d'accord, mais sur le restant ?

M. le Président : Nous parlons de l'eau pour le moment.

M. Bésiers : Quand nous mettons : « assurer la maîtrise d'ouvrage », cela veut dire que nous rentrons dans le sujet.

M. le Président : Pour le reste, vous pourrez toujours être contre. Aujourd'hui, nous parlons de l'eau. Nous donnions les possibilités d'avoir un agrandissement. Aujourd'hui, nous parlons de l'eau et nous allons voter pour l'eau. Nous ne votons pas sur autre chose. Nous votons pour le problème de l'eau. Le reste, cela n'a rien à voir. Nous n'en parlons pas aujourd'hui. Aujourd'hui, nous votons pour l'eau.

M. Albugues : Cela ne représente pas la moitié, mais une pleine page, même plus, de votre rapport. C'est vous qui l'avez mis sur la table. C'est vous qui l'avez écrit. Souffrez que nous en débattions aujourd'hui. C'est vous qui en parlez et qui mélangez les sujets.

M. le Président : Quelqu'un veut prendre la parole ?

M. Astruc : J'ai laissé tout le monde se prononcer. M. Le Président, s'il y a une personne qui connaît bien plus particulièrement la charte et cette affaire c'est bien moi. J'étais intervenu auprès du ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement. Plus par rapport au ministère de l'Environnement que celui de l'Agriculture, car les retenues collinaires, dont il est question, cela serait la substitution.

Ensuite, quand vous dites que nous allons perdre 2 millions d'euros, cela est faux. Les 2 millions d'euros sont une première enveloppe votée pour financer les premiers investissements. Vous savez très bien que pour bénéficier de subventions, il faut présenter les rapports et les factures d'investissement acquittées. Donc, vous n'allez pas avoir 2 millions d'euros comme ça. Vous comprenez bien, qu'étant donné la période de canicule et de sécheresse que nous avons vécue, l'État va poursuivre ces 2 millions d'euros.

C'est une première enveloppe et cela était à titre d'essai. Mais, d'autres enveloppes vont suivre, car cela était bien accueilli par l'ensemble des personnes responsables au niveau de l'État. Ensuite, M. Le Président, le groupe « Tarn-et-Garonne d'abord » a présenté un amendement. Vous allez le voir par la suite.

M. le Président : Vous nous le lirez après.

M. Astruc : Dans cet amendement, le pourquoi, le comment et ce que nous demandons sont un peu plus détaillés.

M. le Président : Vous allez pouvoir nous le lire.

Mme Rabault : M. Astruc, la philosophie du plan de relance, c'est si les crédits fléchés ne sont pas pris, ils sont remis dans le « pot commun » et distribués à d'autres. Cela n'est pas ce que vous dites. J'ai bien conscience que c'est sur paiement de factures, etc., mais soit on bloque, car on est sérieux pour dire : « cela va se faire », soit cela ne se fait pas. Vous pouvez retrouver toutes les déclarations de M. Bruno Lemaire là-dessus. C'est lui qui a géré. Si cela n'est pas acté, cela repart à d'autres.

M. Astruc : Cela n'a pas été voté dans le cadre du plan de relance. Cela est une délibération qui a été prise au niveau des Coteaux de Gascogne, suite aux interventions que nous avons faites. Une première enveloppe d'investissement était pour la réalisation de lacs.

Mme Rabault : M. Astruc, je vous rappelle que ceux qui votent ce sont l'Assemblée nationale et le Sénat. Le plan de relance et les 2 millions d'euros sont bien dans le plan de relance. Ce qui a été très clair, c'est que si l'argent n'est pas fléché ou utilisé à une date donnée, il est rebasculé à d'autres.

M. Astruc : Je vous dis que cela sera maintenu. J'ai eu une réunion, hier après-midi, avec le ministère de l'Environnement, une réunion téléphonique et M. Choisy Guillaume. Si je vous le dis, c'est que cela est un dossier pour lequel je suis particulièrement au courant.

Il y a un amendement où nous disons le pourquoi, le comment et qu'il vaudrait mieux attendre. Mais, il n'est nullement question de perdre 2 millions d'euros. Nous ne perdrons pas les 2 millions d'euros. Au contraire, nous aurons besoin de plus de 2 millions d'euros, car j'espère que les agriculteurs qui ont besoin de faire des retenues vont les faire. Ces retenues, il faut bien dire que cela est dans le cadre de substitution. Dans le cadre de substitutions, il y a la possibilité d'avoir une subvention à 70 %. Mais ces 70 % pour faire cette retenue, ne portent que sur la quantité d'eau pompée dans les rivières par chaque agriculteur. Vous comprenez bien que l'agriculteur qui va faire sa retenue va faire une retenue plus importante que la quantité qu'il a pompée dans les rivières. Tout ceci est très complexe, mais il y avait besoin, à ce moment-là, pour les 70 %, d'avoir un syndicat.

Aujourd'hui, un agriculteur – cela est dit dans l'amendement - peut percevoir 40 %. Il peut percevoir 50 % s'il est jeune agriculteur. Il peut percevoir 60 % dans le cadre de l'agriculture biologique. Il n'y a pas besoin de syndicat. Il a besoin... Ce qui était écrit dans la charte quand nous l'avons écrite, c'est juste l'engagement de la chambre d'agriculture, n'a pas besoin de faire un syndicat et n'a pas besoin de s'engager. L'histoire, je la connais par cœur. Dans l'amendement, cela est un peu plus détaillé.

M. Albugues : Une question, merci, M. Le Président.

M. le Président : Dernière question.

M. Albugues : Cela est peut-être pour M. le Président de Tarn-et-Garonne Aménagement. Il ne suffit pas de déléguer la compétence à Tarn-et-Garonne Aménagement pour que, d'un coup, nous conservions les 2 millions d'euros. Qu'a fait ou que doit faire Tarn-et-Garonne Aménagement pour bloquer ces 2 millions d'euros ? Le « premier coup de pioche » ne va être donné la semaine prochaine.

M. le Président : Vu les discussions, ils sont déjà bloqués.

M. Albugues : Il ne suffit pas de déléguer la compétence à quelqu'un pour les bloquer. Il faut qu'il y ait un acte, une délibération, un projet présenté, je n'en sais rien, mais quelque chose de concret. Comment ces 2 millions d'euros sont-ils bloqués juste parce que nous déléguons la compétence ? Non, cela n'est pas vrai.

M. le Président : Jusqu'à maintenant personne, n'a décidé de faire quoi que cela soit. La chambre d'agriculture ne voulait pas porter ce projet.

M. Albugues : Ce n'est pas parce que Tarn-et-Garonne Aménagement a dans ses statuts la gestion de l'eau que, tout de suite, il bloque 2 millions d'euros.

M. Astruc : La chambre d'agriculture ne voulait pas le porter, car cela est un engagement financier important.

M. le Président : Tu devrais faire du théâtre !

M. Albugues : J'en ai fait, merci.

M. Gonzalez : Vraiment, tu es magnifique.

M. Albugues : Je le prends comme un compliment.

M. le Président : Nous allons arrêter et passer au vote.

M. Albugues : Mais, cela était une question intéressante.

M. le Président : M. Astruc doit lire l'amendement.

M. Albugues : Cela était une question intéressante, M. Le Président. Qu'est-ce que le syndicat doit faire pour bloquer ces 2 millions d'euros ? Il ne suffit pas de déléguer la compétence.

M. le Président : M. Astruc va nous lire l'amendement.

M. Albugues : Je pense que vous ne le savez même pas, donc vous ne pouvez pas me répondre.

M. Astruc : L'amendement est présenté par le groupe « Tarn-et-Garonne d'abord » :

« La création et la gestion des retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles portées par le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique n'est qu'une récupération politique par M. Jean-Michel Baylet et ne va pas dans l'intérêt des agriculteurs. »

Le rapport ne fait pas état, pour la création de retenues :

- des conditions de réalisation,
- des volumes d'eau stockés et subventionnés pour les agriculteurs,
- de la façon dont seront réalisées les retenues, soit par l'agriculteur, soit par le syndicat qui, à ce moment-là, fera un appel d'offres,
- des taux de subvention appliqués.

Vous faites état de la charte, je vous rappelle l'engagement de la chambre d'agriculture sur celle-ci, qui dit :

« la chambre d'agriculture apportera une assistance pour la constitution des dossiers. Elle vérifiera l'existence ou non d'ouvrages offrant potentiellement une ressource disponible à proximité d'un projet de création. Elle accompagnera l'irriguant sur une démarche garantissant une irrigation efficiente (par le biais, notamment de bulletins d'information, d'exploitation de sondes tensiométriques, évolution du matériel micro-aspersion, micro-irrigation...) - cela a été évoqué ce matin - ainsi qu'un projet économique viable. Elle mettra à sa disposition des informations et formations en vue de développer des pratiques agro-écologiques. »

En ce qui concerne les études, la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG) est un organisme compétent pour assurer l'étude des projets.

L'étude nécessaire à la réalisation des retenues de 5 000 à 40 000 m³, soumise à la procédure de déclaration peut être réalisée par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne et subventionnée directement par l'Agence de l'eau au taux de 70 %, le restant est financé par l'agriculteur.

L'agriculteur qui fait réaliser sa retenue par des entreprises, sur devis, pourrait bénéficier de subventions de 40 %, 50 % pour les jeunes agriculteurs et 60 % pour les producteurs bio.

L'enveloppe de 2 millions d'euros, dont il a tant été question et votée par l'Agence de l'eau est disponible. Elle sera attribuée, au fur et à mesure, de la réalisation des travaux et débloquée sur présentation des factures acquittées.

M. Le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers départementaux, nous n'avons pas suffisamment de précisions sur les conditions de réalisation de ces retenues avec les syndicats.

La création et la gestion des retenues de substitution portée par le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique n'ont jamais été évoquées dans la charte.

La création d'un syndicat n'est donc pas nécessaire pour la réalisation de ces retenues de substitution.

Vous négligez le rôle important des acteurs du territoire, qui sont directement concernés. Nous demandons que ce projet de territoire départemental soit présenté et approuvé par les 12 membres signataires de la charte.

Nous demandons donc que ce dossier soit ajourné. »

M. le Président : Mme Rabault.

Mme Rabault : Sauf à ce que je ne sache plus ce qu'amendement signifie, cela n'en est pas un. Un amendement dit ce que nous corrigeons dans le rapport voté, ou alors, cela est un amendement de suppression.

M. Astruc : Ajournement !

Mme Rabault : « Ajournement » ne veut rien dire. Soit cela existe, soit cela n'existe pas. Cela n'est pas écrit.

M. Astruc : Alors, suppression !

Mme Rabault : Cela n'est pas un amendement. Nous ne le voterons pas.

M. Astruc : Je m'en serai douté.

M. le Président : Nous continuons. Je vous indique que cet amendement n'est pas de portée budgétaire et qu'à cet effet il ne sera pas examiné par la commission des finances. Je le mets aux voix.

M. Baylet : M. le Président, avant, je veux quand même répondre. D'abord, sur la forme, vous avez beaucoup parlé de respect, en particulier M. Albugues. J'aimerais être englobé dans ce respect. Je suis mis en question, ad hominem, dans ce pseudo amendement qui n'en est pas un. Mme Rabault a raison. Chaque fois que M. Albugues s'adresse à moi, ce sont dans des termes pas très amicaux. Vous avez la police de l'Assemblée, je ne demande pas plus que les autres, mais le même respect que les autres. Il n'y a pas de raison que l'on s'en prenne à moi, personnellement, comme cela a été fait et comme cela est fait de manière permanente.

Au-delà, oui, j'ai souhaité ouvrir le débat sur les aménagements routiers. D'ailleurs j'ai bien fait, manifestement. Je prends acte que la plupart de mes collègues ne le souhaitent pas. Il faudra apporter une solution, quand même, y compris dans les discussions avec Mme Barèges car là pour l'instant on dit : « non, cette solution n'est pas la bonne. » Nos collaborateurs se sont beaucoup rencontrés et jusqu'à nouvel ordre ils n'en ont pas trouvé.

Je suis preneur de toute solution, car plus globalement, tout cela m'a demandé beaucoup de temps, beaucoup d'énergie et beaucoup de déplacements. Vous savez, au moment où j'en suis de ma vie publique, je ne me suis pas dit : « mon rêve est de faire Tarn-et-Garonne Aménagement. » J'ai fait beaucoup plus de choses dans ma vie, et sur l'aménagement du territoire, encore davantage, que de transformer Tarn-et-Garonne Numérique en Tarn-et-Garonne Aménagement. Je le fais, car, contrairement, à ce que je sens bien dans cet amendement et dans les propos de M. Albugues, l'opposition politique, directement à personne, lorsque c'est moi qui porte un sujet, est d'une vivacité, pour ne pas dire d'une agressivité incroyable. Je pense à l'intérêt général. Je ne pense pas à « Pierre, Paul ou Jacques », cela m'est égal. Je pense à nos agriculteurs, car, que vous le vouliez ou non, il faudra que vous expliquiez que vous êtes contre. Cela n'est pas ce que j'ai ressenti quand je les ai rencontrés, soit individuellement, soit dans les communautés de communes, soit à la chambre d'agriculture. Ils sont bien contents, qu'enfin, quelqu'un ait pris le taureau par les cornes ».

M. Albugues : Ne parlez pas à leur place.

M. Baylet : Je parle des gens que j'ai rencontrés. Vous ne vous gênez pas pour faire parler les autres. Je parle. Je suis allé devant la chambre d'agriculture, vous pouvez consulter l'Action agricole de ce mois-ci, qui rapporte ma visite et qui est plutôt un papier élogieux sur ce projet. Sur ma personne, nous nous en moquons. Je parle des gens que j'ai rencontrés et qui ont été extrêmement favorables à tout cela.

Le syndicat mixte, je le répète est la bonne solution, car comme pour le numérique, nous l'avons bien vu, c'est parce que nous avons associé les collectivités, les établissements publics de coopération intercommunale en l'occurrence et donc les élus, les Maires, que nous avons avancé si vite. Pour régler des problèmes aussi compliqués, mais en même temps aussi fondamentaux pour le monde agricole, que celui de l'irrigation, il faut effectivement que tout le monde soit associé.

Je rappelle que ce syndicat mixte a été créé par le Département, et que le Département y est représenté par plusieurs Conseillers départementaux. D'ailleurs, le Président l'a rappelé, la présidence revient, de droit, à un Conseiller départemental. Le Département est majoritaire à 60 %. Dire que nous dépouillons le Département de son pouvoir est une ineptie, pour ne pas dire une imbécillité. D'ailleurs, il y aura un comité de pilotage qui se réunira régulièrement.

Dire que c'est la première fois que nous l'évoquons, cela n'est pas vrai. Nous l'avons déjà évoqué lors de la réunion consacrée au vote de la décision modificative. À cette réunion, je l'ai évoqué pour la première fois, car tout cela est très récent. Figurez-vous que c'est l'Agence de l'eau qui m'a contacté pour me dire : « effectivement, vous allez perdre 2 millions d'euros. » Ce que, Mme Rabault a raison, Mme la Préfète m'a dit aussi : « il faut bouger, vous devriez faire quelque chose. ». Elle l'a d'ailleurs redit à M. Weill, également. C'est parce que l'Agence de l'eau l'a sollicité que nous avons réfléchi et que nous avons trouvé cette solution, qui me semble être la bonne.

Cela est complètement faux de dire que ces 2 millions d'euros n'allaient pas être perdus. Effectivement, si nous n'avions pas pris d'initiative, et pour les raisons qui ont été rappelées par la Présidente de la commission des finances, et qui sont des raisons de gestion permanente du budget de l'État... Le Ministre des Finances, lorsque nous sommes au bout des engagements qui avaient été pris, la fin de l'année était bien évoquée pour ces 2 millions d'euros, les récupère dans le budget général, comme cela est le cas quand il y a de la dotation d'équipement des territoires ruraux non dépensée. Cela est également récupéré dans le budget général.

L'ensemble des personnes rencontrées ont poussé à ce qu'il en soit ainsi. J'ai pris mon « bâton de pèlerin ». Cela m'a quand même coûté beaucoup de déplacements, beaucoup de discussions et beaucoup de négociations. J'ai senti, qu'effectivement, tout le monde était favorable à tout cela. Donc, oui, ces 2 millions d'euros auraient été perdus. J'ai posé la question, directement, au directeur de l'Agence de l'eau. Je lui ai dit que nous n'aurons jamais tout réalisé d'ici la fin de l'année. Il m'a répondu qu'à partir du moment où nous constaterons que des initiatives ont été prises et que nous sommes est en train de faire mouvement, cela leur suffit et que les 2 millions d'euros seront réservés. Autrement, ils seront perdus. »

Sur l'amendement, je n'ai rien à dire. Effectivement, cela est un amendement de suppression, mais il développe des tonnes de mensonges. Je ne vais pas rentrer dans le détail et polémiquer sur un amendement. Mais, là-dedans, il y a beaucoup de choses qui sont parfaitement inexactes.

M. le Président : Nous n'allons pas rester toute la matinée là-dessus. Je mets au vote l'amendement.

M. Baylet : À commencer par les aides directes aux agriculteurs.

M. Astruc : Justement, tout agriculteur peut percevoir les aides qui sont citées, car les aides sont autorisées et sont tout à fait réglementaires. L'Agence de l'eau est prête à attribuer les subventions directement à l'agriculteur. Cela est vrai. Nous pouvons tout à l'heure appeler Guillaume Choisy, quand vous voulez et vous verrez un petit peu la réponse.

Ensuite, sur l'amendement, il y avait les conditions de réalisation. Les travaux chez l'agriculteur vont être réalisés par qui ? Par le syndicat ou par l'agriculteur directement ? Qui va réaliser les travaux chez l'agriculteur ? Pour le lac, qui va payer l'entreprise ? Cela est un appel d'offres ou cela est une entreprise ? Cela est très important pour l'agriculteur. Est-ce que quelqu'un peut me répondre ?

M. le Président : Je ne le sais pas.

M. Baylet : Je n'ai pas envie.

M. Astruc : Vous n'avez pas envie, car justement, si la chambre d'agriculture n'a pas suivi, c'est parce que dans le cadre d'une subvention à 70 %, car la subvention est « au top », à ce moment-là, c'est un syndicat qui peut recevoir les subventions, directement de l'Agence de l'eau. Dans le cas où cela est 40 %, 50 % et 60 %, comme cela est évoqué dans l'amendement, l'agriculteur perçoit directement la subvention. C'est là toute la différence. L'histoire, je la connais depuis quelque temps. Il faudra que l'agriculteur fasse un bail emphytéotique au syndicat afin de mettre son terrain à disposition pour qu'il réalise une retenue. Ensuite, il faudra qu'il y ait un autre bail emphytéotique pour une mise à disposition de la retenue pour que l'agriculteur puisse se servir de l'eau et irriguer ses terres. Je ne suis pas persuadé que cela plaise forcément aux agriculteurs.

Quand il y a des travaux qui se réalisent en appel d'offres, que cela soit à bons de commande ou autres, il est vrai que cela coûte bien plus cher que lorsque vous demandez des devis. Je pense que l'agriculteur voudra maîtriser. Donc, la possibilité de 40 %, 50 %, 60 % qui est notée est plus intéressante pour l'agriculteur, pour la collectivité et pour l'État, car ils dépenseront, quand même, moins d'argent.

Voilà, ce que nous avons essayé de présenter dans cet amendement. Des questions ont été présentées. Je me rends bien compte que personne ne peut me répondre et on me dit que cela est faux. On me dit simplement que cela est faux.

M. le Président : Cela est déjà souvent arrivé que nous n'avions pas la réponse immédiate parce que nous ne connaissions pas la question. La question, nous l'avons eue ce matin. Nous n'avons pas les questions.

M. Astruc : Je vous propose d'appeler M. Choisy et de lui demander. Nous verrons qui avait raison.

Mme Sardeing : Je ne comprends rien. La vraie question, c'est quoi ? Ou nous le votons et nous ne perdons pas 2 millions d'euros. Ou nous ne le votons pas, et le temps que cela se « remette en route », cela est mort.

M. Astruc : Les 2 millions d'euros ne sont pas perdus.

Mme Sardeing : Je sais, quand même, que sur des choses qui sont fléchées... Excusez-moi, je me rappelle une certaine somme qui avait été récupérée par une élue du Département pour la pente d'eau à Montech et que si nous ne le faisons pas, cela était perdu. Cela revenait au « pot commun ». Je sais aussi que pour un dossier de dotation d'équipement des territoires ruraux, si nous ne le faisons pas, l'argent repart à Paris.

Si nous devons perdre 2 millions d'euros, nous les perdons. Chacun vote ce qu'il veut et vous en prenez la responsabilité. Le syndicat de la zone Grand Sud Logistique n'a pas fait tant d'histoires. Cela était un syndicat. La zone marche bien et cela s'est monté aussi comme ça. Donc, le syndicat, vous y êtes dedans. Vous êtes un certain nombre à y être.

M. le Président : Nous arrêtons tout cela. Cela est terminé. Nous passons au vote.

Mme Baylet : Je n'ai pas répondu à Mme Heulland. Je pense que c'est vous qui avez abordé le problème des retenues d'eau dans le Grand Montauban. Cela a été abordé par quelqu'un, je pensais que c'était vous. J'ai dit que cela était un syndicat à la carte. Donc, si le Grand Montauban veut venir, il vient. S'il ne veut pas venir, il ne vient pas. Il n'y a pas de sujet là-dessus.

Conformément à la charte, il y a un comité de pilotage, qui va être installé. Les mesures seront annoncées en temps voulu. Pour l'instant, nous sommes sur la création du véhicule afin de porter tout cela. Après, nous serons sur les modalités. Nous en discutons régulièrement avec l'Agence de l'eau. L'Agence de l'eau, nous l'avons fait beaucoup parler.

M. le Président : Maintenant cela passe au vote.

M. Astruc : Pour les modalités, après cela sera trop tard. Mme Sardeing, quand vous dites que nous allons perdre 2 millions d'euros, pas du tout. Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau a voté une enveloppe de 2 millions d'euros. Donc, ils la revotent quand ils veulent et ils font ce qu'ils veulent.

Mme Rabault : S'ils ont les crédits !

Mme Sardeing : Comme nous « sucrer » les subventions quand cela n'est pas fait à temps.

Mme Rabault : S'ils ont les crédits. Qui votent les crédits des Agences de l'eau, M. Astruc ?

M. Astruc : Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau.

Mme Rabault : Non, les crédits des Agences de l'eau, c'est le Parlement. Ils ne les votent plus trop, car c'est le « 49.3 ». Il faut dire les choses comme elles sont. Dans le « 49.3 », je vous invite à regarder, attentivement, ce qu'il y a dedans et vous serez bien surpris.

M. Astruc : L'État est tout à fait favorable.

M. le Président : Nous arrêtons et nous passons au vote de l'amendement.

M. Albugues : Ce que vous dites, Mme Sardeing est un peu faux. M. Baylet nous a dit que l'Agence de l'eau, voyant que cela bouge un peu, garde les crédits. C'est tout. Il suffit juste de bouger un peu.

M. le Président : C'est nous qui allons « bouger ».

M. Albugues : Il aurait fallu que ce soit le Département en direct. Cela est dommage.

M. le Président : Nous passons au vote de l'amendement.

Mme Bourdoncle : Je voulais quand même demander que les élus qui siègent au conseil syndical de Tarn-et-Garonne Numérique lèvent la main afin que nous voyons, que dans l'Assemblée, il y a des Conseillers qui sont à Tarn-et-Garonne Numérique. M. Baylet n'est pas tout seul. Nous y sommes. J'y suis.

M. le Président : Moi aussi.

Mme Bourdoncle : Je ne crois pas parce que le 26 septembre, nous avons annoncé.

M. Albugues : Mme Delbreil nous a fait un bon rapport. Mme Bourdoncle, à ta place, j'arrêtera de parler, car la relation que tu as avec ta Présidente de commission est loin d'être bonne. Quand vous disiez, en début d'Assemblée, qu'il fallait être respectueux et que vous aviez donné des présidences de commissions à l'opposition...

M. le Président : Silence maintenant ! Je viens de dire quelque chose. Nous passons au vote.

M. Albugues : ... et que cela était un gage de bonne foi. Je pense Mme Bourdoncle...

Mme Rabault : Il faut que ces Messieurs arrêtent de faire parler ces dames. D'accord ?

M. le Président : Nous passons au vote. Je mets aux voix l'amendement.

Qui est contre ? Je laisse le temps au secrétariat de compter. 17

Qui s'abstient ? 4 (*Mmes Delbreil, Heulland, MM. Albugues et Pécou*)

Qui est pour ? 9 (*Mmes Castagné, Colombié, Delcher, Mauriège, MM. Astruc, Bésiers, Bertelli, Descazeaux et Lopez*).

Maintenant, nous allons passer au rapport. Il y a des choses qui changent en cours de route. Il faut que je sois informé, cela change depuis ce matin. L'article du règlement intérieur... Sur les 14 signatures que vous m'avez présentées tout à l'heure pour le vote à bulletin secret, 4 personnes ne sont pas physiquement présentes.

M. Albugues : Cela n'est pas écrit dans le règlement intérieur que ce ne sont que les présents.

M. le Président : C'est l'article 55, Monsieur. Nous décidons que nous allons le faire par appel nominal. Il y a 12 pour le faire à l'appel nominal et vous êtes 10.

M. Vaissières va lancer l'appel nominal. Vous voterez, au fur et à mesure, comme cela se faisait lors de l'ancien mandat.

M. Albugues : Excusez-moi, où est-il écrit que les Conseillers départementaux doivent être présents ?

M. le Président : Un sixième des membres présents.

Mme Sardeing : Le vote à bulletin secret ça va bien. Nous avons tous un peu de courage. Nous pouvons dire ce que nous voulons voter devant les autres. Cela vous gêne ? On ne nous avait pas laissé le choix sur le centre de vacances de Mimizan.

M. le Président : M. Vaissières va appeler les noms. Vous votez à votre convenance.

M. Vaissières : Nous allons passer au vote. Je peux commencer, M. le Président ?

M. le Président : Nous ne parlons plus et maintenant nous votons. Là, nous votons le rapport.

M. Beq : Cela n'est pas poli de prendre la parole sans qu'on nous la donne. La chose que nous votons là, c'est approuver le transfert au syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement.

M. Baylet : Nous votons la délibération.

M. Beq : Dans le rapport, de la page n° 207 à la page n° 210 : « assurer la maîtrise d'ouvrage des futurs projets d'infrastructures. » Aujourd'hui, sur ce point, moi je suis contre. Si nous votons le rapport, je voterai contre le rapport. Si nous votons l'eau, c'est pour. Si nous votons le rapport, je suis contre.

M. Descazeaux : Nous votons le rapport M. Beq. Nous votons le rapport dans lequel il y a tout dedans.

M. Albugues : Non, non il y a un problème, excusez-moi. M. Beq, tu te donnes bonne conscience.

M. Descazeaux : Mais, quelque part, tu as tout à fait raison.

M. Albugues : M. Le Président, l'article 55 dit que cela est un sixième des membres présents pour une demande de scrutin public. « Les votes sont recueillis au scrutin public toutes les fois que le sixième des membres présents le demandent ». Nous, nous demandons un scrutin secret.

M. le Président : Cela est la même chose.

M. Albugues : Non, cela n'est pas la même chose.

M. le Président : M. Vaissières, annoncez les noms. Ils votent ce qu'ils veulent.

M. Albugues : Je suis désolé, mais là, cela n'est pas normal. Ce que vous faites n'est pas normal.

M. le Président : Annoncez !

M. Vaissières : J'annonce les noms.

M. Descazeaux : Tout à l'heure, vous parliez de mépris et que l'État méprisait. Il n'y a aucune raison de ne pas voter à bulletin secret. Il faut le faire.

M. Vaissières : M. Descazeaux, qu'est-ce que cela fait de voter avec un vote public ? Tout le monde est grand pour dire ce qu'il pense.

M. Descazeaux : Cela n'est pas le problème. Le problème, c'est que c'est public ou bien à bulletin secret. Il y a une demande à bulletin secret. Cela se fait à bulletin secret, tout simplement.

M. le Président : Cela est public. Nous avons demandé public. Nous sommes 12 contre 10.

M. Albugues : Non, nous sommes 14 contre 13.

M. le Président : Cela n'est pas vrai, c'est des présents.

M. Albugues : Il n'y a pas écrit dans le règlement intérieur que ce ne sont que les présents. Non, pour une demande au scrutin secret ?

M. le Président : Indiquez les noms.

M. Vaissières : M. Albugues, votre vote ?

M. Albugues : Cela est absolument inadmissible. Je n'ai jamais vu ça !

M. le Président : Tu votes ou tu ne votes pas ? Tu t'abstiens.

M. Albugues : Vous déteignez un peu trop sur M. Baylet et sur ses méthodes. Peut-être êtes-vous un peu « sa marionnette ». Contre.

M. Vaissières :

- M. ASTRUC Christian, contre
- M. BAYLET Jean-Michel, pour
- M. BELLOC Alain, pour
- M. BEQ Jérôme, pour et je précise bien, je ne veux pas qu'il soit... Sinon, cela sera mis dans le compte rendu, c'est bien sur cela que je délibère et pas le reste.
- M. BERTELLI Jean-Claude, contre

M. Vaissières : Vous avez dit contre. Je n'ai pas entendu.

- M. BÉSIERS Jean-Philippe, contre
- Mme BOURDONCLE Catherine, pour
- Mme CASTAGNÉ Élisabeth, contre
- Mme COLOMBIÉ Véronique, a donné procuration à M. Bésiers, contre
- M. CROS Emmanuel, pour
- Mme DELBREIL Sophie, contre
- Mme DELCHER Any, contre
- M. DEPRINCE Jean-Luc, a donné procuration à Mme Ius, pour
- M. DESCAZEAUX Ghislain, contre
- Mme DUCASSÉ Patricia, a donné procuration à M. Beq, pour
- M. GONZALEZ José, pour
- Mme HEULLAND Clarisse, contre
- Mme IUS Anne, pour
- Mme LE CORRE Christiane, pour
- M. LOPEZ Romain, a donné procuration à Mme Delcher, contre
- Mme MAURIÈGE Marie-José, a donné procuration à M. Astruc, contre
- Mme MORVAN Liliane, contre
- Mme NÈGRE Marie-Claude, pour
- M. PÉCOU Bernard, a donné procuration à Mme Heulland, contre.

M. le Président : Par contre, cela m'étonnerait.

M. Gonzalez : C'est sûr cela ?

M. le Président : Non, cela m'étonnerait. Ce n'est pas ce qu'il a dit hier soir.

Mme Heulland : Je vote ce que M. Pécou m'a dit. Je ne me permettrais pas de ne pas respecter son vote. *

M. Albugues : Il était avec nous pour la préparation de l'Assemblée.

M. le Président : Ce n'est pas ce qu'il m'a dit hier soir.

- Mme RABAULT Valérie, pour
- Mme SARDEING Dominique, pour
- Mme SINOPOLI Nadine, pour
- M. VAISSIÈRES Cédric, pour
- M. WEILL Michel, pour

16 voix pour et 14 voix contre.

M. le Président : Cela veut dire que vous ne soutenez pas les agriculteurs.

M. Albugues : Cela est faux ! Nous voulons juste que le Département le fasse en direct.

M. le Président : Non, non.

M. Albugues : C'est quoi ces analyses à « 2 balles » ?

M. Bésiers : M. le Président, n'interprétez pas les votes comme cela.

M. Albugues : Évidemment cela sera demain dans la Dépêche du Midi. Mais, nous vous répondrons. Cela est ridicule. Nous sommes, évidemment, pour les agriculteurs. Nous voulons juste que le Département le fasse en direct.

M. le Président : Vous n'êtes pas pour, sinon vous auriez voté pour.

M. Albugues : Si on ne vous suit pas, aveuglément ... Pardon pas vous, car ce n'est pas vous qui commandez. Si nous ne suivons pas M. Baylet, aveuglément, alors, nous sommes contre les agriculteurs.

M. le Président : Il va falloir que vous vous calmez quand vous vous adressez aux gens.

M. Albugues : Mais vous ? Pourquoi vous permettez-vous d'analyser nos votes ? J'ai expliqué, pendant 5 minutes, le sens de notre vote. Pourquoi travestissez vous ce que j'ai dit ? Nous sommes pour les agriculteurs.

M. le Président : Je suis pour le système, j'ai le droit d'être pour quelque chose.

M. Albugues : J'ai le droit d'être pour le monde agricole en disant : « je voudrais que le Département garde cette compétence. »

M. le Président : Tu es contre les retenues. Contre les travaux de retenues.

M. Albugues : N'importe quoi ! Cela est ridicule !

** Éléments rajoutés à la demande de Mme Heulland, lors de la séance du conseil départemental du 13 février 2023*

M. Astruc : Si vous étiez pour, vous auriez contacté les signataires de la charte, la Fédération, la Confédération, la coordination, la pêche, la chasse, France nature environnement, par exemple. Par contre, moi, je vais les voir.

M. Baylet : Rassurez-vous, non seulement nous allons les voir, mais je les ai déjà invités. Je rappellerai, au-delà des « sottises » dites, que depuis le début - je dis bien, depuis 30 ans - toutes les retenues qui ont été faites, ont été faites main dans la main avec la profession et avec France nature environnement.

Mais, le Président Weill a raison. Vous voulez expliquer que vous êtes pour les agriculteurs en votant contre des projets qui les soutiennent. Donc, vous êtes contre.

M. Albugues : M. Baylet, vous et les agriculteurs, ce sont 2 choses différentes. L'agriculture, ce n'est pas M. Baylet.

M. Baylet : Qu'est-ce que vous avez après moi et à m'attaquer personnellement ? Vous voulez que je vous attaque ?

M. Albugues : Non, mais nous avons l'impression qu'il faut vous suivre, sinon nous sommes contre les agriculteurs.

M. Baylet : Mais oui ! Par votre vote, vous êtes contre les agriculteurs et vous ne les soutenez pas dans une période difficile pour eux.

M. Albugues : Mais pas du tout ! Nous sommes pour les retenues d'eau. Nous sommes pour les retenues d'eau, mais nous voulons un montage différent et que le Département garde sa compétence. Qu'est-ce que vous ne comprenez pas là-dedans ?

M. le Président : Nous continuons.

M. Bertelli : M. Le Président, est-ce que je peux dire 2 mots ?

Le vote est ce qu'il est. Il s'en tirera les conclusions qui s'en tireront. Ce que je veux dire, c'est que dans cette histoire de sécheresse et de manque d'eau, il y a 2 problèmes. Il y a un problème agricole et il y a un problème d'eau potable.

Le problème de l'eau potable ne sera résolu que par l'étiage des cours d'eau. Si nous voulons que cet étiage soit maintenu et que nous puissions avoir suffisamment d'eau dans les cours d'eau, cela va nécessiter de gros investissements. Cela ne peut se faire qu'avec de gros projets pour les soutenir. Comment ferons-nous ? Je n'en sais rien.

M. le Président : Sur les gros projets, vous savez très bien, aujourd'hui, que cela est très compliqué et qu'il y aura beaucoup de mal à les réaliser. Ce que je peux vous dire, quand même, c'est que quand je suis allé faire ma visite dans l'Aveyron, franchement, il y a de l'eau. Au barrage de Pareloup, qui fait 110 000 hectares, cela est un truc énorme. Mon collègue était avec moi pour la visite. Le barrage était encore très haut et je pense qu'on pouvait encore boire de l'eau pendant quelque temps.

Tout cela se met en place. Nous avons aussi fait un syndicat. Vous êtes au courant de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne. Les 3 Présidents vont y travailler ensemble. J'espère que cela facilitera ces déblocages.

Nous allons essayer de revoir cette fameuse côte touristique, car dans l'Aveyron, dès que tu veux descendre un peu dessous, on te dit : « mais nous allons avoir les quais qui vont pencher. » On te dirait presque que les « pédalos » vont toucher le fond, alors que le barrage de Pareloup, et les autres barrages à côté, font peut-être 40 mètres de profondeur et sont plein d'eau.

Je crois que tout cela se mettra en place. Tu as parfaitement raison, nous ne sommes plus sur la même longueur d'onde. Le problème de l'eau potable, je pense que nous allons le régler dans ce syndicat que nous sommes en train de monter et qui a été voulu par l'Agence de l'eau, sinon on ne nous aidait plus. Quand nous aurions fait des prélèvements, nous n'aurions plus été aidés. Nous allons nous revoir. Cela n'a pas été facile, car ceux du Tarn et de l'Aveyron ne se parlaient pratiquement pas. C'est moi qui ai dû faire la « transaction » entre les 2. Aujourd'hui, tout va bien. Nous avons mangé ensemble. Nous avons travaillé ensemble et nous allons nous revoir. C'est de là que partiront les lâchers et ne pas se disputer tous les mercredis soir, en visioconférence et se dire : « il nous faudrait 3 mètres cube/seconde. - Non, nous ne pouvons pas, nous allons vous donner 2,5 mètres cubes. » Cela est très dur.

Je pense que cela va dans le bon sens. Question étiage, cela va dans le bon sens. Refaire de grandes retenues, il ne faut plus rêver. Nous ne ferons même plus ce que nous avons fait il y a peu de temps sur le Tordre. Cela ne pourra plus se faire. Nous sommes en train de discuter, sur un problème agricole, avec des petits bassins et pour que les agriculteurs puissent, déjà, curer ce qui existe et récupérer du volume. Je pense que cela ne sera pas trop mal.

0
0 0
0

8ème COMMISSION – Transition écologique, eau, déchets

PARTICIPATION À LA RECAPITALISATION DE LA COMPAGNIE D'AMÉNAGEMENT DES COTEAUX DE GASCOGNE

M. Belloc (rapporteur) : [Délibération recapitalisation CACG](#) ; [Délibération recapitalisation CACG \(annexe 1\)](#) ; [Délibération recapitalisation CACG \(annexe 2\)](#) ; [Délibération recapitalisation CACG \(annexe 3\)](#)

Merci M. le Président de me donner la parole, dans ce climat serein, qui va nous apporter beaucoup. Donc, j'espère...

M. le Président : Cela est normal. Nous nous disons ce que nous avons à nous dire.

M. Belloc : Non, cela est complètement normal. Il y a des choses qui sont, peut-être, un peu à ne pas dire, mais elles ont été dites. Alors, je voulais vous dire que nous parlons toujours de l'eau, bien sûr.

La Compagnie générale d'aménagement des coteaux de Gascogne, créée en 1959 pour réaliser des aménagements hydrauliques. Elle a un double statut : société d'économie mixte et société d'aménagement rural.

Le présent rapport a pour objet de présenter la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, les évolutions envisagées à court terme au niveau de son projet d'entreprise et de sa recapitalisation, et enfin de positionner notre collectivité, actionnaire actuel, par rapport à ces évolutions.

La CACG souhaite, en effet, développer de nouveaux modes d'intervention dans ses domaines d'activité en appui aux territoires :

- gestion de l'eau et des enjeux environnementaux,
- développement des énergies renouvelables,
- transition agricole.

L'augmentation du capital doit permettre :

- de renforcer le fonds de roulement structurel,
- d'accélérer le plan de développement,
- de disposer des fonds nécessaires et de saisir les opportunités afin d'investir dans les énergies renouvelables.

Le capital social de la CACG s'élève à 2,1 millions d'euros. Il est actuellement détenu à 78 % par des actionnaires publics, à 21% par des établissements bancaires privés et à 1 % par des particuliers.

Il va être porté à 26 millions d'euros avec un « ticket d'entrée » pour les partenaires publics (Régions et Départements) aux alentours d'1 million d'euros pour obtenir un siège au conseil d'administration.

Ce capital sera détenu à hauteur de 65 % par le public (Régions : 34 % et Départements : 31%).

Ces éléments ont été validés lors de l'assemblée générale extraordinaire du conseil d'administration du 28 novembre 2022. Ils seront définitivement arrêtés par le conseil d'administration du 10 janvier 2023.

La ressource en eau revêt un intérêt majeur et stratégique pour notre département, qui va se retrouver, de façon croissante, confronté aux impacts du changement climatique.

La CACG, du fait de sa présence en Occitanie et en rive gauche de la Garonne, pour ce qui nous concerne, a des compétences reconnues en matière de gestion d'ouvrages et des aménagements hydrauliques. Elle devrait pouvoir rendre opérationnels ses projets de développement, grâce à la recapitalisation, d'autant qu'elle va devenir un partenaire privilégié de la Région.

Afin que le Département de Tarn-et-Garonne puisse maintenir son siège au conseil d'administration, il est nécessaire d'augmenter notre capital de 981 707,60 €, et aboutir au capital final de 1 123 047,21 € (tenant compte de nos précédentes actions), soit 62 736 actions, correspondant à 4,3 % du capital final.

L'augmentation de capital entraîne une série de mesures d'adaptation des statuts et l'élaboration d'un pacte d'actionnaires.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et après en avoir délibéré, je vous saurais gré de bien vouloir :

- approuver les modalités d'augmentation du capital de la société d'aménagement des Coteaux de Gascogne et les conséquences induites dans les conditions de l'annexe au présent rapport,
- souscrire à une augmentation de capital pour le Département de Tarn-et-Garonne de 981 707,60€ dont 1724,20 € par compensation de créance et 979 983,40 € en numéraire ;
- inscrire les crédits nécessaires au budget départemental de l'exercice en cours, sachant que la libération des crédits se fera selon l'échéancier suivant :
 - 50 % en 2022,
 - 20 % en 2023,
 - 10 % en 2024,
 - 10 % en 2025,
 - 10 % en 2026 ;
- autoriser M. le Président à signer le contrat de souscription et l'arrêté de créances, en cas de libération par compensation ;
- confirmer la désignation de Monsieur Belloc en tant que personne physique représentant permanent titulaire de la personne morale du Département de Tarn-et-Garonne, ainsi que confirmer Monsieur Deprince en sa qualité de suppléant au sein du conseil d'administration et des assemblées générales ;
- mandater le représentant du Département aux fins d'approuver et de ratifier, en tant que de besoin, l'intégralité des termes et des conditions de l'opération, les modalités de réalisation dans les conditions du présent rapport et exposées lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne.
- donner, en tant qu'actionnaire et via notre représentant, délégation de pouvoirs au conseil d'administration ou au directeur général sur subdélégation ;
- approuver les statuts tels que ci-annexés,
- approuver le pacte d'actionnaires qui vient organiser les relations entre les actionnaires et autoriser M. le Président à le signer,
- d'une manière générale, prendre toutes dispositions, faire toutes déclarations, conclure tous documents ou tous actes et prendre toutes les mesures s'avérant nécessaires à cet effet.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : 1 contre, 4 abstentions et 3 pour.

Mme Morvan : Est-ce que, Valérie, tu peux nous réexpliquer le vote ?

Mme Rabault : Je laisse le Président s'exprimer. Il dit ce qu'il souhaite. Si j'en ai envie, je dirai mon vote. Je ne suis pas à vos ordres, Mme Morvan.

Mme Morvan : Cela est technique. C'est tout.

Mme Rabault : Non, cela est toujours une prise de position politique.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Mme Rabault : Je voterai contre cette délibération. Je vous rassure, M. Albugues, je ne suis aux ordres de personne. Je garde toujours mon libre arbitre, quelles que soient les circonstances. Tout à l'heure, ce n'est pas tout à fait ce que tu as dit. Je vais vous dire pourquoi je vote contre.

L'eau, cela coûte cher et j'en suis absolument convaincue. La Compagnie des coteaux de Gascogne irrigue 15 % de la surface irrigable de notre département sur la Lomagne. J'ai demandé, depuis 2 mois, que le pacte d'actionnaires mette un certain nombre de conditions pour protéger les agriculteurs et notamment sur la hausse des redevances qu'ils vont payer pour que cette hausse des redevances soit limitée.

Aujourd'hui, un agriculteur de la Lomagne va payer 2 000 € de plus par an. Les usagers, pour l'eau potable, vont payer, pour une famille de 4 personnes, en moyenne 50 € de plus par an. Dans le contexte de pouvoir d'achat actuel, je ne suis pas d'accord. Cette Compagnie des coteaux de Gascogne est recapitalisée, à hauteur de 25 millions d'euros avec les Régions et les Départements, qui représentent les deux tiers de cette recapitalisation. Je ne suis pas d'accord que nous fassions un chèque de 986 000 €, sans mettre des clauses très particulières dans le pacte d'actionnaires.

Nous n'avons pas été entendus sur ce point. Ce n'est pas faute. Je pourrai vous faire passer tous les échanges de mails des clauses demandées. J'observe que d'autres Départements ne viennent pas, comme le Tarn. Tout simplement, car quand nous attribuons des subventions à une association, nous lui demandons des comptes. Cela est normal car cela est de l'argent public. Là, on nous demande un « chèque en blanc ». Je ne suis pas d'accord. Je pense que nous avons tous la responsabilité de protéger l'argent public. Cela est ce qui explique mon vote contre cette délibération.

M. le Président : D'autres questions ?

M. Belloc : Je peux répondre en partie. Aujourd'hui, il faut savoir qu'il y a les 2 Régions : Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Il y a 5 Départements qui accompagnent ce projet. Cela n'est pas neutre. Sur le prix de l'eau, il est vrai qu'aujourd'hui, la gratuité se perd et se perdra de plus en plus. Aujourd'hui, quand nous voyons les investissements qui sont dus pour essayer de maintenir à niveau nos réseaux... Les Coteaux de Gascogne font partie aussi de ces personnes physiques, les entreprises. À savoir que sur le territoire du Tarn-et-Garonne, il y a 18 personnes qui travaillent, quand même et qui sont salariées de l'entreprise. Je vous dresse un peu l'état des lieux de cette entité.

Aujourd'hui, je crois que cela est un élément essentiel dans notre mode de fonctionnement. Le Département, avec la sécheresse qu'il a connue, a eu énormément de difficultés dans tous les sens du terme. Nous avons su, encore, gérer par le biais des coteaux de Gascogne. Peut-être un peu moins de difficultés qu'ailleurs ? Je n'en sais rien si je peux dire cela car je ne suis pas tout à fait sûr de ces propos. Nous avons des acteurs qui représentent un schéma, surtout sur l'eau. Cette recapitalisation est nécessaire. Nous ne pouvons pas, aujourd'hui, ne pas accompagner ce projet. Je m'excuse, Mme Rabault, cela est ma position. Nous avons travaillé là-dessus pendant des mois et des mois. Je crois que M. Bésiers a travaillé aussi, avant moi, sur ce projet-là. Je crois qu'il peut en parler plus que moi dans son contenu. Voilà, la remarque que je peux faire aujourd'hui.

M. Bésiers : Je rebondis sur ce que dit M. Belloc. Je pense que la majorité de l'irrigation que nous avons dans la région, Mme Rabault l'a aussi rappelé, c'est le système Neste, géré en amont. La Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne s'est orientée aussi vers des productions hydroélectriques avec le barrage du Païcherou, notamment dans l'Aude et sur la construction de bassines sur d'autres régions. Elle fait de l'ingénierie. Elle fait de la très belle ingénierie. Je pense que la recapitalisation est un sujet qui n'est pas nouveau au niveau de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne. Elle a toute son utilité sur notre territoire, à un moment même, où certains reparlent du barrage de Charlas. Cela est encore quelque chose qui est revenu, ces jours-ci, sur « la table ».

Mme Rabault : Ce n'est pas que nous nions l'intérêt de la Compagnie des coteaux de Gascogne. Je ne suis pas d'accord avec le fait que, quand nous amenons de l'argent, nous ne mettons pas nos conditions dans le pacte d'actionnaires. Une des conditions que j'avais demandée, était que la hausse, je dis bien la hausse des redevances aux agriculteurs, soit limitée. Ils sont quand même dans une configuration, aujourd'hui, difficile. Là, ils vont avoir, la première année, en moyenne 2 000 € de plus à payer.

M. Belloc : Président, il faut savoir que du côté des syndicats agricoles, un a voté défavorablement à ce projet. L'autre s'est abstenu. Voilà, ce qu'il en est au niveau des syndicats agricoles. Si vous avez des questions, je vais essayer d'y répondre.

M. Astruc : Président, le mauvais état financier des Coteaux de Gascogne vient, en grande partie, des attributions de l'État qui n'étaient pas honorées. Je me rappelle, lorsque je siégeais il y a quelques années, au niveau des Coteaux de Gascogne, elles n'étaient pas honorées. Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, concernant les Coteaux de Gascogne, 50 % des lâchers sont pour l'irrigation, mais 50 % sont pour le soutien à l'étiage. D'où l'engagement de l'État à financer les Coteaux de Gascogne. Les Coteaux de Gascogne n'avaient pas leur compte.

Mme Rabault : Ce n'est pas l'État qui finance. Ce sont les Régions, les Départements et les 35 % d'actionnaires privés. Il y a eu, en loi de finances et cela a été maintenu dans le « 49.3 », un amendement que nous avons fait passer pour lequel l'État s'est assis sur 8 millions d'euros de créances des coteaux de Gascogne.

M. Astruc : Des années passées, avant 2015. Oui, oui je vous parle de cette époque-là.

M. le Président : Tout le monde s'est exprimé ? Je le mets aux voix.

Qui est contre ? 1 (*Mme Rabault*)

Qui s'abstient ? 5 (*Mme Delbreil, Sinopoli, Sardeing, MM. Albugues et Vaissières*)

C'est la majorité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

9ème COMMISSION – Culture patrimoine, langue occitane

BILAN DU PROJET « ÉTONNANT ÉTÉ 2022 », DÉVELOPPÉ PAR TARN ET GARONNE ARTS ET CULTURE

Mme Le Corre (rapporteur) : [Délibération étonnant été 2022](#) ; [Délibération étonnant été \(annexe\)](#)

Pour ce dernier rapport, je vais essayer d'amener un peu de joie et de bonne humeur. Nous sommes en plein dans l'actualité et dans la volonté du Département de porter la culture, pour tous et au plus près de nos concitoyens.

Ce rapport propose, comme l'a dit Mme Rabault tout à l'heure, l'examen du bilan de l'opération « Étonnant été 2022 ». Cela est un projet mené par l'association « Tarn-et-Garonne Arts et Culture » et financé par le report d'une partie des reliquats (40 000 €) de subvention du Département qui était, en 2020 et en 2021, dans les « caisses ».

Afin de soutenir les acteurs culturels et les communes par la programmation de festivités pendant l'été en milieu rural, 51 spectacles ont été proposés dans 39 communes, pour la plupart inférieures à 1 500 habitants. Entre le 25 juin et le 23 septembre 2022, cela constitue un soutien à 30 compagnies programmées .

Ce succès met en lumière le besoin grandissant des communes en matière de programmation de festivités.

Aussi, compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, je vous demanderais de bien vouloir :

- prendre acte du bilan de l'opération « Étonnant été 2022 » ;
- approuver le soutien à l'association « Tarn et Garonne Arts et Culture » afin de renouveler en 2023 l'opération « Étonnant été », tout en veillant à créer les conditions d'une adhésion optimale des communes et des intercommunalités sur ce dispositif.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

Mme Rabault : Je ne prendrai pas part au vote, en ma qualité de Présidente de « Tarn-et-Garonne Arts et Culture ». Merci.

M. le Président : Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

M. le Président : Maintenant, j'invite tout le monde... M. Gonzalez vous voulez prendre la parole ?

M. Gonzalez : Merci, Président de m'attribuer la parole après une matinée très agréable et avec beaucoup d'échanges, en se faisant « confirmer » sur ce que nous pensons des uns des autres.

Je voudrais, M. Le Président, au nom du groupe « Radical et apparentés », saluer, quand même, le sérieux et l'ambition des orientations budgétaires qui annoncent un budget 2023 ambitieux, sous la férule de Mme Rabault. Malgré les crises liées au conflit en Ukraine, à l'inflation galopante et à la crise énergétique, notre Département tient le cap avec courage, ambition et responsabilité.

Le Groupe que je préside est plus que jamais engagé pour notre Département. Les nombreux défis seront relevés et le Département avancera. Je tiens à saluer les élus collègues de mon groupe pour leur engagement, ainsi que les services qui ont, comme toujours, abattu un gros travail pour cette session. Dans tous les domaines, que cela soit à l'éducation avec l'historique effort pour les collèves, à la voirie, mais aussi le soutien à nos agriculteurs, avec les conditions, enfin réunies, pour relancer une véritable politique pour la ressource en eau, à la culture, au tourisme, mais aussi à la solidarité.

Enfin, pétri de valeurs républicaines, je remercie Mme Sardeing. Les élus du Groupe se réjouissent avec moi, que la défense de la laïcité qui est un peu « l'ADN » de notre formation, soit portée en haut de nos préoccupations. Nous prendrons toute notre part à ces réflexions et à ces actions. C'est ce que je voulais annoncer. Merci.

M. Astruc : M. Le Président, vous avez une question écrite.

M. Gonzalez : Il y a un point que j'ai oublié, mais cela est une phrase. Soutenir l'action au niveau de Tarn-et-Garonne Aménagement, qui a soulevé pas mal de réflexions. Je voulais dire que nous sommes tout à fait favorables et nous soutenons le Président dans cette action, ainsi que le Président de Tarn-et-Garonne Aménagement. Je crois que les défis qui se trouvent devant nous sont importants. Je crois que nous avons là, malgré tout ce qui a été dit ce matin, une structure qui va pouvoir réagir rapidement et avancer sur les différents dossiers que nous allons avoir à traiter.

Merci Président.

M. Albugues : Heureusement qu'il te l'a « soufflé à l'oreille ».

M. Gonzalez : Tu ne changeras jamais. Je crois que tu devrais aller à l'Académie française pour apprendre à pouvoir t'exprimer, sur une scène. Tu es un comédien ! Même peut-être ailleurs, car tu es vraiment un comédien. Je te l'ai déjà dit, mais je continue à le croire.

M. Baylet : Pour aller à l'Académie française, il faut de la classe. Cela n'est pas son cas.

M. Albugues : M. Baylet, cela se saurait si vous y étiez entré.

M. le Président : Je vous informe que j'ai été saisi, dans le délai réglementaire des 3 jours francs, d'une question écrite reçue de la part de M. Christian Astruc au nom du groupe « Tarn-et-Garonne d'abord ».

Notre règlement intérieur adopté lors de la séance plénière du 29 juillet 2021, reconnaît en son article 50 la possibilité pour les Conseillers départementaux d'exposer, en séance, des questions ayant trait aux affaires du Département et qui font l'objet d'une délibération. La condition relative à la notion de délibération en détermine la recevabilité. Or, cette question écrite ne se rapporte à aucune délibération inscrite à l'ordre du jour de notre session. Elle est, dès lors, déclarée irrecevable et ne pourra pas être exposée par M. Astruc.

M. Astruc : Si la question écrite n'est pas recevable, alors j'interviens en la posant, M. le Président. Quelle suite comptez-vous donner à l'amendement du 27 octobre dernier voté à l'unanimité, pour l'attribution d'une aide aux éleveurs de Tarn-et-Garonne, (bovins, ovins, caprins, équins) et aux producteurs d'ail ?

À la suite de cela, nous avons eu une réunion de la commission agricole, comme vous l'aviez souligné lorsqu'il y avait eu cet amendement. La question que je pose, n'est pas une question écrite et je vous demande, que comptez-vous faire ? Quand est-ce que vous traiterez ce dossier ?

M. le Président : Peut-être qu'au lieu de se lever et de se promener sans arrêt, si vous aviez écouté, dans mon discours, j'ai donné la réponse. La réponse sera faite. J'ai rencontré les agriculteurs encore cette semaine 2 fois. Il n'y a aucun souci. Il y a de « l'ordre à faire ». J'ai également vu Mme la Préfète. Tout cela fonctionne. Si nous devons donner, nous donnerons. Nous avons toujours donné et nous n'avons même pas fait d'histoire. À une époque, nous voulions donner 2 millions d'euros, vous ne vouliez donner que 1 million d'euros. Nous avons toujours donné pour les agriculteurs et nous continuerons à donner.

Tout à l'heure, j'en ai parlé et j'ai donné toutes les explications. J'ai également dit que j'avais proposé à la commission de donner 500 000 € afin d'essayer de maintenir l'abattoir. Cela intéresse énormément les gens qui sont dans une situation critique en ce moment, avec l'élevage. S'ils n'ont plus d'abattoir, ils sont mal. Quant à ceux qui ont monté la salle de découpe à Bexianis, ils se rendent compte, aujourd'hui, que si l'abattoir ferme... Cela devait arriver cette semaine mais j'ai réussi à faire décaler les dettes qu'ils ont. Tout le monde a décalé. La Saur a reporté au mois de mars la dette et l'étalera. Le Grand Montauban, avec Mme Barèges, a fait un moratoire exprès pour reculer sa dette. Sinon, cette semaine nous n'avions plus d'abattoir.

Aujourd'hui, je leur en ai parlé. Je les ai reçus. J'ai reçu M. Viguier, il y a encore 3 jours. Tout le monde est bien d'accord. Quant aux aides, cela a été expliqué. Je le leur ai expliqué et je l'ai dit tout à l'heure dans le discours. Dès que les choses se régleront et que l'on nous en donnera l'ordre... J'ai aussi fait une lettre au Ministre de l'Agriculture quand il est venu et pour laquelle nous n'avons eu aucune réponse. Je suis allé à Albi signer le contrat État/Région. Il y avait la Première Ministre et le Ministre de l'Environnement. À elle, je ne lui ai pas posé de question, car elle était difficilement abordable. Elle était prise par la foule. À lui, j'ai pu lui en parler, et pour les problèmes de l'eau, nous faisons ce qu'il faut. Nous essaierons de ne pas laisser tomber les agriculteurs. Nous ferons ce qu'il faut. Quand il faudra le faire, nous ferons ce qu'il faut.

Pour le moment, les choses ne se présentent pas comme il faut. La Région n'est pas prête et n'y va pas. L'État n'a donné aucune réponse. Si les agriculteurs étaient hier matin à 9h30 et défilaient dans les rues de Montauban avec des cercueils, c'est parce qu'ils ne sont pas satisfaits. Ils n'ont eu aucune réponse qu'il avait promis le soir où il est venu.

M. Astruc : L'État a reconnu la sécheresse pour les éleveurs en tant que calamité agricole.

M. le Président : Ce n'est pas cela qui était prévu. Dans le discours, j'ai répondu ce que je ferai.

M. Astruc : D'accord, mais la question était par rapport à cette commission dans laquelle nous nous sommes réunis, où nous n'avions aucune proposition et aucune présentation. Je me posais donc la question de savoir ce qu'il en advenait.

M. le Président : Dès que nous pourrons, nous ferons ce qu'il faut pour l'agriculture, y compris pour les éleveurs.

Je vous souhaite une bonne année 2023, car je pense que nous ne nous reverrons pas d'ici là.

Il y a eu de l'animation, mais cela fait « partie du jeu ». Bonnes fêtes à tous, une bonne santé à vous et à vos familles. Je vous invite maintenant à rejoindre le château où un repas nous attend. Nous allons presque goûter, mais il n'y a pas de problème. À tout à l'heure.

... (clôture de la séance à 13h33) ...

0
0 0
0

Le Secrétaire de séance,

Le Président du Conseil Départemental,

Cédric VAISSIÈRES

Michel WEILL

TABLE DES MATIÈRES

Séance du 15 décembre 2022

4^{ème} Réunion de 2022
(Orientations Budgétaires)

	Pages
A	
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
- Syndicat mixte Tarn-et-Garonne numérique – évolution statutaire	42
C	
CULTURE	
- Bilan du projet « étonnant été 2022 » développé par Tarn-et-Garonne Arts et culture.....	72
D	
DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT	
- Compte-rendu d'exercice de la délégation octroyée au Président pour les actions en justice	27
- Compte-rendu d'exercice de la délégation octroyée au Président pour percevoir les indemnités compensatrices consécutives à des sinistres	27
- Compte-rendu d'exercice de la délégation octroyée au Président pour la conclusion et la révision du louage de choses.....	28
- Compte-rendu d'exercice de la délégation octroyée au Président pour les marchés publics.....	28
DISCOURS	
- Discours de M. le Président.....	2
E	
ÉDUCATION	
- Principe de la laïcité et exercice des compétences du Département.....	29
ENVIRONNEMENT	
- Rapport développement durable 2020.....	17
- Participation à la recapitalisation de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne.....	67
F	
FINANCES	
- Autorisations budgétaires avant le vote du budget primitif 2023.....	10
- Orientations budgétaires 2021	11

P
PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

- Extension du collège Vercingétorix à Montech – attribution et autorisation de signature du marché de maîtrise d’œuvre.....	31
- Extension du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre – attribution et autorisation de signature du marché de maîtrise d’œuvre.....	37
- Acquisition du gymnase communal de Lauzerte.....	38
- Travaux d’amélioration énergétique du gymnase de Lauzerte – plan de financement	39

PERSONNEL

- Rapport égalité femmes / hommes 2021	16
- Création et suppression d’emplois.....	24
- Actualisation du règlement intérieur – régimes spécifiques de temps de travail.....	25

V
VOIRIE

- Autoroute A62 – création d’un échangeur raccord sur la route départementale n° 928 à Lacourt-Saint-Pierre- convention financière pour l’établissement du dossier de demande de principe (DDP).....	41
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------